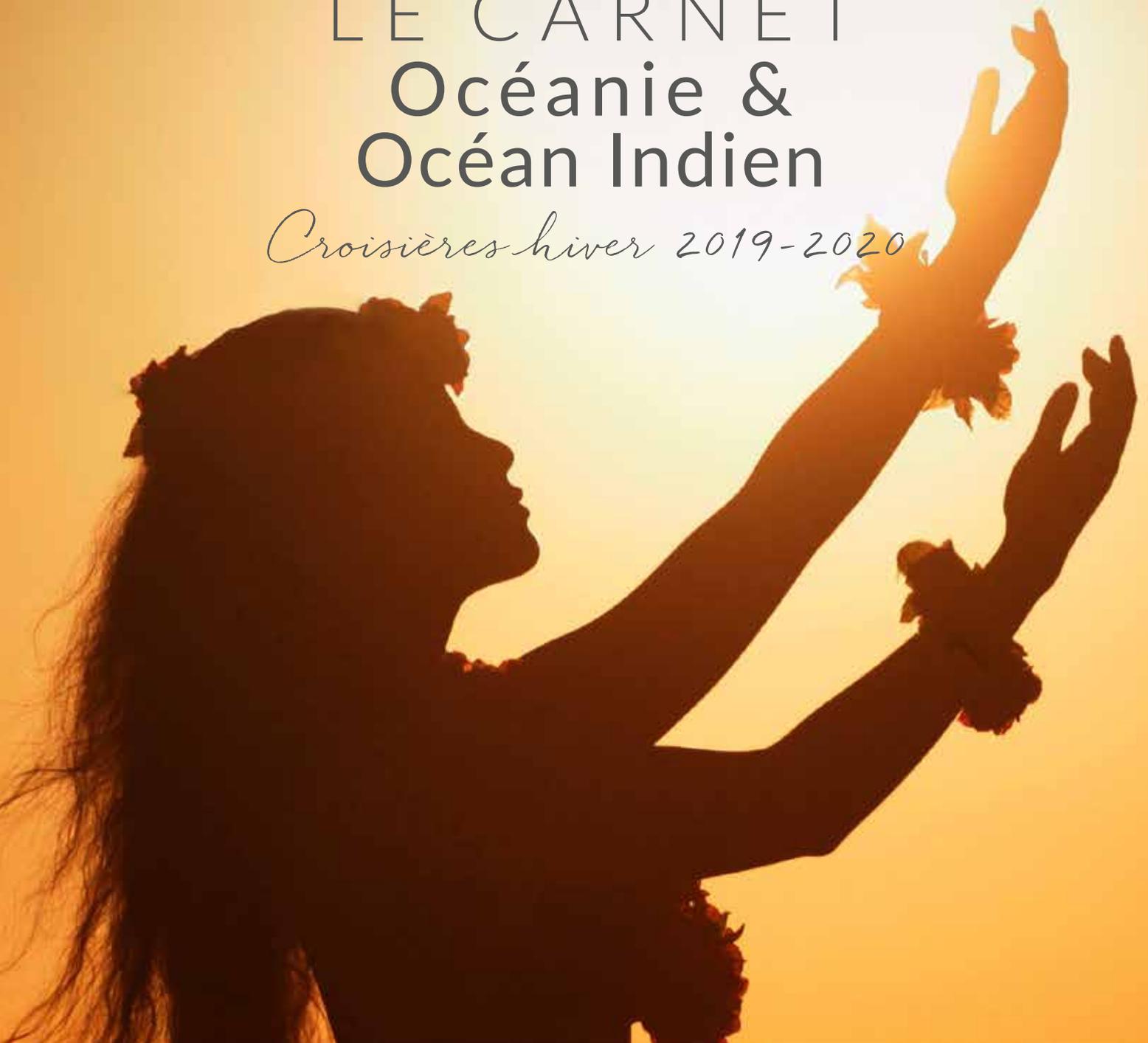




LE CARNET
Océanie &
Océan Indien

Croisières hiver 2019-2020







Un parfum d'exotisme, des voyages d'exception

Marquises, Vanuatu, île de Pâques, Malacca, Zanzibar, îles Vanille, mer Rouge... pour cette nouvelle saison Hiver 2019-2020, PONANT vous emmène à la découverte de régions dont le nom évoque à lui seul évasion, exotisme et beauté.

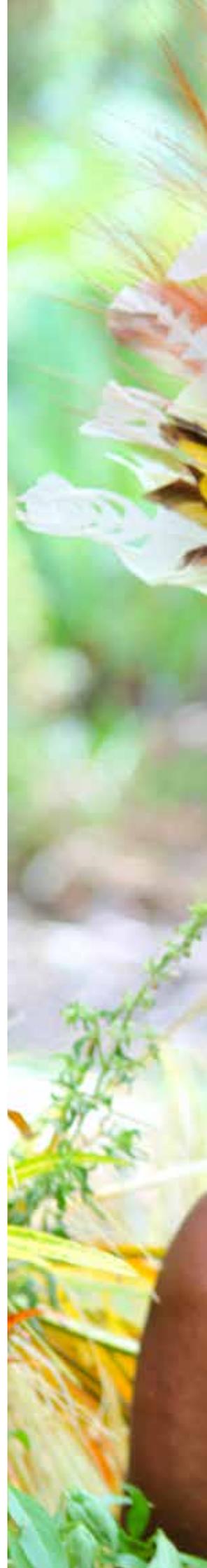
Pour vous, nous avons imaginé des voyages d'exception, parcourant des itinéraires plébiscités ou inédits, enrichis de programmes terrestres sélectionnant le meilleur de ces régions. Îles du Pacifique bercées par les alizés, à la nature sauvage et la flore exubérante, captivants vestiges d'Égypte et de Jordanie, somptueux rivages de l'océan Indien abritant une faune terrestre et sous-marine unique, rencontres simples et chaleureuses avec les populations locales des derniers espaces vierges de notre planète : chacune de nos croisières distille la promesse d'un sublime ailleurs, la magie d'une inoubliable parenthèse.

À bord, dans une atmosphère de luxe discret et de confort raffiné, notre équipage attentionné, nos invités et conférenciers de renom et, lors des croisières d'expédition, nos guides naturalistes, vous accompagnent vers ces sites de toute beauté, souvent classés Unesco.

Et pourquoi ne pas explorer également les fonds marins de ces mers lointaines, parmi les plus beaux au monde ? Un grand nombre de nos croisières vous proposent d'explorer les récifs coralliens et leur faune unique lors de randonnées palmées et de plongée sous-marine, encadrées par nos équipes.

Feuilletez ces pages et laissez-vous séduire... la subtile alchimie des voyages PONANT opère déjà.

À très bientôt à bord !



Sommaire

Vos croisières en Asie, Océanie et océan Indien	6
Pourquoi partir avec PONANT	8
L'expédition 5 étoiles	10
L'Asie et l'Océanie	12
La Polynésie	24
L'océan Indien et la mer Rouge	34
Découvertes terrestres	47
Programmes avant et après croisière	48
La flotte PONANT	50
Grilles des prix	66
Formalités	68
Conditions générales de vente	70
Conditions particulières de vente	74



	DÉPART	NAVIRE	ITINÉRAIRE	NUITS		PAGE
OCT.	10 octobre 2019	<i>Le Boréal</i>	Honolulu • Papeete	15	Hawaï et Polynésie française	 p. 28
	25 octobre 2019	<i>Le Boréal</i>	Papeete • Papeete	9	Trésors de Polynésie	 p. 29
NOV.	3 novembre 2019	<i>Le Boréal</i>	Papeete • Hanga Roa	13	Polynésie et île de Pâques	p. 30
	16 novembre 2019	<i>Le Lapérouse</i>	Ho Chi Minh-Ville • Singapour	9	Entre Indochine et détroit de Malacca	p. 16
	25 novembre 2019	<i>Le Lapérouse</i>	Singapour • Darwin	11	À la découverte de l'Indonésie	p. 17
DÉCEMBRE	6 décembre 2019	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	8	L'essentiel des Seychelles	 p. 40
	6 décembre 2019	<i>Le Lapérouse</i>	Darwin • Cairns	10	Rencontres en Territoire du Nord australien	p. 18
	14 décembre 2019	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	12	Seychelles et atoll d'Aldabra	 p. 41
	14 décembre 2019	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	p. 38
	16 décembre 2019	<i>Le Lapérouse</i>	Cairns • Sydney	10	La côte orientale de l'Australie	p. 19
	21 décembre 2019	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	p. 38
	26 décembre 2019	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	8	L'essentiel des Seychelles	 p. 40
	28 décembre 2019	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	p. 38
JANVIER	3 janvier 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	8	L'essentiel des Seychelles	 p. 40
	4 janvier 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	p. 38
	11 janvier 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	8	L'essentiel des Seychelles	 p. 40
	11 janvier 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	p. 38
	15 janvier 2020	<i>Le Lapérouse</i>	Dunedin • Auckland	9	L'essentiel de la Nouvelle-Zélande	p. 22
	18 janvier 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	p. 38
	19 janvier 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	8	L'essentiel des Seychelles	 p. 40
	24 janvier 2020	<i>Le Lapérouse</i>	Auckland • Dunedin	9	L'essentiel de la Nouvelle-Zélande	p. 22
	27 janvier 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	8	L'essentiel des Seychelles	 p. 40
FÉVRIER	4 février 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Zanzibar	12	Zanzibar et les trésors de l'océan Indien	 p. 43
	18 février 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	p. 38
	25 février 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	p. 38
	28 février 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	12	Seychelles et atoll d'Aldabra	 p. 41
MARS	3 mars 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	 p. 38
	8 mars 2020	<i>Le Soléal</i>	Hanga Roa • Papeete	12	Île de Pâques et Polynésie	 p. 31
	10 mars 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	 p. 38
	11 mars 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Nosy Be	9	Les îles Vanille	 p. 44
	12 mars 2020	<i>Le Lapérouse</i>	Auckland • Dunedin	9	L'essentiel de la Nouvelle-Zélande	p. 22
	17 mars 2020	<i>Le Lyrial</i>	Le Cap • Durban	8	Le long des côtes sud-africaines MUSIQUE	p. 46
	17 mars 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	 p. 38
	20 mars 2020	<i>Le Bougainville</i>	Nosy Be • Mahé	9	Les îles Vanille	 p. 44
	20 mars 2020	<i>Le Soléal</i>	Papeete • Lautoka	12	Joyaux des mers du Sud	 p. 32
	21 mars 2020	<i>Le Lapérouse</i>	Dunedin • Auckland	9	L'essentiel de la Nouvelle-Zélande	p. 22
	24 mars 2020	<i>Le Ponant</i>	Aqaba • Aqaba	7	Trésors de la mer Rouge	 p. 38
	25 mars 2020	<i>Le Lyrial</i>	Durban • Mahé	15	Îles Éparses et Seychelles	 p. 42
	29 mars 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	12	Seychelles et atoll d'Aldabra	 p. 41
30 mars 2020	<i>Le Lapérouse</i>	Auckland • Honiara	12	Au cœur de l'Océanie	p. 20	
AVRIL	1 ^{er} avril 2020	<i>Le Soléal</i>	Lautoka • Guam	15	Des Fidji à la Micronésie	 p. 33
	9 avril 2020	<i>Le Lyrial</i>	Mahé • Port Louis	13	Madagascar, La Réunion et Maurice	 p. 45
	11 avril 2020	<i>Le Lapérouse</i>	Honiara • Cairns	11	Rencontres et nature en Papouasie	p. 21
	18 avril 2020	<i>Le Bougainville</i>	Mahé • Mahé	12	Seychelles et atoll d'Aldabra	 p. 41
	22 avril 2020	<i>Le Lyrial</i>	Port Louis • Mahé	13	Madagascar, La Réunion et Maurice	 p. 45

Pourquoi partir en Asie-Océanie
et dans l'océan Indien avec

PONANT





Vous rêvez d'une nouvelle façon de voyager ? D'escale en escale, de pays en pays, sans défaire vos bagages ? Embarquez avec PONANT pour une croisière d'exception à la découverte de la féerie de l'Asie-Océanie et des trésors de l'océan Indien.

Lors de l'une de nos croisières yachting, partez à la rencontre de la nature préservée des îles polynésiennes, des cultures ancestrales des peuples du Pacifique Sud, mais aussi des somptueux fonds marins de la mer Rouge et du riche patrimoine architectural de son arrière-pays.

À moins que vous n'optiez pour l'une de nos croisières d'expédition en Mélanésie et Micronésie, au cœur des îles Vanille ou bien encore en Australie. La navigation de votre navire vous y réserve chaque jour une belle surprise, une part d'inconnu, une rencontre inédite, une sortie en Zodiac® imprévue... où l'aventure peut commencer.

Ces itinéraires hors du commun sont complétés par les programmes culturels avant, pendant et après votre croisière, et un choix varié d'excursions. Votre voyage avec PONANT vous permettra ainsi d'explorer les innombrables richesses naturelles et culturelles que recèlent l'Asie-Océanie et l'océan Indien.



La signature PONANT en Asie-Océanie et dans l'océan Indien

- Un choix de 45 croisières en Asie, Océanie et dans l'océan Indien traversant 30 pays.
- 21 croisières d'expédition 5 étoiles, à la découverte des îles Vanille, de la Mélanésie, de la Micronésie et du Top End australien.
- Des moments de partage exceptionnels avec les populations locales.
- 20 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco.
- Des navires certifiés « Clean ship », respectant l'environnement au cœur des parcs nationaux et des réserves naturelles.
- Sur tous les départs, une équipe de naturalistes et/ou conférenciers sélectionnés pour leur domaine d'expertise.



La plongée avec PONANT

Au cœur de l'océan Indien et du Pacifique Sud, mais aussi dans les eaux exceptionnellement riches de la mer Rouge, PONANT vous ouvre les portes du merveilleux monde sous-marin. Que vous soyez plongeur confirmé ou débutant, que vous souhaitiez explorer les fonds marins avec palmes, masque et tuba ou en plongée sous-marine, les diverses sorties proposées sauront répondre à vos attentes et satisfaire votre curiosité.

Toutes les sorties de plongée des croisières avec le logo Plongée sont accompagnées d'un moniteur expérimenté présent à bord et le matériel est fourni : palmes, masques, tubas pour la randonnée palmée, ainsi que combinaisons de plongée, gilets stabilisateurs, détenteurs avec octopus et manomètres pour la plongée sous-marine (ordinateurs de plongée pour les plongeurs confirmés).

La plongée sous-marine est une activité optionnelle payante, pour plus de détails merci de consulter notre site internet www.ponant.com.

L'expédition 5 étoiles *selon Ponant*

Choisir une croisière d'expédition PONANT, c'est opter pour l'alliance de l'élégance et de l'authenticité, de l'exploration et du grand confort, de l'aventure et du raffinement... même au cœur des contrées les plus reculées.

PONANT vous emmène à la découverte de régions fascinantes au cœur de l'océan Indien et du Pacifique Sud. Des îles Vanille à la Polynésie française, en passant par la Micronésie et le Territoire du Nord australien, vous partirez au plus près d'une nature préservée et de cultures ancestrales, loin des routes maritimes fréquentées.

Que vous soyez de toutes les sorties ou que vous préfériez admirer le spectacle depuis le pont du navire, laissez-vous porter par vos envies de découverte des plus beaux espaces naturels de notre planète.



Des prestations 5 étoiles...

L'expédition selon PONANT vous assure les meilleures conditions de confort au quotidien dans les endroits les plus reculés de la planète. Confort de votre navire et de votre cabine, service personnalisé et attentionné, gastronomie raffinée... une ambiance bien particulière que nous veillons soigneusement à préserver afin de rester fidèle à notre conception de la croisière. Nos prestations 5 étoiles feront de votre voyage en Asie-Océanie et dans l'océan Indien une expérience inoubliable, avec le sentiment privilégié de se sentir à bord de son propre yacht.



... au cœur de terres extrêmes

Que ce soit aux abords de la région d'Asmat, l'une des plus isolées au monde ou dans l'archipel des Banda au large de l'Indonésie, la taille de nos navires et leur faible tirant d'eau permettent d'arriver au plus près de ces zones difficiles d'accès et vous offrent ainsi une découverte privilégiée de sites préservés. Nos équipes d'expédition sont à l'affût de l'inattendu et des surprises inhérentes à ces itinéraires, et notre flexibilité nous permet de nous y adapter. Une véritable philosophie de voyage.





Sorties et débarquements en Zodiac®

Lors des croisières d'expédition, des sorties en Zodiac® sont incluses pour vous permettre de côtoyer la nature au plus près et accéder à des lieux isolés, rarement visités. Nos Zodiac®, conçus pour accueillir de petits groupes de 10 passagers, sont facilement accessibles depuis la marina située à l'arrière de nos navires, et permettent des débarquements rapides et sécurisés. De la visite de villages indigènes à l'observation d'une faune exotique peuplant des espaces naturels encore vierges, vos sorties en Zodiac® resteront des instants inédits et inoubliables.



Des guides-naturalistes experts

Spécialistes des régions extrêmes, ces professionnels passionnés et passionnants vous renseignent avec précision sur la faune et la flore, les cultures locales ou les phénomènes naturels. Ils organisent débarquements sécurisés et sorties à terre en fonction des opportunités et imprévus que comporte toute expédition, tandis qu'à bord, le plaisir est prolongé par des conférences culturelles, scientifiques ou historiques.



Une tradition d'excellence et d'expertise

PONANT possède les talents et l'expérience pour vous emmener dans les zones les plus reculées en toute sécurité. Ainsi, nos Commandants et nos équipages sont des professionnels formés à la navigation en zone tropicale. Notre flotte de dernière génération, la plus récente du marché, possède les technologies et équipements les plus modernes pour assurer votre sécurité et le respect des zones visitées. Stables et silencieux, nos navires, répondent aux critères internationaux les plus exigeants : visualisation 3D des fonds marins par double sonar, station météo par satellite, balises de suivi GPS des Zodiac®. Ce professionnalisme et cette vigilance responsable vous permettent de concrétiser en toute sécurité votre rêve d'aventure. Un parfum d'exclusivité dont seuls quelques navires au monde bénéficient aujourd'hui.

En croisière Expédition, tout est inclus dans nos prestations

Une fois à bord, vivez l'aventure en toute sérénité.

Tout est compris dans nos prestations : sorties et débarquements en Zodiac®, randonnées, conférences.
Lors de certaines croisières et de certaines escales, des excursions optionnelles payantes peuvent vous être proposées vers des sites accessibles uniquement avec une infrastructure locale.

L'Asie et l'Océanie

Terres mystérieuses aux mille visages

Aux confins de l'hémisphère Sud, PONANT vous ouvre les portes d'un monde lointain et secret, peuplé de tribus aux coutumes millénaires et riche d'une faune et d'une flore exubérantes.

Indonésie, Vanuatu, îles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Australie, Nouvelle-Zélande... Votre navire vous mènera au cœur de lagons idylliques, à la découverte d'archipels à la nature sauvage et de cités mêlant tradition et modernité...







1 - Accueil traditionnel à Tufi, Papouasie-Nouvelle-Guinée.
2 -Enfant du village d'Alor, Kalabahi, Indonésie.
3 - Cérémonie sur les pentes du volcan Yasur, Vanuatu.





L'Asie et l'Océanie *en lumière*

L'Indonésie

Tel un collier de perles posé sur fond de corail, l'archipel indonésien égrène ses 18 000 îles entre Asie et océan Pacifique, sur près de 5 000 km d'est en ouest. Fascinant creuset de cultures, inépuisable réserve de ressources naturelles, l'Indonésie devint, voilà déjà mille ans, la destination privilégiée des navires marchands venant de Chine. Convoitée depuis les temps les plus reculés, elle vit déferler sur ses rivages des vagues de populations successives : Indiens, Chinois, Portugais, Hollandais... qui importèrent sur l'archipel des influences et des modes de vie nouveaux. Si la mer a ainsi joué un rôle décisif dans les mutations de la civilisation indonésienne, la terre et ses volcans ont aussi largement contribué à façonner son identité ; ils lui ont offert les laves fertiles où implanter les rizières verdoyantes. Embarquez avec PONANT à la découverte des traditions et de l'art de vivre indonésiens, et rencontrez ses habitants à la générosité et à l'accueil légendaires.

Rencontres avec les tribus traditionnelles

Partir en Océanie, c'est découvrir des paysages grandioses et un environnement vierge et préservé, mais c'est aussi l'occasion de partir à la rencontre de populations et de cultures méconnues. Ces tribus et ethnies vivent toujours de manière traditionnelle, et perpétuent sur leurs terres les croyances de leurs ancêtres. Lors de votre croisière, vous vivrez des moments de partage privilégiés au sein de ces communautés aborigènes, mélanésiennes, papoues ou maories, selon l'itinéraire choisi. Ces peuples du bout du monde sont fiers de vous accueillir et de vous faire découvrir leur culture et leur art traditionnel lors de spectacles de danse, de cérémonies rituelles et de visites de villages. Sous la conduite des guides naturalistes expérimentés PONANT, des liens se tissent entre peuples et passagers, source d'échanges humainement enrichissants et de souvenirs impérissables...

L'archipel du Vanuatu

Imaginez un petit pays indépendant, entre l'Australie, les îles Salomon et la Nouvelle-Calédonie... Connu autrefois sous le nom de Nouvelles-Hébrides, l'archipel du Vanuatu représente un cadre idyllique pour tous ceux qui cherchent l'aventure et le dépassement. Il offre au visiteur un alliage unique de villages traditionnels, d'immenses plages dorées aux lagons transparents et aux récifs coralliens foisonnant de vie, de forêt tropicale et de volcans actifs aisément accessibles. Les habitants maintiennent leurs traditions par des chants, des danses et une sensibilité artistique qui s'exprime dans les masques, coiffes et tatouages, ainsi que des sculptures élaborées. À bord de votre navire, partez à la découverte de ces îles lointaines, et plus particulièrement celle de Tanna, découverte par le capitaine Cook en 1774. Il fut guidé par l'éclat de l'imposant volcan Yasur, le « phare du Pacifique ». Les habitants prêtent au volcan de nombreuses légendes et certains lui vouent même un culte particulier.



INÉDIT

Entre Indochine et détroit de Malacca



Malacca

Posée au bord du détroit du même nom, Malacca est aujourd'hui classée au **patrimoine de l'Unesco**. Spectatrice idéale du trafic maritime entre Asie et Occident, la ville est indissociablement liée au commerce des épices et de la soie. Cette oasis culturelle vous dévoilera le passé d'une ancienne civilisation fascinante, les Baba Nyonya, descendants d'immigrants chinois qui se marièrent avec des femmes malaises et dont la culture offre un superbe exemple de métissage des traditions. Lors de votre escale, vous découvrirez le Musée du patrimoine Baba Nyonya, reproduisant l'intérieur d'une élégante résidence traditionnelle du XIX^e siècle. Marchands fortunés, ils aimaient satisfaire leur goût pour le mobilier somptueux en teck incrusté de nacre, les bijoux rares et les brocards de soie.



Ho Chi Minh-Ville

Fondée au XVIII^e siècle, Ho Chi Minh-Ville, l'ancienne Saigon, fut tout d'abord un petit port de commerce du royaume khmer. Un siècle plus tard, elle devint la capitale de la Cochinchine et la plus importante colonie française de l'Extrême-Orient. Son ancien nom Saigon, toujours très évocateur des mystères de l'Orient, fut une source d'inspiration légendaire pour les célèbres romans de Marguerite Duras. C'est aujourd'hui une métropole en plein devenir, à la fois première ville du pays et poumon économique du Vietnam. Depuis Ho Chi Minh-Ville, vous partirez à la découverte du Mékong, porteur de richesses dans son écrin de verdure éclatante, également appelé la « rivière des Neuf Dragons ». Ne manquez pas de découvrir le delta du Mékong, où les petites embarcations colorées se pressent les jours de marché.

HO CHI MINH-VILLE • SINGAPOUR

LE LAPÉROUSE 10 jours / 9 nuits

Du 16 au 25 novembre 2019

à partir de 3 910 €



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Ho Chi Minh-Ville (Vietnam) Embarquement de 16.00 à 17.00	
2	Ho Chi Minh-Ville (Vietnam)	Départ : 06.00
3	En mer	
4	Île Penyangat (Indonésie)	Journée
5	Malacca (Malaisie)	Journée
6	Lumut (Malaisie)	Journée
7	Penang (Georgetown) (Malaisie)	Matinée
8	Port Klang (Malaisie)	Journée
9	Singapour (Singapour)	Arrivée : 13.30
10	Singapour (Singapour) Débarquement	

Avec la présence à bord de l'auteur-compositeur, musicien et interprète **Robert Charlebois**.



VOS TEMPS FORTS :

- Une croisière à la découverte des richesses culturelles et architecturales de 4 pays d'Asie du Sud-Est : Vietnam, Indonésie, Malaisie, Singapour ;
- **Sites Unesco** : Malacca et Penang (Georgetown), villes historiques multiculturelles du détroit de Malacca, marquées par leur héritage asiatique, néerlandais, portugais et britannique ;
- Nuitée à Singapour et visite de la ville, de ses quartiers et de ses prouesses architecturales ;
- Escale à Port Klang, porte d'entrée vers Kuala Lumpur, capitale de la Malaisie ;
- Navigation sur la rivière Saigon ;
- Présence d'un conférencier spécialisé, choisi pour son domaine d'expertise.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE

TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

INÉDIT



À la découverte de l'Indonésie



Le parc national de Tanjung Puting

Destination incontournable pour observer des orangs-outans dans leur habitat naturel, le parc national de Tanjung Puting saura vous émerveiller. Déclaré **réserve de biosphère Unesco**, ce centre de réhabilitation accueille différentes espèces de singes et plus de 220 espèces d'oiseaux, promettant une découverte d'une richesse exceptionnelle. Vous reconnaîtrez l'orang-outan à ses longs bras et sa fourrure rousse flamboyante, se déplaçant de branche en branche à travers la végétation luxuriante, les mères portant leurs petits sur le dos. Cette réserve vous permettra d'observer ces fascinantes créatures lors d'une rencontre chargée d'émotion.



Le parc national de Komodo

Sur l'île isolée de Komodo, une réserve naturelle protégée abrite les plus grands lézards encore vivants sur terre, cousins éloignés des dinosaures : les varans de Komodo. Ne manquez pas la visite du parc national de Komodo, inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité depuis 1991. Il abrite une population d'environ 5 700 lézards géants, surnommés les dragons de Komodo, derniers rescapés de la préhistoire. Pouvant atteindre près de 4 mètres de long et un poids d'environ 70 kg, on ne les trouve nulle part ailleurs et ils représentent un grand intérêt scientifique pour l'étude de l'évolution.



SINGAPOUR • DARWIN

LE LAPÉROUSE 12 jours / 11 nuits

Du 25 novembre au 6 décembre 2019

à partir de 5 080 €



JOUR	PROGRAMME
1	Singapour (Singapour) Embarquement de 16.00 à 17.00 Départ : 18.00
2	Îles Tembelan (Indonésie)
3	En mer
4	Parc national Tanjung Puting (Indonésie)
5	En mer
6	Badas, Sumbawa (Indonésie)
7	Pink Beach, parc national de Komodo (Indonésie)
8	Loh Liang, parc national de Komodo (Indonésie)
9	Maumere, Flores (Indonésie)
10	Kalabahi, Alor (Indonésie)
11	En mer
12	Darwin (Australie) Arrivée : 09.30 Débarquement

VOS TEMPS FORTS :

- **Sorties et débarquements en Zodiac®** avec une équipe expérimentée de guides-naturalistes ;
- Possibilité d'observer des orangs-outans dans leur milieu naturel au parc national Tanjung Puting ;
- **Site classé Unesco** : le parc national du Komodo, abritant les célèbres varans ;
- Rencontre avec les populations locales, à la découverte de leurs coutumes et de leur culture ;
- Visite de villages traditionnels et de marchés locaux, à Badas, Flores et dans l'archipel d'Alor.
- Pink Beach, une des sept plages de sable rose au monde ;
- Possibilité de randonnées palmées, notamment dans les îles paradisiaques inhabitées des Tembelan.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

INÉDIT

Rencontres en Territoire du Nord australien



Le Territoire du Nord australien

Berceau de la culture aborigène, le Territoire du Nord offre une plongée au cœur de l'une des plus anciennes civilisations sur terre. Occupant l'île-continent depuis plus de 40 000 ans, ces populations autochtones y perpétuent leurs traditions millénaires. Au large de Darwin, les îles Tiwi accueillent un peuple reconnu pour ses sculptures sur bois d'oiseaux, occupant une place importante dans leur mythologie. À Yirrkala, la communauté compte plusieurs artistes passés maître dans la fabrication du *didgeridoo* ou *yidaki*, l'instrument de musique traditionnel.



Le crocodile marin

Essentiellement présent sur la côte nord de l'Australie, le crocodile marin, également surnommé *salty*, est connu pour être le plus grand reptile vivant actuel. Pouvant mesurer jusqu'à 6,50 mètres de long, cet étonnant prédateur est facilement reconnaissable grâce à son corps large aux écailles aux nuances de gris et de brun, mais surtout aux quatre rangées de crêtes qui parcourent son dos et sa queue. En période de mousson, il passe la majeure partie de son temps dans les rivières d'eau douce, tandis que quand vient la saison sèche, il rejoint les rivages côtiers.



DARWIN • CAIRNS

LE LAPÉROUSE 11 jours / 10 nuits

Du 6 au 16 décembre 2019

à partir de 4 470 €



JOUR PROGRAMME

1	Darwin (Australie) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	Wurrumiyanga, île Tiwi (Australie)	
3	<i>En mer</i>	
4	Île Elcho (Australie)	
5	Yirrkala (Australie)	
6	<i>En mer</i>	
7	Asmat (Indonésie)	
8 à 10	<i>En mer</i>	
11	Cairns (Australie) Débarquement	Arrivée : 08.00

VOS TEMPS FORTS :

- Une croisière à la rencontre des populations aborigènes du Territoire du Nord australien et papoues de la région d'Asmat ;
- **Débarquements en Zodiac®** avec une équipe expérimentée de guides-naturalistes ;
- Spectacles culturels et accueil traditionnel dans plusieurs communautés aborigènes isolées ;
- Rencontres avec les populations locales et possibilité d'acquiescer auprès des artistes des objets d'art aborigènes ;
- Découverte de la région Asmat, de ses petits villages traditionnels, de ses habitants et de ses cérémonies guerrières.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

La côte orientale de l'Australie



Sydney

Entre passé et futur... à la fois branchée et classique... nichée au cœur de l'une des plus belles baies du monde, Sydney est faite d'océan et de lumière, de marins et d'hommes d'affaires : c'est à elle seule une invitation à un voyage aux antipodes. Se situant entre les élégantes silhouettes des Blue Mountains et l'océan Pacifique, elle offre le parfait exemple de l'art de vivre à l'australienne : plages de surf, banlieues tranquilles, gratte-ciel, cottages victoriens et jardins tropicaux... La ville allie à merveille le charme de l'ancien et l'ultra-modernisme, avec son opéra en forme de voiles qui côtoie le quartier historique des Rocks, tandis que le Harbour Bridge enjambe la baie. Ne manquez pas le moment de l'appareillage depuis les ponts du *Lapérouse* dans cette immense rade naturelle.



L'île Fraser

Au large de la côte orientale de l'Australie, l'île Fraser est sans conteste la plus grande île de sable au monde. D'une beauté naturelle exceptionnelle, ses longues plages immaculées forment d'élégantes courbes ininterrompues le long de l'océan. Ses falaises sableuses de couleurs étonnantes offrent au voyageur un paysage de lacs d'eau douce, entourés de forêts tropicales humides qui poussent inlassablement les dunes de sable vers la mer. Recouvert d'eucalyptus, d'acacias et d'immenses fougères, ce site préservé **classé Unesco** abrite d'intéressants vestiges archéologiques attestant de la présence du peuple aborigène depuis près de 5 000 ans.

CAIRNS • SYDNEY

LE LAPÉROUSE 11 jours / 10 nuits

Du 16 au 26 décembre 2019

à partir de 3 790 €



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Cairns (Australie) Embarquement de 15.00 à 16.00	Départ : 17.00
2	Île Willis (arrêt technique) (Australie)	
3	<i>En mer</i>	
4	Hardy Reef (Australie)	Journée
5	Île Percy (Australie)	Matinée
6	Île Lady Musgrave (Australie)	Journée
7	Île Fraser (Australie)	Journée
8,9	<i>En mer</i>	
10	Sydney (Australie)	Arrivée : 07.30
11	Sydney (Australie) Débarquement	

VOS TEMPS FORTS :

- **Débarquements en Zodiac® ;**
- Nombreuses baignades, randonnées palmées et détente sur des îles préservées, aux plages de sable blanc et aux eaux limpides ;
- **Site classé Unesco** : l'île Fraser, la plus grande île de sable au monde ;
- Depuis Hardy Reef, possibilité d'observer des fonds sous-marins parmi les plus beaux du monde, entre récifs coralliens et diversité de la faune aquatique ;
- En fin de croisière, possibilité de découvrir Sydney et les Blue Mountains.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Au cœur de l'Océanie



La Nouvelle-Calédonie

À bord du *Lapérouse*, vous aurez le privilège de découvrir deux îles néo-calédoniennes qui évoquent parfaitement l'idée du paradis terrestre : Lifou et l'îlot Kouaré. Situées à l'est de la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie, les îles Loyauté dont fait partie Lifou ne furent découvertes par les Européens qu'au début du XIX^e siècle. Plages immaculées, dense forêt tropicale, fonds coralliens : Lifou offre une éblouissante palette de contrastes. Plus au sud, dans l'aire protégée du parc du Grand lagon sud, le minuscule îlot Kouaré est véritable joyau de beauté et d'harmonie.



Les îles Salomon

Destination secrète du Pacifique Sud, les îles Salomon forment un archipel de plus de 900 îles pour la plupart volcaniques, aux reliefs accidentés que recouvre une végétation tropicale abondante. Les traditions et le culte des esprits forment encore aujourd'hui le socle culturel des habitants ; la vie des villageois, authentique et préservée du monde moderne, se déroule paisiblement, inchangée depuis des siècles. Ne manquez pas la découverte de Vanikoro, lieu du naufrage de l'expédition de La Pérouse en 1788, un mystère récemment élucidé par une campagne de fouilles archéologiques.



AUCKLAND • HONIARA

LE LAPÉROUSE 13 jours / 12 nuits

Du 30 mars au 11 avril 2020

à partir de 6 380 €



JOUR PROGRAMME

1	Auckland (Nouvelle Zélande) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	Baie des îles, Waitangi (Nouvelle-Zélande)	
3,4	En mer	
5	Îlot Kouaré (Nouvelle-Calédonie)	
6	Lifou (Nouvelle-Calédonie)	
7	Île Tanna (Vanuatu)	
8	En mer	
9	Île Espiritu Santo (Vanuatu)	
10	Île d'Ureparapara (Vanuatu)	
11	Île Vanikoro (Îles Salomon)	
12	En mer	
13	Honiara, île de Guadalcanal (Îles Salomon) Arrivée : 07.00 Débarquement, transfert à l'aéroport et vol Honiara/Brisbane	

VOS TEMPS FORTS :

- **Débarquements en Zodiac® ;**
- La Nouvelle-Calédonie, découverte de la culture kanak et baignades au cœur du lagon Sud, **classé Unesco ;**
- Le Vanuatu, entre villages traditionnels, plages tropicales et volcans toujours actifs ;
- Les îles Salomon, destination secrète du Pacifique Sud et véritable éden tropical ;
- Visites de villages traditionnels et nombreuses rencontres avec les populations locales ; découverte de leurs traditions, danses et artisanat lors de spectacles culturels ;
- Sur l'île de Tanna, visite du volcan Yasur ;
- Visite de Vanikoro, lieu du naufrage de l'expédition de La Pérouse en 1788 ;
- Nombreuses possibilités de baignades et de randonnées palmées.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,

RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE

TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com



Rencontres et nature en Papouasie



La Papouasie-Nouvelle-Guinée - Tufi

La Papouasie-Nouvelle-Guinée offre à ses visiteurs une nature généreuse, que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Surnommé le pays aux mille cultures, on y dénombre plus de 800 langues parlées. C'est une terre de contrastes permanents à la beauté sauvage, où se côtoient montagnes acérées couvertes de jungle et plages de sable blanc baignées d'une eau cristalline.

À bord de votre navire, découvrez Tufi, surnommée la « Scandinavie des tropiques ». Cet ensemble de spectaculaires fjords volcaniques aux parois verticales s'élevant de plus de 150 mètres au-dessus de l'eau offrent un panorama unique. Les habitants des villages isolés sur la côte du cap Nelson et sur les pentes du mont Trafalgar vivent toujours de manière traditionnelle. Ils fabriquent le tapa, une étoffe végétale élaborée à partir de l'écorce battue du mûrier et habilement décorée. Lors de cette escale exceptionnelle, vous traverserez d'anciennes mangroves pour assister à l'un des plus typiques et colorés spectacles traditionnels.



Rabaul

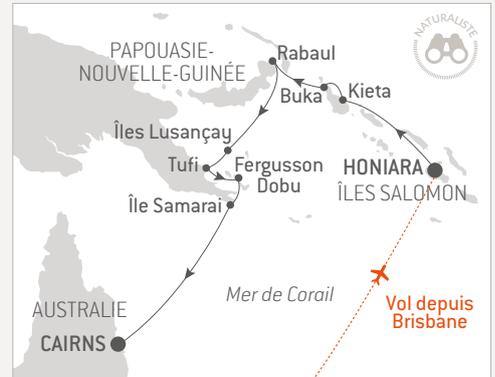
À l'extrémité orientale de l'île de Nouvelle-Bretagne, Rabaul est également située dans un cadre spectaculaire. Au cœur de la baie de Simpson qui est en fait l'ancienne caldeira d'un grand volcan, ce port tropical est entouré de six volcans dont l'un est toujours actif. Lors de votre escale, l'équipe d'expédition vous propose de découvrir la ville, les pentes du volcan de Rabaul et plusieurs sites de la Seconde Guerre mondiale.

HONIARA • CAIRNS

LE LAPÉROUSE 12 jours / 11 nuits

Du 11 au 22 avril 2020

à partir de 6 000 €



JOUR PROGRAMME

JOUR	PROGRAMME
1	Vol Brisbane/Honiara, île de Guadalcanal (Iles Salomon) Accueil et transfert au port Embarquement de 16.00 à 17.00 Départ 18.00
2	<i>En mer</i>
3	Kieta (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
4	Buka (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
5	Rabaul, archipel Bismarck (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
6	<i>En mer</i>
7	Îles Lusançay (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
8	Tufi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
9	Île Fergusson- île Dobu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
10	Île Samarai (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
11	<i>En mer</i>
12	Cairns (Australie) Arrivée : 07.00 Débarquement

VOS TEMPS FORTS :

- À la découverte des mystères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le pays aux mille cultures ;
- Pour la première fois avec PONANT, visite de la région autonome de Bougainville ;
- **Sorties et débarquements en Zodiac®** avec les naturalistes ;
- Tufi, spectaculaire fjord volcanique des Tropiques, où les habitants produisent la traditionnelle étoffe de tapa ;
- Escales aux îles Lusançay et dans l'archipel d'Entrecasteaux ;
- Baignade et randonnée palmée depuis des plages désertes bordées de récifs coralliens ;
- Visites de villages traditionnels et nombreuses rencontres avec les populations locales ; découverte de leurs traditions, danses et artisanat lors de spectacles culturels.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

L'essentiel de la Nouvelle-Zélande



Auckland

Auckland est la ville la plus vaste, la plus peuplée, et la plus active de Nouvelle-Zélande. Située sur un isthme reliant la péninsule de Northland à la grande île du Nord, elle semble flotter entre terre et mer. Vous comprendrez vite pourquoi on la surnomme « la cité des voiles » en découvrant la forêt de mâts qui s'élève de sa marina. La Sky Tower, avec ses 328 mètres, offre une vue imprenable. Entourée de volcans endormis, tel le mont Eden, Auckland dispose également d'une nature généreuse et de magnifiques plages de sable noir. À la croisée des cultures maorie, européenne et asiatique, ce lieu vibre d'une atmosphère vivante et dynamique...



White Island

L'île Blanche est une île volcanique située sur la côte est de l'Île-du-Nord de Nouvelle-Zélande. Le volcan étant actif depuis plus de 150 000 ans, l'île est en fait la pointe émergée d'une gigantesque montagne sous-marine. Le cratère se visite facilement et vous permet d'assister au spectacle fascinant des immenses forces naturelles à l'œuvre. Le paysage lunaire, l'odeur de soufre et

le bruit de la vapeur émanant de nombreuses fumerolles vous offrent une expérience sensorielle étonnante. L'île est aussi une zone de reproduction pour les oiseaux avec sa colonie de près de 3 000 couples de fous austraux. Si les conditions le permettent, ne manquez pas de prendre part à une visite guidée pédestre du cratère et des anciennes mines de soufre.



La culture maorie

Une croisière en Nouvelle-Zélande vous offre la possibilité de partir à la rencontre d'une culture ancestrale, celle des valeureux guerriers Maoris, populations polynésiennes autochtones du pays, qui se sont installées par vagues successives à partir du XIII^e siècle. Mode de vie tribal très ancien, la culture maorie perdure de génération en génération ; il en reste aujourd'hui de nombreuses danses et des chants repris par leurs descendants lors de spectacles traditionnels. Leur langage et leur gestuelle sont aujourd'hui au cœur de l'identité néo-zélandaise. Découvrez leurs coutumes inchangées depuis des siècles : cérémonie des vœux, danses guerrières, artisanat local et surtout l'impressionnante pratique de l'art du tatouage, incroyables dessins pouvant recouvrir le corps entier d'un guerrier.

DUNEDIN • AUCKLAND

Du 15 au 24 janvier et du 21 au 30 mars 2020

LE LAPÉROUSE 10 jours / 9 nuits
à partir de 4 300 €

AUCKLAND • DUNEDIN

Du 24 janvier au 2 février et du 12 au 21 mars 2020

LE LAPÉROUSE 10 jours / 9 nuits
à partir de 4 300 €



Tauranga - Rotorua

L'île du Nord, appelée également « l'île fumante », abrite la ville la plus remarquable de Nouvelle-Zélande. Lovée sur les rives du lac éponyme, au cœur d'un décor volcanique majestueux, Rotorua est considérée comme le « visage Maori » du pays. Environnée d'un paysage de brousse, de forêts et de terres cultivées, une série de quinze lacs s'égrène telles les perles d'un collier étincelant. Depuis votre escale à Tauranga, aux portes de Rotorua, partez à la découverte de forêts préservées, dont l'épais manteau recouvre un paysage inattendu : volcans, sources d'eau chaude, geysers jaillissants, rivières et gorges, lacs tantôt bleu profond, tantôt orangé... Laissez-vous surprendre par cette terre aux mille et une couleurs, berceau de la culture maorie.



Milford Sound

Ancienne vallée glaciaire se déversant directement dans la mer de Tasman, Milford Sound offre un paysage extraordinaire aux reliefs escarpés. Merveille naturelle de renommée mondiale **classée Unesco**, le fjord abrite une flore marine très singulière, notamment de splendides récifs de coraux noirs. La navigation du *Lapérouse* vous mènera au pied de ses flancs montagneux sur lesquels une végétation luxuriante s'est arrimée. Confortablement installé sur les ponts extérieurs, ne manquez pas le spectaculaire Mitre Peak, dominant les eaux bleues de sa silhouette élancée. Un spectacle fascinant que l'explorateur James Cook avait découvert en 1770, à bord de son navire *Resolution*...



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Dunedin (Nouvelle-Zélande) Embarquement de 15.00 à 16.00	Départ : 16.30
2	Navigation dans Dusky Sound et Doubtful Sound (Nouvelle-Zélande)	
3	Milford Sound (Nouvelle-Zélande)	Matinée
4	En mer	
5	Picton (Nouvelle-Zélande)	Journée
6	Wellington (Nouvelle-Zélande)	Journée
7	Napier (Nouvelle-Zélande)	Après-midi
8	White Island (Nouvelle-Zélande)	Après-midi
9	Tauranga (Nouvelle-Zélande)	Journée
10	Auckland (Nouvelle-Zélande) Débarquement	Arrivée : 07.00

Cet itinéraire peut s'effectuer dans les deux sens.
Dans le sens Auckland • Dunedin,
les escales des jours 7 et 8 ont lieu en matinée.

VOS TEMPS FORTS :

- Découverte des sublimes paysages néo-zélandais, d'une diversité exceptionnelle.
- Navigation au cœur des fjords de Nouvelle-Zélande, **classés au patrimoine mondial de l'Unesco** ;
- L'escale à Picton, dans la région de Marlborough, célèbre pour ses vignobles et ses vallées submergées ;
- Rencontre avec le peuple maori, valeureux guerriers aux coutumes et traditions ancestrales ;
- À Wellington, visite du musée Te Papa Tongarewa, qui retrace l'histoire de la Nouvelle-Zélande et de la culture maorie ;
- L'escale à White Island, une île volcanique à l'atmosphère irréelle, entre paysages lunaires et vapeur émanant des nombreuses fumerolles.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

La Polynésie

Un parfum de paradis

Bordées de magnifiques lagons aux eaux cristallines ourlés de récifs coralliens, les îles polynésiennes comptent parmi les plus belles au monde.

Embarquez avec PONANT à la découverte de ces perles lointaines du Pacifique Sud. La végétation luxuriante des reliefs montagneux, les somptueuses plages de sable blanc et la biodiversité exceptionnelle des fonds marins seront le décor de votre croisière d'exception.







1 - Hanavave, archipel des Marquises.
2 - Statues Moai, île de Pâques.
3 - Les fonds marins en Polynésie.





La Polynésie en lumière

L'archipel des Marquises

« Dans ces îles où la solitude est totale, j'ai trouvé une sorte de paix intérieure » écrivait Jacques Brel... Chanté par l'auteur-compositeur bruxellois et source d'inspiration du peintre Paul Gauguin, l'archipel des Marquises est constitué d'un groupe d'îles, dressées telles des forteresses vert sombre, en plein bleu indigo du Pacifique. Ici, pas de lagon ni de récifs, le charme de l'archipel réside dans sa beauté sauvage et chacune des îles de la Terre des Hommes rivalise de majesté. Au cœur des forêts denses et luxuriantes de Nuku Hiva, les perles d'eau des cascades se jettent depuis des falaises vertigineuses. Quant aux îles Hiva Oa et Fatu Hiva, elles cachent encore de mystérieux pétroglyphes millénaires et des vestiges de marae, temples dont la fonction était religieuse et politique. Réputés pour leur artisanat sans égal, les Marquisiens sculptent le bois, la pierre ou l'os, mais se démarquent également grâce à leur maîtrise de l'art complexe du tatouage.



L'île de Pâques

Qui n'a jamais rêvé de percer le mystère des moaï, ces énigmatiques mégalithes ? À mi-chemin entre le Chili et Tahiti, l'île de Pâques, ou Rapa Nui, est une terre mystérieuse et fascinante, considérée comme la plus isolée au monde. bercés d'une aura intemporelle, les vestiges des civilisations pascuanes se découvrent bien à l'abri du Parc naturel Rapa Nui, déclaré « Paysage culturel du patrimoine mondial » par l'Unesco. Durant votre croisière, ne manquez pas l'escale sur cette île mythique aux falaises de lave noire ou encore ses moaï, statues monumentales positionnées dos à la mer ou face aux maisons, en symbole de protection. De nombreuses questions restent encore aujourd'hui sans réponse : « Pourquoi ont-ils été sculptés ? » « Comment ont-ils été transportés ? ». Malgré les découvertes récentes, celle que l'on surnomme « le nombril de la terre » garde jalousement ses secrets et reste pour le voyageur une destination de légende.

Les fonds marins

La beauté des paysages de Polynésie n'a d'égal que la splendeur des fonds marins de l'océan Pacifique. Apprécies par les plongeurs du monde entier pour la richesse et la diversité de leur écosystème, ces eaux paradisiaques vous dévoilent leurs secrets, même si vous n'êtes qu'un plongeur amateur équipé d'un masque et d'un simple tuba. Ici, au cœur d'une mer chaude et cristalline, poissons exotiques colorés, tortues de mer et raies Manta ondulent entre les anémones, éponges et dentelles de corail qui bordent les lagons bleu aigue-marine. Grâce à leur incroyable biodiversité, les fonds marins polynésiens sont considérés comme « le plus riche aquarium de la planète ». Ce paradis bleu, parsemé d'îles volcaniques et de nombreux atolls, minuscules langues de terre affleurant à la surface de l'eau, offre une alliance parfaite entre immenses plages de sable blanc et reliefs montagneux. Au cours de votre croisière, ne manquez pas non plus d'admirer les célèbres perles noires, aussi précieuses qu'exceptionnelles, véritable trésor polynésien.

Hawaï et Polynésie française



Hawaï

Découvrez Honolulu, capitale de l'archipel d'Hawaï, qui vous dévoile le littoral de Waikiki et ses plages paradisiaques. Sous le regard bienveillant du cratère volcanique Diamond Head, partez à la découverte de cette nature exubérante, ponctuée de chutes d'eau et de somptueux jardins d'orchidées. Puis *Le Boréal* fera escale à Hilo, dont les reliefs verdoyants expriment le mieux la beauté volcanique de l'archipel. Vous aurez l'opportunité de visiter le Parc national des volcans, seul site hawaïen inscrit au **patrimoine mondial de l'Unesco**, et d'y admirer des champs et des tunnels de lave, tout en vous approchant au plus près des cônes majestueux toujours actifs.



Fatu Hiva

Grandioses et saisissantes, les Marquises se démarquent de leurs sœurs polynésiennes par leur relief plus tourmenté. Le charme de l'archipel réside dans sa beauté sauvage : cascades s'écoulant le long de pics vertigineux, falaises découpées s'abîmant dans la mer indigo, ou encore végétation luxuriante. Lors de votre escale sur l'île de Fatu Hiva, les habitants de la baie de Hanavave, considérée comme l'une des plus belles au monde, vous accueillent au son du ukulélé et des chants traditionnels. Ne manquez pas de découvrir ces danses et coutumes du bout du monde, lorsque bercées par les alizées, les feuilles de palmiers diffusent les effluves des fleurs de frangipanier et de tiaré.

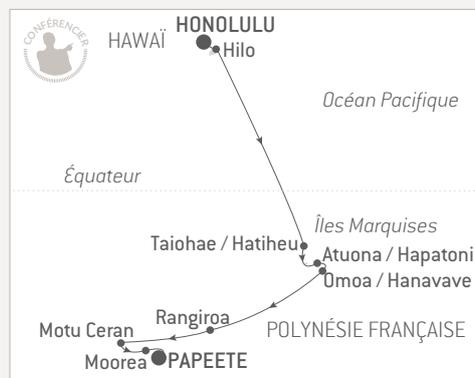


HONOLULU • PAPEETE

LE BORÉAL 16 jours / 15 nuits

Du 10 au 25 octobre 2019

à partir de 4 820 €



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Honolulu (Hawaï, États-Unis) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	Hilo (Hawaï, États-Unis)	Matinée
3 à 5	<i>En mer</i>	
6	<i>En mer, passage de l'équateur</i>	
7	<i>En mer</i>	
8	Taiohae (Nuku Hiva, Îles Marquises) Hatiheu (Nuku Hiva, Îles Marquises)	Après-midi et soirée Journée
9	<i>Navigation dans la baie d'Anaho</i> Atuona (Hiva Oa, Îles Marquises)	Après-midi Matinée
10	Hapatoni (Tahuata, Îles Marquises) Omoa (Fatu Hiva, Îles Marquises)	Après-midi Matinée
11	Hanavave (Fatu Hiva, Îles Marquises)	Après-midi
12	<i>En mer</i>	
13	Rangiroa (Îles Tuamotu)	Après-midi
14	Motu Ceran (Polynésie française)	Après-midi
15	Moorea (Polynésie française) Papeete (Polynésie française)	Journée Arrivée : 21.00
16	Papeete (Polynésie française) - Débarquement	

VOS TEMPS FORTS :

- **Site classé Unesco** : le parc national des volcans d'Hawaï, depuis Hilo ;
- Escales plage, baignade et plongée dans les eaux cristallines des atolls coralliens de la Polynésie française ;
- Escales exceptionnelles au cœur de l'archipel des Marquises, aux falaises volcaniques abruptes, couronnées de cascades ;
- Le petit village d'Atuona abritant les tombes de Paul Gauguin et de Jacques Brel ;
- Nombreuses excursions possibles depuis Moorea : balades et safari photo, observation de baleines et de dauphins, découverte de la vie traditionnelle et des coutumes polynésiennes... ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 1 ou Plongeur CMAS 1 étoile ou équivalent) avec un moniteur expérimenté.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,

RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE

TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com



PAPEETE • PAPEETE

LE BORÉAL 10 jours / 9 nuits

Du 25 octobre au 3 novembre 2019

à partir de 4 090 €

Trésors de Polynésie



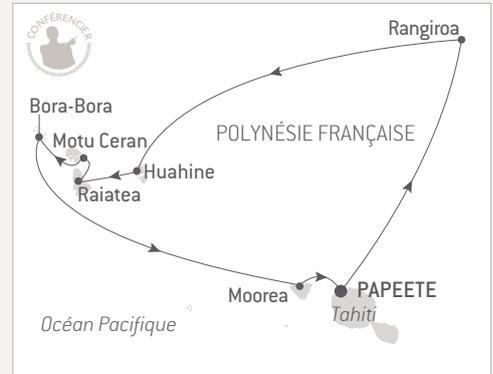
Bora Bora

Aucun superlatif ne saurait décrire l'extravagante et insolente beauté de Bora Bora... Avec son vaste anneau de corail cernant la majestueuse silhouette du mont Otemanu, la perle des îles Sous-le-Vent offre au voyageur une harmonie parfaite aux infinies nuances de bleus ou encore l'explosion de couleurs des hibiscus rouges et des poissons tropicaux. La navigation du *Boréal* vous mène au cœur de ce paradis, véritable Éden préservé au décor aquatique extraordinaire, où la réalité dépasse le mythe. Laissez-vous charmer par le parfum délicat des fleurs de tiaré et les effluves de vanille et découvrez les traditions polynésiennes ancestrales.



Tuamotu – Rangiroa

Avec ses couronnes coralliennes bordées de sable blanc et ses lagons d'eau cristalline, Tuamotu, archipel de 76 atolls situé au cœur de l'océan Pacifique, a tout du paradis terrestre. La faune marine, y est d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles. Au cœur de ces myriades d'îles paradisiaques, découvrez Rangiroa, le plus grand atoll de l'archipel. Classé par le commandant Cousteau parmi les plus beaux sites sous-marins de la planète, le lagon est également célèbre pour son « mur de requins » : lorsque que le courant est entrant, la passe de Tiputa attire ces animaux légendaires en très grand nombre, offrant aux plongeurs un spectacle impressionnant.



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Papeete (Polynésie française) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	Rangiroa (Îles Tuamotu)	Après-midi
3	Huahine (Polynésie française)	Après-midi
4	Raiatea (Polynésie française)	Journée
5	Motu Ceran (Polynésie française)	Après-midi
6	Bora-Bora (Polynésie française)	Journée
7	Bora-Bora (Polynésie française)	Journée
8	Moorea (Polynésie française)	Journée
9	Moorea (Polynésie française) Papeete (Polynésie française)	Journée Arrivée : 21.00
10	Papeete (Polynésie française) Débarquement	

Présence à bord de l'écrivain et journaliste **Franck Ferrand**



VOS TEMPS FORTS :

- Croisière 100 % Polynésie, à la découverte des îles considérées comme les plus belles au monde ;
- Découverte de la culture et des traditions polynésiennes ;
- Plages de sable blanc et baignade au cœur d'un immense aquarium naturel ;
- Nombreuses excursions possibles depuis Moorea : balades et safari photo à travers les vallées profondes et les plantations d'ananas, observation de baleines et de dauphins, découverte de la vie traditionnelle et des coutumes polynésiennes... ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 1 ou Plongeur CMAS 1 étoile ou équivalent) avec un moniteur expérimenté.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Polynésie et île de Pâques



L'archipel des Gambier

Découvrez le plus secret des archipels polynésiens : les îles Gambier. La haute Mangareva, « montagne flottante » en polynésien, est un univers singulier entre mer et océan, entourée d'un magnifique récif corallien et dotée d'une végétation luxuriante inhabituelle, entre pins et flore tropicale. Loin des destinations touristiques conventionnelles, ces îles sont cerclées d'une large ceinture de corail, donnant naissance à un lagon aux couleurs variées. Lors de votre escale à Rikitea, venez découvrir son patrimoine culturel exceptionnel, dont sa merveilleuse cathédrale entièrement édiflée en corail et en bois, ainsi que ses perles noires d'une réelle perfection.



Pitcairn

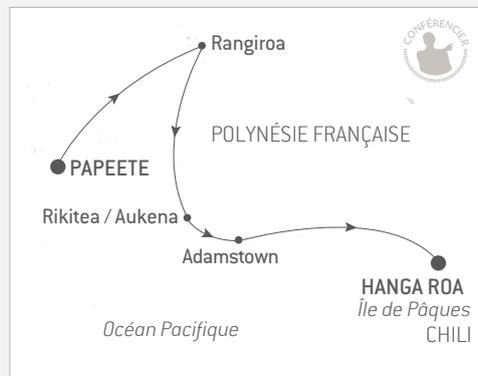
Eaux cristallines, flore abondante, faune endémique... lors de votre croisière, *Le Boréal* vous mènera jusqu'aux îles Pitcairn, un environnement subtropical intact et préservé. Sa capitale, Adamstown, ressemble à un petit village séduisant et fut ainsi nommée en l'honneur de James Adam, l'un des mutins du *Bounty*. Cette mutinerie fut la source d'inspiration de nombreux films, livres et chansons : lors de votre escale, ne manquez pas de visiter le musée abritant une collection d'objets provenant du *Bounty*. Plus au nord, admirez la beauté unique de l'île Ducie, enfermant un lagon aux eaux turquoise, cerné par de précieux récifs coralliens, où demeure une faune riche et étonnante.

PAPEETE • HANGA ROA

LE BORÉAL 14 jours / 13 nuits

Du 3 au 16 novembre 2019

à partir de 3 940 €



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Papeete (Polynésie française) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	Rangiroa (Polynésie française)	Après-midi
3,4	En mer	
5	Rikitea (Mangareva, Îles Gambier)	Après-midi
6	Aukena (Îles Gambier) Navigation autour de l'atoll de Temoe (Îles Gambier)	Matinée
7	En mer	
8	Adamstown (Îles Pitcairn, Territoire Britannique d'Outre Mer)	Matinée
9	Navigation le long de l'île de Ducie (Îles Pitcairn, Territoire Britannique d'Outre Mer)	
10,11	En mer	
12,13	Hanga Roa (Île de Pâques, Chili)	Arrivée en matinée
14	Hanga Roa (Île de Pâques, Chili) Débarquement	

EN PARTENARIAT AVEC



VOS TEMPS FORTS :

- Une croisière en partenariat avec **PARIS MATCH** ;
- Depuis Hanga Roa, découverte du site d'Ahu Tahai, classé au **patrimoine mondial de l'Unesco**, et de ses énigmatiques moaï ;
- Excursions offertes à l'île de Pâques ;
- Depuis Aukena, possibilité de visiter une ferme perlière ;
- À Rikitea, visite de la cathédrale Saint-Michel de 1840 ;
- Présence d'un conférencier spécialiste de la culture Rapa Nui et Orongo.

L'escale d'Adamstown est fortement dépendante des conditions météorologiques et de marée.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,

RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE

TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Île de Pâques et Polynésie



La baie de Cook - Moorea

Végétation émeraude luxuriante contrastant avec le turquoise limpide de l'océan, charmants bungalows en bois saupoudrés le long des plages préservées... Lors de votre escale, découvrez la beauté de Moorea, inchangée depuis que James Cook la découvrit en 1769. Dentelée de coraux, cette île de l'archipel de la Société est réputée pour ses jardins naturels de fleurs tropicales, ainsi que pour ses plantations d'ananas. Flânez le long des deux baies qui cisèlent l'île corallienne, partez explorer le belvédère qui offre une vue imprenable sur le mont Rotui et les pics volcaniques, ou plongez à la rencontre des dauphins et raies Manta évoluant dans le lagon opalescent.



Papeete

Capitale de la Polynésie française, la ville de Papeete se trouve sur la côte nord-ouest de l'île de Tahiti. Si Tahiti est réputée pour sa beauté légendaire et ses précieuses perles, Papeete fait aussi honneur à l'île. Au bord de l'eau, des bungalows posés sur pilotis offrent une vue imprenable sur les lagons azur, tandis que les forêts luxuriantes regorgent d'endroits encore sauvages. Cependant, c'est le marché « Mapuru Paraita » qui fait la renommée de la ville : cœur battant de Papeete, il accueille tous les jours les Polynésiens en quête de poissons ou d'épices. Ne manquez pas de plonger au cœur de ce concert de saveurs et de senteurs multicolores.

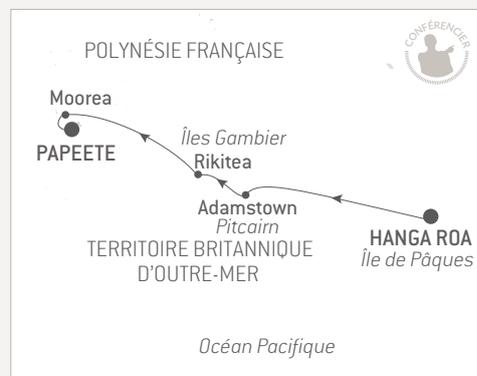


HANGA ROA • PAPEETE

LE SOLÉAL 13 jours / 12 nuits

Du 8 au 20 mars 2020

à partir de 3 640 €



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Hanga Roa (Île de Pâques, Chili) Embarquement de 16.00 à 17.00	
2	Hanga Roa (Île de Pâques, Chili)	Journée
3	Hanga Roa (Île de Pâques, Chili)	Départ: 18.00
4,5	En mer	
6	Navigation le long de l'île de Ducie	Matinée
7	Adamstown (Îles Pitcairn, Territoire Britannique d'Outre Mer)	Journée
	En mer	
8	Navigation autour de l'atoll de Temoe Rikitea (Mangareva, Îles Gambier)	Après-midi Soirée
9	Rikitea (Mangareva, Îles Gambier)	Matinée
10,11	En mer	
12	Moorea (Polynésie française)	Journée
13	Papeete (Polynésie française) Débarquement	Arrivée: 08.00

VOS TEMPS FORTS :

- Depuis Hanga Roa, découverte du site d'Ahu Tahai, **classé au patrimoine mondial de l'Unesco**, et de ses énigmatiques moaï ;
- Excursions offertes à l'île de Pâques ;
- À Rikitea, visite de la cathédrale Saint-Michel de 1840 ;
- Nombreuses excursions possibles depuis Moorea : balades et safari photo, observation de baleines et de dauphins, découverte de la vie traditionnelle et des coutumes polynésiennes... ;
- Présence d'un conférencier spécialiste de la culture Rapa Nui et Orongo ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 1 ou Plongeur CMAS 1 étoile ou équivalent) avec un moniteur expérimenté.

L'escale d'Adamstown est fortement dépendante des conditions météorologiques et de marée.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Joyaux des mers du Sud



Wallis-et-Futuna

Situé dans le Pacifique sud, l'archipel de Wallis-et-Futuna est un véritable bijou de la nature, bordé d'eaux d'une grande limpidité protégeant une large variété de poissons, de dauphins, de tortues et de raies. Au nord, sur l'île de Futuna, ne manquez pas de découvrir le village de Poi dont la basilique abrite les reliques de saint Pierre Chanel, saint patron de l'Océanie. À Mata Utu, petite ville située sur l'île de Wallis, vous apprécierez l'architecture coloniale du palais du Roi devant lequel se déroulent les fêtes traditionnelles. Non loin, le lac de Lalolalo, l'un des plus impressionnants lacs de cratère de l'île, vous offrira un paysage à couper le souffle.



Aitutaki, îles Cook

Dispersées dans l'océan Pacifique, à l'ouest de la Polynésie française, les îles Cook offrent une nature préservée. Entre forêts luxuriantes, reliefs montagneux et plages de sable blanc, ces îles d'origine volcanique invitent à l'exploration. Au nord de l'archipel, Aitutaki est un petit port de pêche aux rares bateaux à moteur, où perdure une vie simple et paisible. Lors de votre escale ne manquez pas l'occasion de vous promener au bord de ce lagon, connu pour être l'un des plus beaux au monde. L'île est spécialisée dans la vente de perles noires et dans la fabrication de paréos colorés ainsi que de « tivaevae », ces couvertures et ouvrages en patchwork traditionnel.

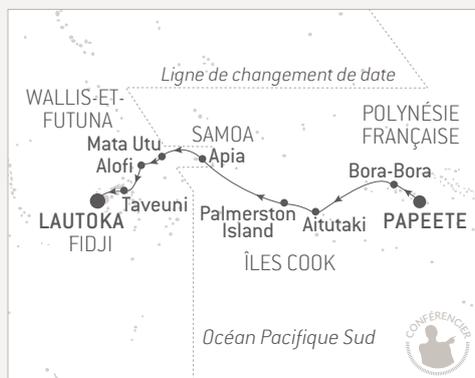


PAPEETE • LAUTOKA

LE SOLÉAL 13 jours / 12 nuits

Du 20 mars au 1^{er} avril 2020

à partir de 3 590 €



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Papeete (Polynésie française) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	Bora-Bora, îles de la Société (Polynésie française)	Journée
3	<i>En mer</i>	
4	Aitutaki (Îles Cook)	Journée
5	Palmerston Island (Îles Cook)	Matinée
6	<i>En mer</i>	
7	<i>Traversée de la ligne de changement de date</i>	
8	Apia (Samoa)	Matinée
9	Mata Utu, île de Wallis (Wallis-et-Futuna)	Journée
10	Futuna, Alofi (Wallis-et-Futuna)	Journée
11	Taveuni (Fidji)	Après-midi
12	Taveuni (Fidji)	Matinée
13	Lautoka (Polynésie française) Débarquement	Arrivée : 08.00

VOS TEMPS FORTS :

- La découverte de la Polynésie française, des îles Cook, des Samoa, de Wallis-et-Futuna et des îles Fidji ;
- Lagons des mers du sud, plages de sable blanc et nature luxuriante : une véritable carte postale du paradis ;
- Rencontres avec les populations locales et découverte des cultures polynésiennes, lors de cérémonies coutumières ;
- Un itinéraire qui passe par Wallis-et-Futuna, lieu d'immatriculation de la flotte PONANT ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 1 ou Plongeur CMAS 1 étoile ou équivalent) avec un moniteur expérimenté.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE

TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Des Fidji à la Micronésie



La Micronésie

Composée de plusieurs centaines d'îles au croisement des courants du Pacifique et de la mer des Philippines, la Micronésie possède une biodiversité exceptionnelle, notamment une incroyable variété de coraux et de poissons. Au sud-est, les fonds marins du lagon de Chuuk abritent les épaves d'une flotte japonaise entière, coulée durant la Seconde Guerre mondiale et aujourd'hui colonisée par de nombreux poissons multicolores. À Guam, la plus grande île volcanique de la région, découvrez la culture des Chamorros : premiers habitants de l'île, ces artisans de talent ont su préserver leurs traditions.



L'archipel du Vanuatu

Connu autrefois sous le nom de Nouvelles-Hébrides, l'archipel du Vanuatu offre une variété extraordinaire de paysages, entre volcans actifs, sites de plongée et lagons transparents. Joyau du Pacifique, c'est un cadre idyllique pour tous ceux qui cherchent l'aventure et le dépaysement. En plus de ses immenses plages dorées et de sa forêt tropicale, cet archipel est également réputé pour sa forte activité volcanique. L'île Ambrym en est un exemple, déroulant son tapis de cendre noire en un monde minéral merveilleux, avec en fond sonore les rythmes ancestraux des tam-tams.



LAUTOKA • GUAM

LE SOLÉAL 16 jours / 15 nuits

Du 1^{er} au 16 avril 2020

à partir de 5 200 €



JOUR PROGRAMME

1	Lautoka (Fidji) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	<i>En mer</i>	
3	Île d'Ambrym (Vanuatu)	
4	Île Espiritu Santo (Vanuatu)	
5	<i>En mer</i>	
6	Île de Santa Ana (Îles Salomon)	
7	Honiara, île de Guadalcanal (Îles Salomon) Baie de Roderick, îles Florida (Îles Salomon)	
8	<i>En mer</i>	
9	Rabaul, archipel Bismarck (Papouasie-Nouvelle-Guinée)	
10, 11	<i>En mer</i>	
12	Chuuk (Micronésie)	
13	Île de Pulap (Micronésie)	
14	Satawal (Micronésie)	
15	Atoll de Gaferut (Micronésie)	
16	Guam (Guam) Débarquement	Arrivée : 09.00

VOS TEMPS FORTS :

- **Débarquements en Zodiac® ;**
- Le Vanuatu, entre villages traditionnels, plages tropicales, récifs coralliens et volcans toujours actifs ;
- Les îles Salomon, destination secrète du Pacifique Sud et véritable éden tropical ;
- La Micronésie, confettis d'îles et atolls aux fonds marins époustouffants ;
- Visites de villages traditionnels et nombreuses rencontres avec les populations locales ; découverte de leurs traditions, danses et artisanat lors de spectacles culturels ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 2 ou Plongeur CMAS 2 étoiles ou équivalent) avec un moniteur expérimenté, et de randonnée palmée avec votre équipe d'expédition.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Océan Indien et mer Rouge

Entre nature et culture,
des destinations d'exception

Lagons et coraux, savanes et forêts vierges à la faune bigarrée,
déserts arides ponctués de montagnes vertigineuses et de temples secrets...

De la Jordanie à l'Afrique du Sud, en passant par l'Égypte,
les Seychelles et Madagascar, embarquez avec PONANT pour un voyage
inoubliable au cœur d'une nature majestueuse.

Partez à la rencontre d'une mosaïque de cultures et découvrez
des sites légendaires, joyaux du patrimoine mondial...







1 - Plage des Seychelles .
2 -Faune sous-marine en mer Rouge.
3 - Lémuriens, Madagascar.





L'océan Indien et la mer Rouge *en lumière*

Les Seychelles

Poussière d'îles éparpillées dans l'océan Indien, l'archipel des Seychelles distille le calme et la beauté sur fond de cocotiers touffus, de sable blanc et d'eau cristalline. À la splendeur de ses lagons et de ses plages idylliques, ce paradis perdu ajoute une faune et une flore exceptionnelles. Au sein des nombreux parcs et réserves naturelles, venez observer les oiseaux colorés, les tortues géantes et les nombreuses espèces marines peuplant les eaux turquoise. Depuis la capitale de l'archipel, Mahé, qui a su garder toute la pureté de ses criques, montagnes et forêts, votre navire vous fera découvrir les atolls d'Aldabra et d'Alphonse, ainsi que la magnifique île de La Digue. Longtemps inhabité, l'archipel est aujourd'hui une véritable mosaïque ethnique. Vous pourrez y rencontrer les descendants de colons français, d'esclaves africains mais aussi d'aventuriers et de pirates venus des quatre coins du monde... découvrez, à leurs côtés, l'immense richesse culturelle des Seychelles.



La mer Rouge

Frontière naturelle entre l'Afrique et l'Asie s'ouvrant sur l'océan Indien, la mer Rouge possède un charme envoûtant. Entourées de majestueuses chaînes de montagnes dressées au cœur d'un paysage désertique aux couleurs rouge et or, ses eaux émeraude abritent une faune et une flore d'une immense richesse. Réputée pour la beauté de ses récifs coralliens, cette mer légendaire figure parmi les sites de plongée plus spectaculaires au monde. Que ce soit en Égypte, en Israël ou en Jordanie, vos différentes escales vous offriront un cadre enchanteur, propice aux activités aquatiques, à la détente mais aussi à la découverte des nombreux sites historiques présents dans l'arrière-pays. Vestiges de la civilisation pharaonique, du royaume nabatéen ou bien encore de l'Empire romain, ces édifices, somptueux et grandioses, vous offriront un incroyable voyage dans le temps.

Madagascar

L'isolement géographique de l'île de Madagascar, détachée du continent il y a 240 millions d'années, explique la présence de très nombreuses espèces endémiques. On compte ainsi près de mille orchidées différentes et un grand nombre de lémuriens, ces sociables petits primates qui animent la forêt de leurs vocalises et de leurs acrobaties d'arbre en arbre. La région septentrionale de l'île où vous ferez escale possède de véritables trésors naturels où terre et mer s'entrelacent. Depuis l'île préservée de Nosy Komba, au milieu des pirogues à voile à la fois élégantes et frêles, les effluves de la vanille et de l'ylang ylang vous accompagneront à la découverte de l'île continent. De l'autre côté de la Grande Terre, l'île Sainte-Marie et l'île aux Nattes, vous offriront une nature sauvage portant encore les traces des pirates qui y trouvèrent refuge dans un passé lointain.

Trésors de la mer Rouge

INÉDIT



Plongée en mer Rouge

Située de part et d'autre du tropique du Cancer, entre l'Afrique et l'Asie, la mer Rouge est l'une des mers les plus chaudes au monde. Cette température est propice au développement d'une vie animale et végétale foisonnante : les nombreux hauts fonds grouillent de poissons multicolores et de coraux luxuriants.

Poissons-papillons, poissons-anges, barracudas, murènes, poissons-clowns, poissons-perroquets, mérours, raies, dauphins, mais aussi requins-baleines sont autant d'espèces que vous pourrez admirer lors de randonnées palmées ou en choisissant une excursion à bord d'un bateau à fond de verre.

Louxor

Édifiée sur le site de l'ancienne cité égyptienne de Thèbes, capitale des pharaons durant le Moyen-Empire, Louxor possède un exceptionnel patrimoine archéologique. Parmi ses innombrables trésors, ne manquez pas de découvrir le temple de Louxor, dédié au dieu Amon et relié par une allée de sphinx au plus grand ensemble religieux de toute l'Antiquité, le temple de Karnak. Plus à l'ouest, de l'autre côté du Nil, la vallée des Rois abrite les somptueuses tombes de dizaines de pharaons, dont celle du roi Toutânkhamon. Non loin, le temple d'Hatshepsout, sculpté dans la roche en l'honneur de la reine Hatshepsout, est considéré comme l'une des constructions les plus originales de l'Égypte antique.



Aqaba et Petra

Située en mer Rouge au fond du golfe du même nom, Aqaba est au croisement des routes terrestres et maritimes reliant l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Riche de plus de 5 000 ans d'histoire, la ville permet d'accéder aux trésors anciens de la Jordanie, comme le merveilleux site de Petra. La cité antique de Petra, dissimulée à l'abri d'un cirque de montagnes percé de couloirs et de défilés, semble encore habitée par les caravanes chargées d'épices, de soie et d'encens qui venaient y faire halte au temps des Nabatéens. Les saisissantes façades des monuments, tombeaux et temples, taillées à même le grès rouge, constituent un ensemble unique classé au **patrimoine mondial de l'Unesco**.



AQABA • AQABA

LE PONANT 8 jours / 7 nuits

Les 14, 21, et 28 décembre 2019, les 4, 11 et 18 janvier 2020, les 18 et 25 février 2020, les 3, 10, 17 et 24 mars 2020.

à partir de 3 690 €

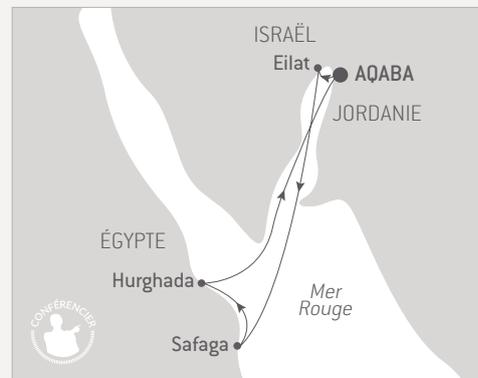
Le désert du Wadi Rum

Partez sur les traces de Lawrence d'Arabie au cœur du désert du Wadi Rum, à l'extrême sud de la Jordanie. Surnommée la « vallée de la Lune », cette immense étendue sauvage, classée au **patrimoine mondial de l'Unesco**, offre des paysages grandioses et extrêmement variés. Au milieu des dunes de sable, se dressent de hautes falaises aux tons rouge, jaune et noir. Sculptées par l'eau et le vent depuis des millions d'années, ces nombreuses formations rocheuses, formant par endroits d'impressionnantes arches naturelles, font du désert de Wadi Rum un endroit unique au monde qui sert de décor pour de nombreux films. Le site abrite également maintes richesses culturelles tels les pétroglyphes inscrits dans la roche et le temple nabatéen.



Massada et la mer Morte

Au cœur du désert de Judée, nichée sur un haut plateau entouré de falaises abruptes, la forteresse de Massada demeure l'un des plus beaux sites historiques d'Israël. Construite par le roi Hérode au début de l'Empire romain pour parer à d'éventuelles attaques, elle servit par la suite de refuge aux rebelles juifs lors de la Grande Révolte contre les Romains. Classé au **patrimoine mondial de l'Unesco**, l'ensemble architectural possède une grande valeur archéologique et bénéficie d'une superbe vue sur la mer Morte. Point le plus bas sur terre, ce lac réputé pour sa forte teneur en sel et sa boue noire riche en minéraux offre une expérience de baignade unique au monde.



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Aqaba (Jordanie) Embarquement de 15.00 à 16.00	Départ : 18.00
	Eilat (Israël)	Soirée
2	Eilat (Israël)	Journée
3	Safaga (Égypte)	Soirée
4	♥ Safaga (Égypte)	Journée
5	Safaga (Égypte)	Journée
6	Hurghada (Égypte)	Journée
7	Aqaba (Jordanie)	Arrivée : 11.30
8	Aqaba (Jordanie) - Débarquement	

♥ **EXTENSION** : Les trésors de Louxor en exclusivité (voir page 47)

VOS TEMPS FORTS :

- Découverte des hauts lieux de l'Antiquité, de la Jordanie à l'Égypte en passant par Israël ;
- **Sites Unesco** : Petra (avant votre croisière), Louxor (depuis Safaga), le Wadi Rum (depuis Aqaba) ;
- Depuis Eilat, possibilité de visiter Massada, sublime forteresse **classée Unesco** dominant la mer Morte ;
- « Les trésors de Louxor en exclusivité » : extension possible depuis Safaga, à la découverte de sites antiques de toute beauté (temples de Louxor, Karnak et Hatchepsout, vallée des Rois, tombes de Toutânkhamon, Néfertari et Séthi I^{er}) ;
- Présence à bord d'un conférencier passionnant spécialiste de l'Égypte ;
- Navigation en mer Rouge, aux fonds marins parmi les plus renommés au monde ;
- **Départs du mois de mars 2020** : possibilité de plongée sous-marine (Niveau 1 ou Plongeur CMAS 1 étoile ou équivalent) avec un moniteur expérimenté.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

L'essentiel des Seychelles

INÉDIT



Praslin

Située à une quarantaine de kilomètres de Victoria, Praslin est la deuxième plus grande île des Seychelles. Ses plages idylliques où les rochers granitiques se lovent au cœur d'un sable immaculé illustrent à merveille l'imaginaire seychellois et invitent le visiteur à plonger dans des eaux turquoise propices à la randonnée palmée. Au centre de l'île, cachée au cœur d'une forêt tropicale de toute beauté, se trouve la réserve naturelle de la vallée de Mai, classée au **patrimoine mondial de l'Unesco**. Véritable sanctuaire végétal, on peut y observer plusieurs espèces de palmiers endémiques ainsi que la célèbre coco de mer, une noix de coco pouvant peser jusqu'à 20 kg surnommée « coco fesse » en raison de sa forme suggestive.



L'île de Curieuse

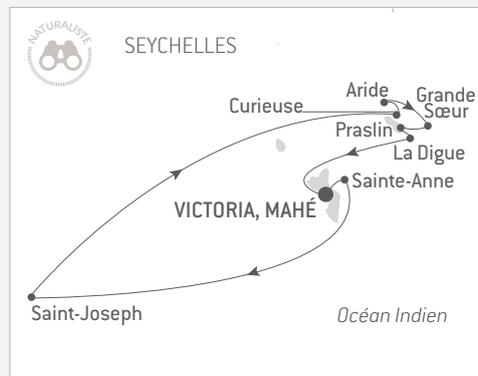
Située au large de Praslin, Curieuse est caractérisée par son sol rougeâtre. Découverte en 1768 par l'explorateur français Marc-Joseph Marion du Fresne, elle fut ravagée par un incendie en 1771 et hébergea ensuite une léproserie dont on peut voir encore quelques vestiges. Déclarée parc national marin en 1979, elle abrite de nombreuses espèces sous-marines, à découvrir lors de plongées bouteille ou randonnées palmées au cœur des eaux paradisiaques de l'océan Indien. Mais Curieuse est surtout réputée pour les centaines de tortues géantes terrestres d'Aldabra qui y vivent, fascinants reptiles que vous aurez très certainement l'occasion de rencontrer. C'est également la seule île, avec Praslin, où le coco de mer pousse à l'état naturel.

MAHÉ • MAHÉ

LE BOUGAINVILLE 9 jours / 8 nuits

Les 6 et 26 décembre 2019,
les 3, 11, 19 et 27 janvier 2020

à partir de 3 360 €



JOUR PROGRAMME

JOUR	PROGRAMME
1	Victoria, Mahé (Seychelles) Embarquement de 16.00 à 17.00
2	Victoria, Mahé (Seychelles) Parc national marin de Sainte-Anne (Seychelles)
3	Saint-Joseph (Seychelles)
4	Curieuse (Seychelles)
5	Aride (Seychelles)
6	Grande Sœur (Seychelles)
7	Praslin (Seychelles)
8	La Digue (Seychelles)
9	Victoria, Mahé (Seychelles) Arrivée : 07.00 Débarquement

Départ du 6 déc. : Présence à bord d'**Alain Baraton**, jardinier en chef du Domaine national de Trianon et du Grand parc du château de Versailles, écrivain.
Départ du 26 déc. : Présence à bord du journaliste et éditeur **Christophe Barbier**.

VOS TEMPS FORTS :

- **Débarquements en Zodiac® ;**
- **Site classé Unesco :** la réserve naturelle de la vallée de Mai, à Praslin ;
- La découverte de 8 îles des Seychelles au cours de la même croisière ;
- La réserve naturelle d'Aride, trésor de la nature seychelloise ;
- Les terres rouges et nues de Curieuse, île granitique des Seychelles ;
- L'anse Source d'Argent, plage la plus célèbre de La Digue, entourée de gros blocs de granit ;
- Possibilité d'observer des tortues à Saint-Joseph et Curieuse ;
- Rencontres avec les populations locales ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 2 ou Plongeur CMAS 2 étoiles ou équivalent) avec un moniteur expérimenté, et de randonnée palmée avec votre équipe d'expédition.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE

TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Seychelles et atoll d'Aldabra

INÉDIT



MAHÉ • MAHÉ

LE BOUGAINVILLE 13 jours / 12 nuits

Les 14 décembre 2019, 28 février,
29 mars et 18 avril 2020

à partir de 5 280 €



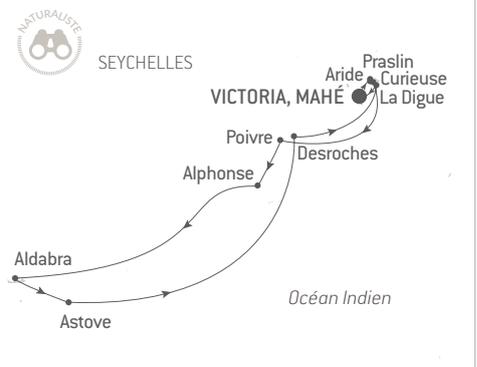
La tortue géante

Également surnommée tortue éléphantine pour ses pattes ressemblant à celle d'un éléphant, la tortue géante des Seychelles est la plus grande espèce de tortue terrestre, pouvant atteindre 300 kg chez les mâles. La carapace, de couleur beige ou brune, présente une forme bombée, tandis que la tête et les pattes sont recouvertes de petites écailles. Ses refuges favoris sont les îles et îlots de l'archipel, au cœur des maquis coralliens, des mangroves et des dunes côtières. Active tôt en matinée, elle se dissimule à l'ombre sous les arbustes ou dans les flaques boueuses dès qu'il commence à faire chaud.



L'atoll d'Aldabra

Situé au cœur de l'archipel paradisiaque des Seychelles, l'atoll d'Aldabra est considéré comme l'un des derniers sanctuaires quasi-vierge de notre planète ; une importante population de tortues marines y a trouvé refuge. Classée au **patrimoine mondial de l'Unesco**, cette immense ellipse de terre est formée de petites îles de récifs coralliens, séparées par des passes étroites et renfermant un lagon aux eaux émeraude, bordé de mangrove et de plages de sable fin. À bord de votre navire, approchez ces rivages aux eaux d'une pureté scintillante et laissez-vous charmer par cette merveille naturelle, considérée comme l'un des plus grands atolls du monde.



JOUR PROGRAMME

1	Victoria, Mahé (Seychelles) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	Aride (Seychelles)	
3	Praslin - Curieuse (Seychelles)	
4	Poivre (Seychelles)	
5	Alphonse (Seychelles)	
6	<i>En mer</i>	
7	Aldabra (Seychelles)	
8	Aldabra (Seychelles)	
9	Astove (Seychelles)	
10	<i>En mer</i>	
11	Desroches (Seychelles)	
12	La Digue (Seychelles) Victoria, Mahé	Arrivée : 21.30
13	Victoria, Mahé (Seychelles) Débarquement	

VOS TEMPS FORTS :

- **Débarquements en Zodiac** ;
- **Sites classés Unesco** : la réserve naturelle de la vallée de Mai, à Praslin, et Aldabra, le plus grand atoll émergé au monde ;
- La réserve naturelle d'Aride, trésor de la nature seychelloise ;
- Les terres rouges et nues de Curieuse, île granitique des Seychelles ;
- L'île corallienne Desroches, à la végétation luxuriante de cocotiers, de takamakas et de filaos ;
- L'anse Source d'Argent, plage la plus célèbre de La Digue, entourée de gros blocs de granit ;
- Possibilité d'observer des tortues à Aldabra et Curieuse ;
- Rencontres avec les populations locales ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 2 ou Plongeur CMAS 2 étoiles ou équivalent) avec un moniteur expérimenté, et de randonnée palmée avec votre équipe d'expédition.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Îles Éparses et Seychelles



Nosy Komba

Lors de votre croisière, votre navire fera escale à Nosy Komba, « l'île aux lémuriens ». Non loin de la grande terre de Madagascar, cette île volcanique est couverte d'une dense forêt tropicale. Les nombreuses petites plages et les eaux couleur émeraude font de Nosy Komba un petit joyau de la nature encore réservé à quelques privilégiés. La végétation abrite les amusants lémuriens makis macaco, véritables peluches rousses et noires à la surprenante agilité qui s'interpellent d'arbre en arbre. Le lémurien affectionne la vie en communauté et se nourrit de fruits, de fleurs, de feuilles ou d'écorce. Ce petit primate curieux se laisse facilement observer à l'état sauvage : ne manquez pas une rencontre avec ces attachants mammifères qui n'hésitent pas à sauter sur l'épaule des promeneurs.



Les îles Éparses

Minuscules terres françaises disséminées autour de Madagascar, les îles Éparses forment un archipel à la beauté inégalée. Leur isolement géographique ainsi qu'une occupation humaine très limitée ont préservé leur patrimoine biologique. Ce sanctuaire géologique et océanique est classé réserve naturelle et sert régulièrement de « point zéro » pour de nombreuses études scientifiques. Bordées de lagons et de récifs coralliens abritant une faune sous-marine exceptionnelle, les longues plages de sable immaculé sont devenues le lieu de ponte de nombreuses tortues marines.

DURBAN • MAHÉ

LE LYRIAL 16 jours / 15 nuits

Le 25 mars 2020

à partir de 6 110 €



JOUR PROGRAMME

1	Durban (Afrique du Sud) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2,3	En mer	
4	Europa (Îles Éparses)	
5	En mer	
6	Juan de Nova (Îles Éparses)	
7	En mer	
8	Îles Glorieuses (Îles Éparses)	
9	Nosy Komba (Madagascar)	
10	Assomption (Seychelles)	
11	Aldabra (Seychelles)	
12	Astove (Seychelles)	
13	En mer	
14	Alphonse (Seychelles)	
15	La Digue (Seychelles)	Arrivée : 19.00
16	Victoria, Mahé (Seychelles) - Débarquement	

VOS TEMPS FORTS :

- **Sorties et débarquements en Zodiac®** avec une équipe expérimentée de guides-naturalistes ;
- La visite de l'atoll d'Aldabra, **classé au patrimoine mondial de l'Unesco**, qui abrite la plus grande population mondiale de tortues terrestres ;
- La découverte de l'archipel des îles Éparses, sanctuaire géologique classé réserve naturelle depuis 1975 ;
- Des paysages variés et paradisiaques : atolls, récifs coralliens, lagons, mangrove, plages de sable blanc ;
- Faune et flore très riches et préservées ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 2 ou Plongeur CMAS 2 étoiles ou équivalent) avec un moniteur expérimenté, et de randonnée palmée avec votre équipe d'expédition.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,

RETROUVEZ VOS PROGRAMMES

AVANT & APRÈS CROISIÈRE

TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES

pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

INÉDIT

Zanzibar et les trésors de l'océan Indien



Les îles tanzaniennes

Étape mythique de la légendaire route des Indes, Zanzibar conserve aujourd'hui encore un parfum d'aventure. Au large des côtes tanzaniennes, « l'île aux épices » regorge de trésors naturels, comme la forêt de Jozani, vestige de l'immense forêt vierge qui recouvrait jadis l'île à l'écosystème unique. Au sud, l'île de Latham réputée pour ses récifs de corail et sa faune aquatique offre des paysages sous-marins éblouissants, tandis que les vestiges de l'île de Kilwa Kisiwani, classés au **patrimoine mondial de l'Unesco**, promettent une plongée au cœur de l'ancien sultanat.



L'île Alphonse

L'île Alphonse est située au large de l'archipel des Seychelles. Découverte en 1730 par le chevalier Alphonse de Pontevez, cette île, autrefois spécialisée dans la transformation de la noix de coco, est aujourd'hui une véritable réserve naturelle, abritant différentes espèces de mammifères marins, des tortues de mers et de nombreux oiseaux. L'île Alphonse est également réputée pour la richesse de ses fonds marins, et pour ses coraux, qui comptent parmi les mieux préservés de l'océan Indien. Un spectacle merveilleux qui se laisse admirer avec un simple masque !



MAHÉ • ZANZIBAR

LE BOUGAINVILLE

13 jours / 12 nuits

Le 4 février 2020

à partir de 5 610 €



JOUR PROGRAMME

1	Victoria, Mahé (Seychelles) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	La Digue (Seychelles)	
3	Poivre (Seychelles)	
4	Alphonse (Seychelles)	
5	En mer	
6	Aldabra (Seychelles)	
7	Glorieuses (Îles Éparses)	
8	Mamoudzou (Mayotte)	
9	En mer	
10	Kilwa Kisiwani (Tanzanie)	
11	Île Latham (Tanzanie)	
12	Île Pemba (Tanzanie)	
13	Zanzibar (Tanzanie) Débarquement	Arrivée : 06.00

VOS TEMPS FORTS :

- Découverte des Seychelles, des îles Éparses, de Mayotte et de plusieurs îles de la Tanzanie au cours de la même croisière ;
- **Sorties en Zodiac®** avec les naturalistes et débarquements sur des plages idylliques ;
- **Sites classés Unesco** : Aldabra, le plus grand atoll émergé au monde, les ruines de Kilwa Kisiwani et la ville de pierre de Zanzibar ;
- La découverte de l'archipel des îles Éparses, classé réserve naturelle depuis 1975 ;
- Aux Seychelles, l'anse Source d'Argent, plage la plus célèbre de La Digue ;
- Possibilité d'observer des tortues et de nombreuses espèces d'oiseaux à Aldabra et sur l'île de Latham ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 2 ou Plongeur CMAS 2 étoiles ou équivalent) avec un moniteur expérimenté, et de randonnée palmée avec votre équipe d'expédition.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

INÉDIT

Les îles Vanille



Mayotte

Petit archipel français logé entre l'immense Afrique continentale et la grande île de Madagascar, Mayotte recèle de nombreux trésors naturels. Protégé par une double barrière de corail - formation géologique extrêmement rare, son lagon est le refuge d'une faune incroyablement riche. Poissons tropicaux, dauphins, raies, tortues géantes et les derniers dugongs de la région peuvent y être observés. Les baleines à bosse affectionnent également les eaux chaudes de ce paisible lagon et y viennent depuis l'Antarctique pour donner naissance et élever leurs baleineaux.



Mohéli

Plus petite île de l'archipel des Comores, Mohéli est aussi la plus sauvage. Recouverte d'une végétation luxuriante, elle abrite le premier espace naturel comorien : le parc national de Mohéli. Immense sanctuaire d'une faune rare et endémique, cette réserve marine et terrestre permet de découvrir l'incroyable biodiversité de l'île. Les rares visiteurs peuvent avoir l'occasion d'y observer notamment le faucon des Comores, le maki (lémurien vivant exclusivement dans cette région) et la roussette de Livingstone, plus grande chauve-souris du monde pouvant atteindre 1,5 mètre d'envergure. Le site est également un important lieu de ponte des tortues vertes.

MAHÉ • NOSY BE

Du 11 au 20 mars 2020

à partir de 5 250 €

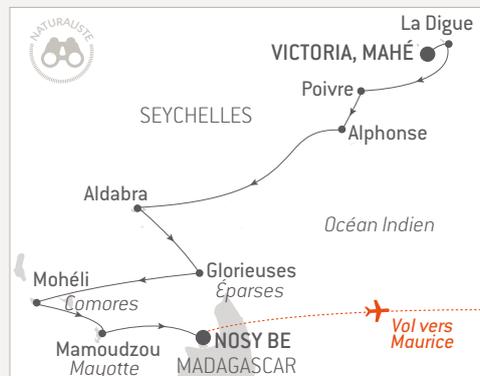
NOSY BE • MAHÉ

Du 20 au 29 mars 2020

à partir de 4 680 €



LE BOUGAINVILLE 10 jours / 9 nuits



JOUR PROGRAMME

JOUR	PROGRAMME
1	Victoria, Mahé (Seychelles) Embarquement de 16.00 à 17.00 Départ : 18.00
2	La Digue (Seychelles)
3	Poivre (Seychelles)
4	Alphonse (Seychelles)
5	En mer
6	Aldabra (Seychelles)
7	Glorieuses (Îles Éparses)
8	Mohéli (Comores)
9	Mamoudzou (Mayotte)
10	Nosy Be (Madagascar) Arrivée : 06.00 Débarquement, transfert à l'aéroport. Vol Nosy Be / Maurice

Cet itinéraire peut s'effectuer dans les deux sens.

VOS TEMPS FORTS :

- Découverte des Seychelles, des îles Éparses, des Comores (escale inédite), de Mayotte et de Madagascar au cours de la même croisière ;
- **Sorties et débarquements en Zodiac®** ;
- Rencontres avec les populations locales ;
- Des paysages variés et paradisiaques : atolls, récifs coralliens, lagons, paysages granitiques, plages de sable blanc, une faune et une flore riches et préservées ;
- Aux Seychelles, l'anse Source d'Argent ;
- La visite de l'atoll d'Aldabra, **classé Unesco**, abritant la plus grande population mondiale de tortues terrestres et la découverte des îles Éparses, sanctuaire géologique ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 2 ou Plongeur CMAS 2 étoiles ou équivalent) avec un moniteur expérimenté, et de randonnée palmée avec votre équipe d'expédition.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE

TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Madagascar, La Réunion et Maurice

INÉDIT



La Réunion

Montagneuse, tropicale, volcanique, luxuriante et bordée de plages paradisiaques, l'île de la Réunion est multiple et unique à la fois. Véritable condensé des plus belles richesses paysagères de la planète, cette île, surgie des profondeurs de l'océan Indien, incarne à merveille les forces de la nature. Les deux majestueux pitons, le piton des Neiges et le piton de la Fournaise, les cirques et les remparts, inscrits au **patrimoine mondial de l'Unesco** offrent des panoramas spectaculaires. En raison de ce relief accidenté, l'île bénéficie d'une multitude de microclimats propices au développement d'une faune et d'une flore extrêmement variées.



Maurice

Perle de l'océan Indien, l'île Maurice réserve de magnifiques surprises : marchés folkloriques emplis de couleurs et parfums, savoureuses spécialités culinaires, lagons turquoise, et un héritage historique multiculturel unique. Partez explorer ses trésors cachés, comme le parc des Gorges de la rivière Noire. Si la luxuriante forêt qui recouvrait jadis l'île a pratiquement disparu au profit de la culture de la canne à sucre et des plantations de thé, le parc offre encore au visiteur ses goyaviers, ébéniers et palmiers abritant de nombreux oiseaux. Non loin, ne manquez pas le spectacle offert par les dunes de Chamarel aux multiples nuances de couleurs.



MAHÉ • PORT LOUIS

Du 9 au 22 avril 2020

PORT LOUIS • MAHÉ

Du 22 avril au 3 mai 2020

LE LYRIAL

14 jours / 13 nuits à partir de 5 300 €



JOUR PROGRAMME

1	Victoria, Mahé (Seychelles) Embarquement de 16.00 à 17.00	Départ : 18.00
2	La Digue (Seychelles)	
3	Alphonse (Seychelles)	
4	<i>En mer</i>	
5	Glorieuses (Îles Éparses)	
6	Nosy Komba (Madagascar)	
7	Majunga (Madagascar)	
8	Nosy Mitsio (Madagascar)	
9	<i>En mer</i>	
10	Île Sainte-Marie (Madagascar)	
11	Tamatave (Madagascar)	
12	<i>En mer</i>	
13	Pointe des Galets (La Réunion)	
14	Port Louis (Île Maurice) Débarquement	Arrivée : 06.00

Cet itinéraire peut s'effectuer dans les deux sens.

VOS TEMPS FORTS :

- Découverte des Seychelles, des îles Éparses, de Madagascar, de la Réunion et de l'île Maurice au cours de la même croisière ;
- Des paysages variés et paradisiaques : atolls, récifs coralliens, lagons, mangrove, plages de sable blanc, îles granitiques ;
- **Sorties et débarquements en Zodiac®** ;
- **Site classé Unesco** : la région des pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion (survol en hélicoptère optionnel) ;
- À Madagascar, une faune et une flore endémiques riches et préservées ;
- Possibilité de plongée sous-marine (Niveau 2 ou Plongeur CMAS 2 étoiles ou équivalent) avec un moniteur expérimenté, et de randonnée palmée avec votre équipe d'expédition.

POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

CROISIÈRE MUSICALE

Le long des côtes sud-africaines en musique



Une croisière musicale inédite

Le long des côtes sud-africaines, PONANT et Radio Classique vous proposent une croisière musicale originale et dépayssante. Les musiciens du fameux Sirba Octet, ici réunis dans leur formation de quintette, donneront plusieurs concerts à bord. Tous issus du prestigieux Orchestre de Paris, ces artistes brillent par leur excellence et l'éclectisme de leur répertoire qui va du pur classique, Mozart, Brahms, Schumann, à la musique yiddish et klezmer. Un beau symbole d'ouverture d'esprit, illustrant le plaisir de partager les beautés de la musique et de la nature.



L'Afrique du Sud

À la pointe australe du continent africain se dessine un pays composé d'une mosaïque de peuples et de cultures, dont le passé poignant reste dans toutes les mémoires : l'Afrique du Sud. Baignée par les océans Atlantique et Indien, la « nation arc-en-ciel » offre des paysages d'une infinie variété : parcs nationaux et réserves naturelles, vignes centenaires veillées par les solides maisons blanches à pignons hollandais des premiers colons, longues plages de sable bordant une mer turquoise, hauts plateaux brûlés par le soleil... Lors des escales de votre navire au Cap ou à Durban, ne manquez pas l'occasion de partir en safari ou de découvrir la culture zouloue...



LE CAP • DURBAN

LE LYRIAL 9 jours / 8 nuits

Du 17 au 25 mars 2020

à partir de 3 070 €

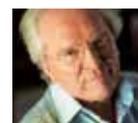
EN PARTENARIAT AVEC



JOUR	PROGRAMME	DURÉE D'ESCALE
1	Le Cap (Afrique du Sud) Embarquement de 16.00 à 17.00	
2	Le Cap	Départ : 18.00
3	En mer	
4	Port Elizabeth (Afrique du Sud)	Journée
5	Port Elizabeth (Afrique du Sud)	Journée
6	En mer	
7	Richards Bay (Afrique du Sud)	Journée
8	Durban (Afrique du Sud)	Arrivée : 08.00
9	Durban (Afrique du Sud) - Débarquement	

VOS TEMPS FORTS :

- Une croisière en partenariat avec **RADIO CLASSIQUE**, en présence d'Alain Duault et du Sirba Quintet ;
- La visite de Robben Island, petit îlot inscrit au **patrimoine mondial de l'Unesco** où fut emprisonné Nelson Mandela ;
- Le cap de Bonne-Espérance, ses falaises plongeant à pic dans l'océan Atlantique surplombant d'immenses plages de sable blanc ;
- Possibilité de rencontrer les espèces emblématiques du continent africain lors d'un safari dans une réserve ;
- La réserve de Phezulu et l'histoire des traditionnelles tribus zouloues ;
- Après votre croisière, possibilité de faire un safari dans le parc national Kruger, la plus grande réserve animale d'Afrique du Sud.



POUR COMPLÉTER VOTRE VOYAGE,
RETROUVEZ VOS PROGRAMMES
AVANT & APRÈS CROISIÈRE
TRANSFERTS & EXCURSIONS OPTIONNELLES
pages 47 à 49.

Plus d'informations sur www.ponant.com

Découvertes terrestres

Lors de la plupart de vos escales, nous vous proposons d'agrémenter votre voyage par des excursions optionnelles de qualité, spécialement conçues pour vous. Culturelles (visite des sites, monuments et musées emblématiques des régions traversées), ou plus sportives (randonnée, sorties à vélo ou en kayak), vous trouverez certainement celles qui vous conviennent dans le large éventail que nous vous proposons. Le programme complet des excursions est disponible 12 mois avant le départ sur www.ponant.com ou auprès de votre conseiller voyage, et envoyé avec les documents de voyage de votre croisière. PONANT vous offre également la possibilité de pré-réserver vos excursions environ 2 mois avant le départ. La facturation se fait à bord.

Retrouvez ci-dessous quelques exemples des excursions phares en Asie, Océanie et océan Indien de la saison 2019/2020.

EXCURSIONS EN PRÉVENTE

La pré-réservation et le pré-paiement de ces excursions sont obligatoires dès votre inscription ou au plus tard 60 jours avant le départ. Prix communiqués à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés. Ces excursions sont soumises à un minimum de participants

Depuis Safaga, Égypte

Les trésors de Louxor en exclusivité

(2 jours/1 nuit)

à partir de 650 € par personne

Profitez d'une journée mémorable à Louxor et découvrez toute la beauté et les mystères des trésors de l'Égypte antique. Vous aurez la chance de visiter les temples de Karnak, de Louxor et d'Hatchepsout mais aussi les tombes de Toutânkhamon, Néfertari et Séthi I^{er}, rendues spécialement accessibles pour l'occasion, avant une petite croisière sur le Nil.

La Réunion

Survol des cirques en hélicoptère

(45 minutes de vol)

à partir de 410 € par personne

Autour du Piton des Neiges se trouvent trois gigantesques amphithéâtres naturels à la verticalité vertigineuse : les cirques de Salazie, Cilaos et Mafate, tous classés **Unesco**. Vous aurez le privilège inoubliable de survoler en hélicoptère ce panorama grandiose de parois abruptes sculptées par l'érosion et de cascades dévalant les pentes couvertes de fougères arborescentes.

En Afrique du Sud

- **Le Cap**, La péninsule du Cap (8 h 30) € € € *
- **Port Elizabeth**, Réserve d'éléphants d'Addo en 4x4 (5 h) € € € *
- **Port Elizabeth**, Safari dans la réserve de Pumba (8 h) € € € *
- **Richards Bay**, Shakaland (7 h) € € € *

En Égypte

- **Safaga**, Randonnée palmée en mer Rouge (4 h 30) € € *
- **Hurghada**, Tour en bateau à fond de verre (2 h) € € *

À Hawaï, États-Unis

- **Hilo**, La ceinture de feu en hélicoptère (2 h 30, pré-réservation et pré-paiement obligatoire) 390 € par personne

Île de Pâques, Chili

- **Hanga Roa**, L'île de Pâques et spectacle Rapa Nui (6 h 30) INCLUS

En Jordanie

- **Aqaba**, Aventure à Wadi Rum (6 h) € € *

Sur l'île de La Réunion

- **Pointe des galets**, Cirque de Salazie & Plantation de vanille (4 h 30) INCLUS
- **Pointe des galets**, Le volcan Piton de la Fournaise (9 h 30) € € € *

En Tanzanie

- **Kilwa**, Les ruines de Kilwa (3 h 30) INCLUS
- **Pemba**, Pemba historique (5 h) INCLUS

À Madagascar

- **Majunga**, Le parc national d'Ampijoroa en 4x4 (7 h 30) € € € *
- **Majunga**, Le cirque Rouge (4 h) INCLUS
- **Tamatave**, Tamatave et la réserve Ivoloïna (4 h 30) INCLUS

En Malaisie

- **Malacca**, Culture locale et Peranakan (4 h) € € *
- **Lumut**, Croisière fluviale et orangs-outans (9 h) € € *
- **Port Klang**, L'essentiel de Kuala Lumpur (9 h) € € *

En Israël

- **Eilat**, Le parc national de Timma (4 h) € € *

En Nouvelle-Zélande

- **Tauranga**, Merveilles thermales de Rotorua (9 h) € € € *
- **White Island**, Exploration de l'Île Blanche (1 h 30) INCLUS

En Polynésie française

- **Moorea**, Safari sous-marin et observation des baleines (3 h 30) € € € *
- **Huahiné**, Aventure en 4 X 4 (3 h 30) € € *

Aux Seychelles

- **Praslin**, La vallée de Mai (2 h) INCLUS
- **La Digue**, Découverte de la Digue (3 h 30) INCLUS

*Prix par personne :

€ = moins de 50 €, € € = de 50 à 100 €, € € € = de 100 à 150 €

Programmes avant & après croisière

Nous vous proposons de prolonger votre voyage par des programmes de qualité spécialement créés pour vous, en correspondance avec les vols sélectionnés par PONANT. Prestations proposées en groupe, ces programmes sont disponibles avant ou après la croisière et doivent être réservés avant votre départ auprès de votre service réservation.

Retrouvez ci-dessous quelques exemples des programmes proposés en Asie, Océanie et océan Indien pour la saison Hiver 2019-2020. **Le programme complet et les prix** sont disponibles 12 mois avant le départ sur www.ponant.com ou auprès de votre conseiller voyage.

Depuis Ho Chi Minh-Ville, Vietnam

Angkor, cité impériale (4 jours/3 nuits)

Ce superbe programme est l'occasion rêvée de découvrir le merveilleux site d'Angkor au cœur de la jungle cambodgienne, le joyau de la culture khmère. Votre guide vous emmènera à la découverte des temples et monuments : Preah Ko, Bakong, Lolei, la terrasse des Éléphants, le temple Bayon à la décoration d'une exceptionnelle richesse, le temple de Ta Phrom envahi par la végétation, sans oublier le temple d'Angkor Vat inscrit au patrimoine de l'Unesco, l'édifice le mieux préservé à l'architecture à la fois grandiose et harmonieuse.

Votre programme avant croisière :

Ho Chi Minh-Ville • Singapour du 16 nov. 2019 à bord du *Lapérouse*



Honolulu, Hawaï, États-Unis

Honolulu, des monarques hawaïens aux batailles du XX^e siècle (2 jours / 2 nuits)

Vous séjournerez dans un hôtel historique de l'île, face à la célèbre plage de Waikiki. Vous découvrirez la riche culture des îles du Pacifique, avec la visite du musée Bishop et du palais Iolani. Un tour panoramique passera par les monuments historiques du centre-ville d'Honolulu, tels que l'église Kawaiaha'o ou le State Capitol, et vous conduira au belvédère du cratère Diamond Head, au point de vue spectaculaire. Enfin, vous plongerez dans l'histoire dramatique du XX^e siècle, avec la visite du centre des visiteurs de Pearl Harbor, du Mémorial Arizona et du cimetière commémoratif national du Pacifique, Punchbowl.

Votre programme avant croisière :

Honolulu • Papeete du 10 octobre 2019 à bord du *Boréal*

Papeete, Polynésie française

L'aventure marquisienne (7 jours / 6 nuits)

Perdu au milieu du Pacifique, l'archipel des Marquises vous attend pour une aventure polynésienne hors du commun. Exploration à bord d'un 4x4, vues splendides et végétation tropicale luxuriante, cascades, « tiki » (statues de dieux polynésiens), lieux sacrés de la mythologie marquisienne... Le souvenir de Jacques Brel et de Paul Gauguin y est toujours présent, et la population des villages alentour vous accueillera simplement et chaleureusement dans sa vie quotidienne.

Votre programme avant croisière :

Papeete • Papeete du 25 octobre 2019 à bord du *Boréal*

Papeete • Hanga Roa du 3 novembre 2019 à bord du *Boréal*

Papeete • Lautoka du 20 mars 2020 à bord du *Soléal*

Votre programme après croisière (en 5 nuits) :

Hanga Roa • Papeete du 8 mars 2020 à bord du *Soléal*



Mahé, Seychelles

Séjour détente et aperçu de Victoria (3 jours / 2 nuits)

Profitez d'un pur moment de détente lors de cette escapade créole au Constance Ephélie Resort. Ce havre de paix bénéficie d'une situation unique, dominant le parc marin de Port Launay. La végétation luxuriante abrite les magnifiques installations de l'établissement, entouré de deux plages de sable blanc aux eaux cristallines. Ce programme comprend également un tour panoramique de Victoria. Vous visiterez le marché traditionnel animé et coloré où produits locaux et souvenirs se côtoient. Une halte au jardin botanique vous permettra d'admirer les tortues géantes, les fruit-bats ainsi que les célèbres coco-fesses.

Votre programme avant croisière :

Pour toutes les croisières au départ de Mahé à bord du *Lapérouse*

Depuis Durban, Afrique du Sud

Les chutes Victoria

(4 jours/4 nuits)

Ce magnifique programme vous fera découvrir les chutes Victoria, spectaculaires cataractes situées sur le fleuve Zambèze, entre Zimbabwe et Zambie. Vous aurez également l'occasion d'admirer le coucher du soleil lors d'une croisière sur le Zambèze. Au parc national de Chobe au Botswana, vous pourrez observer la faune africaine, en particulier les éléphants, lors d'un safari en 4x4 puis d'une navigation le long de la rivière Chobe quand les animaux viennent s'abreuver. Une journée de détente à votre hôtel situé tout près des chutes, vous permettra de découvrir l'artisanat local, et pour les plus sportifs, de tenter une descente en rafting !

Votre programme avant croisière :

Durban • Mahé du 25 mars 2020 à bord du *Lyréal*



Depuis Aqaba, Jordanie

La Jordanie et ses trésors anciens

(4 jours/3 nuits)

Après la visite de Béthanie, où saint Jean-Baptiste prêcha et baptisa, découvrez Madaba, au bord de l'historique route des Rois vieille de 5 000 ans. Connue pour ses spectaculaires mosaïques byzantines et omeyyades, Madaba abrite la fameuse carte en mosaïque de Jérusalem datant du VI^e siècle. Partez ensuite à la découverte de Petra. Réputée pour ses monumentales tombes sculptées dans les parois de grès rose, la fabuleuse cité nabatéenne vaut à elle seule le voyage.

Votre programme avant croisière :

Pour toutes les croisières au départ d'Aqaba à bord du *Ponant*.

Depuis Port Louis, Maurice

Les beautés de l'île Maurice (3 jours/2 nuits)

Depuis votre hôtel de luxe, l'un des plus prestigieux de l'île, partez pour une journée complète de découverte de la partie nord de Maurice. Vous visiterez notamment le jardin botanique Pamplemousses, célèbre pour ses nénuphars géants et ses collections d'arbres tropicaux et de palmiers du monde entier, puis le musée consacré à la canne à sucre. Vous dégusterez également des rhums locaux et pourrez apprécier le magnifique artisanat mauricien au marché local de Port Louis.

Votre programme avant croisière :

Port Louis • Mahé du 22 avril 2020 à bord du *Lyréal*

Votre programme après croisière :

Mahé • Port Louis du 9 avril 2020 à bord du *Lyréal*

Safari dans le parc national Kruger - Séjour au Lukimbi lodge (4 jours/3 nuits)

Depuis Durban, envolez-vous à destination du parc Kruger. De là, vous serez acheminé vers votre lodge situé sur les bords de la rivière Lwakhale. Une expérience inoubliable commence alors avec deux journées complètes de safari qui vous donneront l'occasion de voir les *Big Five* : lions, rhinocéros, éléphants d'Afrique, léopards et buffles, dans leur milieu naturel. Votre ranger/guide expérimenté facilitera la rencontre avec ces surprenants animaux. Ne manquez pas cette aventure africaine exceptionnelle.

Votre programme avant croisière :

Durban • Mahé du 25 mars 2020 à bord du *Lyréal*

Votre programme après croisière :

Le Cap • Durban du 17 mars 2020 à bord du *Lyréal*



Depuis Zanzibar, Tanzanie

Safari à Serengeti

(4 jours/3 nuits)

Le parc national du Serengeti est le deuxième plus grand parc animalier d'Afrique avec une population de 4 millions d'animaux : un véritable paradis pour le safari animalier, que vous découvrirez au cours de 3 jours inoubliables. Depuis votre lodge, votre véhicule vous emmènera à la rencontre des seigneurs de la savane que sont le lion, le léopard, l'éléphant, le rhinocéros et le buffle, et des immenses troupes de gnous, de gazelles de Thomson et de zèbres.

Votre programme après croisière :

Mahé • Zanzibar du 4 février 2020 à bord du *Bougainville*







Le yachting de croisière : un concept unique

Avec PONANT, accédez par la Mer aux Trésors de la Terre, à bord de luxueux yachts à taille humaine. Équipage français, expertise, service attentionné, gastronomie : au cœur d'un environnement 5 étoiles, vivez une expérience de voyage à la fois authentique et raffinée. La promesse de moments rares et privilégiés.

Des yachts à taille humaine, un service sur mesure

Nos navires sont dimensionnés pour accueillir un nombre limité de passagers, avec seulement 92 cabines pour la série des PONANT EXPLORERS, 132 sur *Le Boréal* et *Le Soléal*, 122 sur *Le Lyrial*, et 32 sur le trois-mâts *Le Ponant*.

Cette conception unique, bien loin de la course au gigantisme du secteur, garantit à nos passagers des croisières au parfum d'exclusivité. La petite taille de nos navires leur permet ainsi d'accéder aisément à des escales originales et peu fréquentées.

Comme à bord d'un yacht privé, nos équipages ont à cœur d'offrir à chaque passager un service attentionné et personnalisé. Et pour plus de confort et de sérénité, un service majordome* est également offert à nos passagers voyageant dans l'une des Suites du pont 6.

L'art de vivre à la française

PONANT est aujourd'hui la seule compagnie de croisières sous pavillon français - l'un des plus exigeants au monde en matière de sécurité. Les officiers et le personnel, communiquent principalement en français.

À bord, cette French Touch se décline dans le design, le service, la gastronomie... Nos partenaires, soigneusement sélectionnés, représentent et perpétuent l'excellence à la française. Une élégance décontractée dans un environnement 5 étoiles, quelle que soit la destination.





Voyage au pays des saveurs

Petit-déjeuner entre amis avec l'horizon comme invité, déjeuner ensoleillé sur l'un de nos ponts extérieurs ou encore savoureux dîner dans le cadre élégant de nos restaurants gastronomiques, produits finement sélectionnés, Chefs talentueux... Vous apprécierez à bord une cuisine sophistiquée digne des meilleurs restaurants, accompagnée d'une sélection de vins fins présentés par nos sommeliers experts.

Et pour aller plus loin dans sa recherche de l'excellence, PONANT a fait le choix de s'associer avec Ducasse Conseil, le pôle expert en restauration de Alain Ducasse.



Bien être entre ciel et mer *

Parce que votre croisière offre certainement le cadre idéal pour prendre soin de vous, PONANT s'est associé à la célèbre Maison de Beauté française SOTHYS Paris™, pour vous proposer une série de soins experts haut de gamme. Ainsi, le spa, une salle de fitness aux larges baies vitrées, une piscine d'eau de mer chauffée et un salon de coiffure vous invitent à une détente absolue à bord.

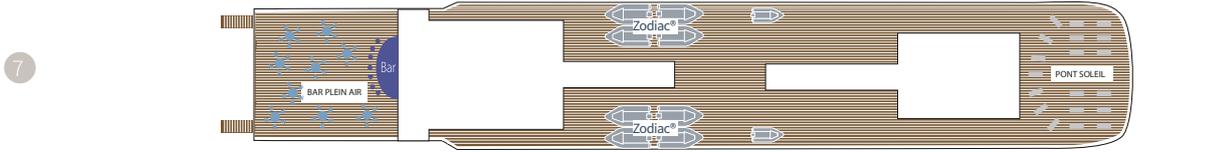
*Service majordome, spa, salle de fitness, piscine et salon de coiffure n'existent pas à bord du voilier Le Ponant.

Le Boréal, Le Soléal et Le Lyrial

Dotés seulement de 132 cabines et suites au design recherché pour *Le Boréal* et *Le Soléal* et 122 pour *Le Lyrial*, toutes tournées vers la mer, nos sisterships s'inscrivent dans la philosophie de PONANT, réservant à leurs passagers un service attentionné, une véritable proximité avec l'équipage et l'avantage de pouvoir accéder au plus près des terres. Navires à taille humaine, parfaitement adaptés à la navigation en Océanie et océan Indien, ils sont largement ouverts sur l'extérieur, permettant de profiter d'une vue imprenable sur l'horizon.



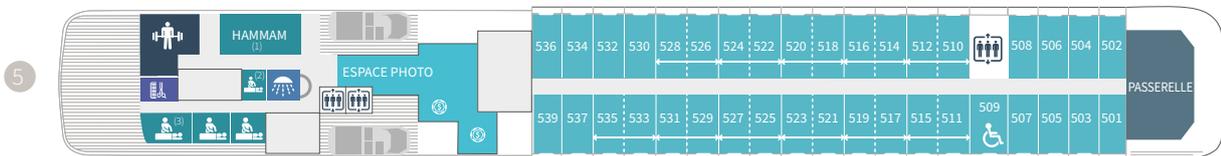
Plans des ponts



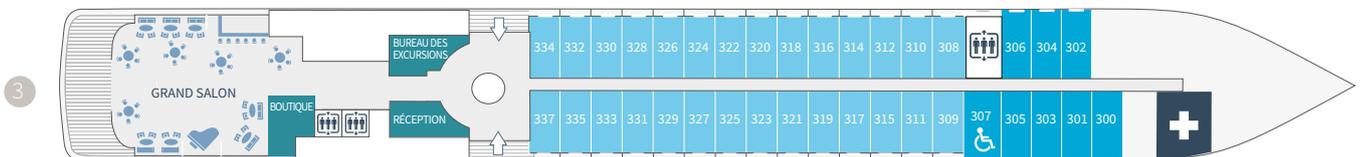
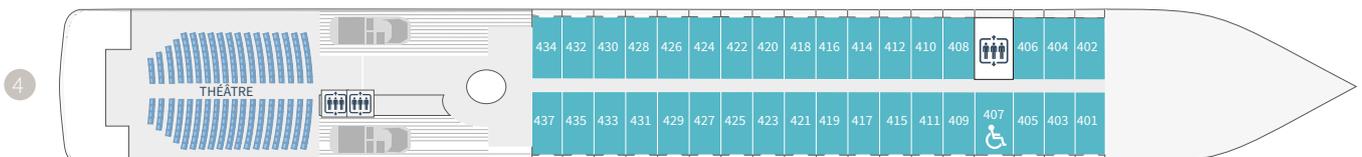
Pont 6 - Le Lyréal



Pont 6 - Le Boréal - Le Soléal



Configuration Le Soléal : (1) Hammam (2) Vestiaires (3) Massage / Configuration Le Lyréal : (1) Hammam (2) Massage (3) Massage



2 Restaurant Gastronomique - Marina

3 28 cabines Deluxe avec balcon privé - 8 cabines Supérieures - Salon Principal - Boutique - Réception - Bureau des excursions - Centre médical

4 35 cabines Prestige avec balcon privé - Théâtre / Salle de spectacle

5 37 cabines Prestige avec balcon privé (dont 22 cabines Prestige convertibles en 11 suites Prestige) - Fitness - Espace Beauté Sothys™ : Balnéo (Le Boréal), Hammam, Massage, Coiffure - Espace détente (Le Boréal) - Espace image & photographies - Passerelle

6 Le Boréal et Le Soléal : Suite de l'Armateur - 3 Suites Deluxe avec balcon privé - 20 cabines Prestige avec balcon privé (dont 18 cabines Prestige convertibles en 9 Suites Prestige) - Le Lyréal : Suite de l'Armateur - 1 Suite Grand Privilège - 3 Suites Deluxe avec balcon privé - 1 Suite Grand Deluxe - 8 Suites Privilège - 1 Cabine Prestige - Piscine - Restaurant Grill - Espace internet - Bibliothèque - Salon panoramique - Terrasse panoramique.

7 Bar plein air - Pont Soleil

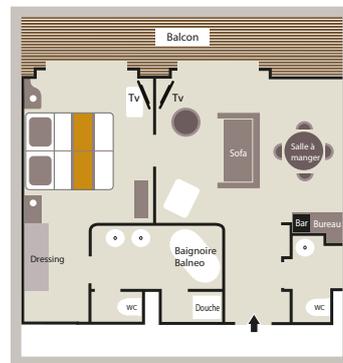
- Suite de l'Armateur Pont 6
- Suites Privilège Pont 6 - Le Lyréal
- Suite Grand Privilège Pont 6 - Le Lyréal
- Suites Prestige Pont 6 - 5 (Sauf Le Lyréal)
- Suites Grand Deluxe Pont 6 - Le Lyréal
- Suites Deluxe Pont 6
- Cabines Prestige Pont 4 - 5 - 6
- Cabines Deluxe Pont 3
- Cabines Supérieures Pont 3

Découvrez votre cabine

Raffinement et flexibilité des suites et cabines, conçues et décorées par des designers français.
Magnifique panorama sur la mer.

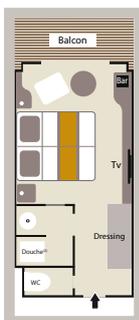
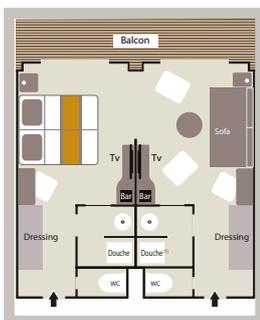
Cabines Le Boréal & Le Soléal

SUITE DE L'ARMATEUR (45 m² + 9 m² balcon privé)



20 SUITES PRESTIGE (36 m² + 8 m² balcon privé)

92 CABINES PRESTIGE (18 m² + 4 m² balcon privé)



3 SUITES DELUXE (27 m² + 6 m² balcon privé)



⁽¹⁾ Suites Prestige à bord du Boréal & du Soléal : 1 douche et 1 baignoire.

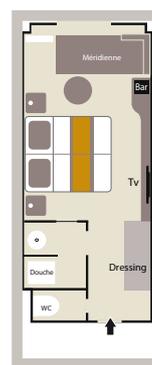
⁽²⁾ Cabines Prestige à bord du Boréal & du Soléal, ponts 5 & 6 : 1 douche ou 1 baignoire selon les cabines.

Suites Deluxe à bord du Boréal : 1 douche et 1 baignoire.

28 CABINES DELUXE (18 m² + 4 m² balcon privé)



8 CABINES SUPÉRIEURES (21 m²)



Prestations

- Climatisation individuelle
- Lit double ou 2 lits simples selon cabines, possibilité de cabines communicantes (accueil enfants)
- Mini bar
- Écran plat, chaînes de télévision via satellite
- Station Ipod™
- Bureau avec papier à lettre
- Coffre-fort électronique
- Sélection de produits de bain Hermès®
- Coiffeuse et sèche-cheveux
- Ligne téléphonique directe par satellite
- Installation 110/220 volts
- Room service 24h/24
- Internet et accès Wifi

Cabines *Le Lyrial*

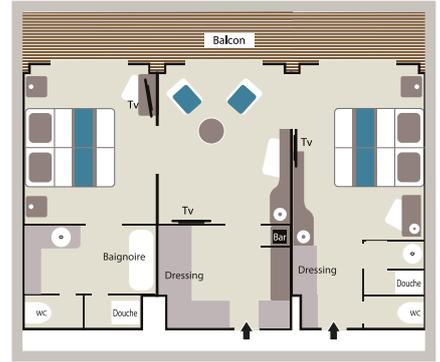
SUITE DE L'ARMATEUR

(54 m² + 12 m² balcon privé)



SUITE GRAND PRIVILÈGE

(54 m² + 12 m² balcon privé)



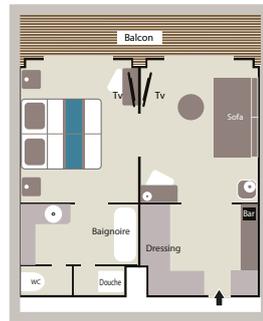
SUITE GRANDE DELUXE

(45 m² + 10 m² balcon privé)



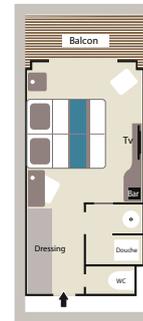
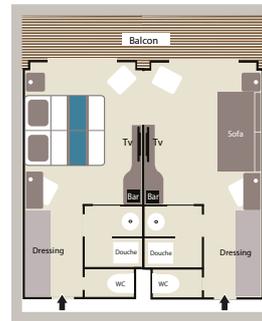
8 SUITES PRIVILÈGE

(36 m² + 8 m² balcon privé)



73 CABINES PRESTIGE (18 m² + 4 m² balcon privé)

11 SUITES PRESTIGE (36 m² + 8 m² balcon privé)



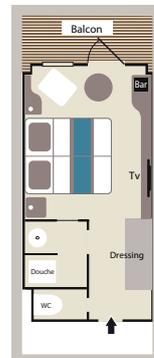
3 SUITES DELUXE

(27 m² + 6 m² balcon privé)



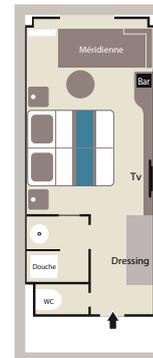
28 CABINES DELUXE

(18 m² + 4 m² balcon privé)



8 CABINES SUPÉRIEURES

(21 m²)



Espaces communs

L'ACCUEIL

135 m² - Réception, relation clientèle, bureau des excursions, service conciergerie

LES RESTAURANTS

• Restaurant Gastronomique

370 m² - Capacité : 268
Petits-déjeuners, déjeuners et dîners, cuisine française et internationale, élégance et raffinement
Cave à vins fins

• Restaurant Grill

235 m²
Capacité intérieure : 90
Capacité extérieure : 60
Petits-déjeuners, déjeuners buffets et dîners à thème

LES SALONS

• Salon Principal

255 m²
Capacité intérieure : 110
Capacité extérieure : 30
Salon de thé, bar, programmation musicale « live », piste de danse
Accès à la terrasse extérieure

• Salon Panoramique

110 m²
Bibliothèque, espace internet, bar, animation « live » certains soirs
Accès direct à la terrasse panoramique

• Bar Extérieur (pont piscine)

50 places assises
Vue sur le pont piscine

LOISIRS

• Théâtre

250 m²
Capacité : 250
Salon de conférences
Salle de spectacle
Matériel audiovisuel

• Espace Beauté et Forme

Salles de fitness : Kinésis, tapis de course, vélo...
Espace Beauté Sothys™ : Salon de coiffure, Cabines de massage, Cabine de balnéothérapie et Salle de repos (uniquement à bord du *Boréal*), Hammam.

• Espace Loisirs

Espace Wii™, photoshop
Espaces communs

Les PONANT EXPLORERS : *Le Lapérouse et Le Bougainville*

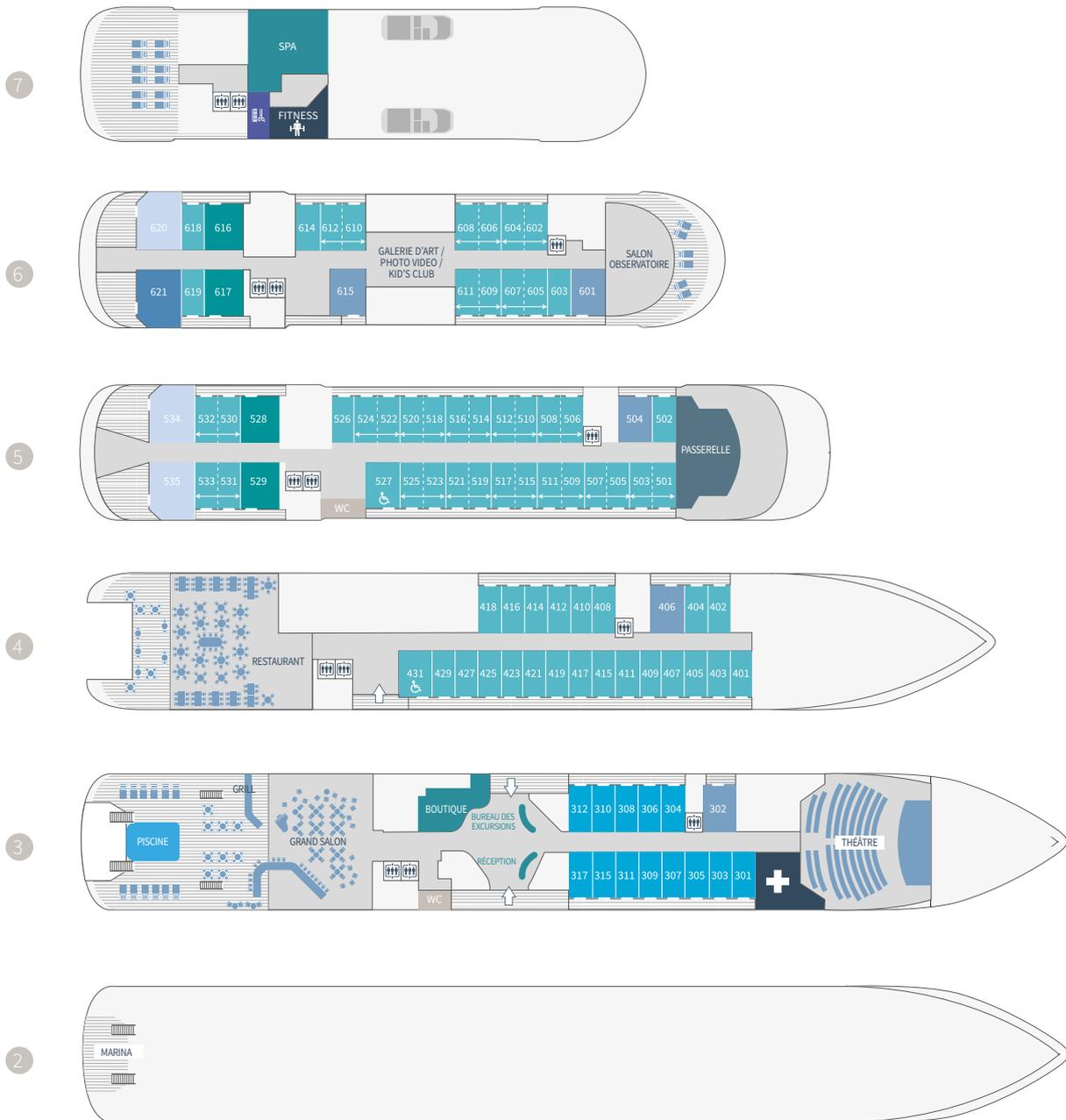
128 mètres de long, 88 cabines avec balcon privé, 4 suites avec baie vitrée et terrasse privative... À bord, les passagers du *Lapérouse* et du *Bougainville* retrouveront les atouts qui font la réputation des croisières PONANT : taille humaine, atmosphère intimiste, professionnelle et attentionnée.

Ces deux navires de la série PONANT EXPLORERS sont dotés, en exclusivité mondiale, d'un salon sous-marin multi sensoriel Blue Eye. Ce salon permet aux passagers d'être des explorateurs de l'univers subaquatique, au cœur d'un monde sous-marin où tous leurs sens seront sollicités.

Ces nouveaux fleurons disposent également d'une marina modulable, permettant baignade et activités directement depuis le navire, tandis que le mini-port immergé permet un accès facile à de nombreuses activités nautiques (kayak, paddle, etc.).



Plans des ponts*



7 Fitness - Ponant Yacht Spa - Pont Soleil

6 Salon Observatoire - 14 cabines Prestige (dont 10 cabines Prestige convertibles en 5 suites Prestige) - 2 suites Deluxe - 2 suites Privilège - 1 suite Grand Deluxe - 1 suite de l'Armateur

5 Passerelle - 29 cabines Prestige (dont 1 pour personne à mobilité réduite et 26 cabines Prestige convertibles en 13 suites Prestige) - 1 suite Deluxe - 2 suites Privilège - 2 suites Grand Deluxe

4 Restaurant - 23 cabines Prestige (dont 1 pour personne à mobilité réduite) - 1 suite Deluxe

3 Réception - Bureau des Excursions - Grand Salon - Pont piscine - Boutique - Centre médical - Théâtre - 13 cabines Deluxe - 1 suite Deluxe

2 Marina

0 PONT 0 : Salon sous-marin Blue Eye

■ Suite de l'Armateur
Pont 6

■ Suites Privilège
Ponts 5 - 6

■ Suite Grand Deluxe
Ponts 5 - 6

■ Suites Prestige
Ponts 5 - 6

■ Suites Deluxe
Ponts 3 - 4 - 5 - 6

■ Cabines Prestige
Ponts 4 - 5 - 6

■ Cabines Deluxe
Pont 3

* Plans non contractuels, navires en construction.

Découvrez votre cabine*

Raffinement et flexibilité des suites et cabines, conçues et décorées par des designers français.
Magnifique panorama sur la mer.

Cabines

SUITE DE L'ARMATEUR
(45m² + 30m² de terrasse privée avec jacuzzi et baies vitrées coulissantes)



3 SUITES GRAND DELUXE
(45m² + 30m² de terrasse privée et baies vitrées coulissantes)



4 SUITES PRIVILÈGE
(32m² + 8m² de balcon privé avec baie vitrée coulissante)



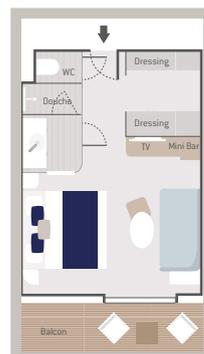
18 SUITES PRESTIGE
(38m² + 8m² de balcon privé avec baie vitrée coulissante)



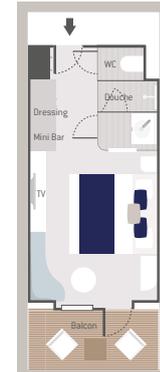
66 CABINES PRESTIGE
(19m² + 4m² de balcon privé avec baie vitrée coulissante)



5 SUITES DELUXE
(27.5m² + 6m² de balcon privé avec baie vitrée coulissante)



13 CABINES DELUXE
(19m² + 4m² de balcon privé avec porte-fenêtre)



Prestations

- Climatisation individuelle
- Un lit double ou deux lits simples selon cabine, possibilité de cabines communicantes (accueil enfants)
- Mini bar
- TV écran plat, chaînes de télévision via satellite
- Vidéos à la demande
- Station Ipod™
- Bureau avec papier à lettre
- Coffre-fort électronique
- Sélection de produits de bain Hermès®
- Coiffeuse et sèche-cheveux
- Ligne téléphonique directe par satellite
- Installation 110/220 volts
- Room service 24h/24
- Accès internet wifi

Espaces communs

ESPACE RÉCEPTION

140 m² - Réception - conciergerie, bureau des excursions, services administratifs, bureau Responsable Clientèle, boutique de 50m².

SALON PRINCIPAL

200 m² - pouvant accueillir la totalité de nos passagers pour partager des moments conviviaux et assister aux animations en journée ou en soirée.

SALON BLUE EYE

Salon multi-sensoriel sous-marin *Blue Eye* pouvant accueillir 40 passagers.

LES RESTAURANTS

• Restaurant Grill

Capacité : 70
Buffets - Grillades

• Restaurant Panoramique

Capacité : l'ensemble des passagers
Buffet & service à table
Largement ouvert sur l'extérieur

LOISIRS

• Plateforme hydraulique

- Un accès à bord beaucoup plus aisé
- Des débarquements et embarquements en Zodiac® facilités
- Des baignades en mer et la pratique de différents loisirs nautiques, tels que le kayak ou le paddle

• Pont Piscine

- Piscine à vision panoramique dotée d'un système de nage à contrecourant
- Solarium
- Bar et un lounge extérieur

• Théâtre

- Capacité : 188 sièges
- Salon de conférence
- Salle de spectacle
- Matériel audiovisuel



* Plans non contractuels, navires en construction.

Le Ponant

À bord de notre trois-mâts élancé, vous aurez le privilège de découvrir par la mer les trésors de la mer Rouge. Des lignes basses et dynamiques, des ponts étirés d'un trait pur sur 88 mètres, trois mâts dressés vers le ciel et des voiles prêtes à se gonfler sous le souffle régulier des alizés...

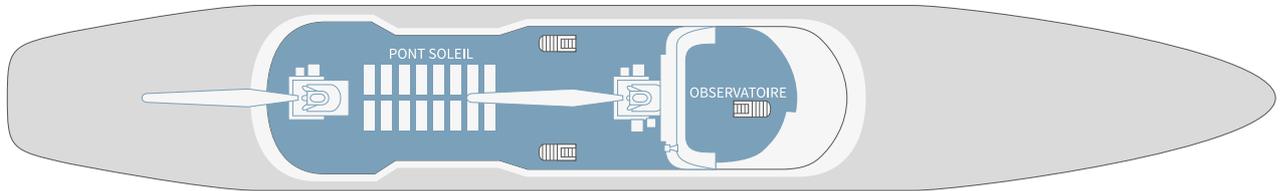
Premier navire de la compagnie, battant pavillon tricolore, *Le Ponant* offre à ses passagers une expérience intimiste et raffinée de navigation, une conception exclusive de la croisière.

Le design interprète l'esprit yachting dans des tonalités marines raffinées : chaleur des boiseries, pureté des blancs crème associés au bleu azur et au gris bleuté. Comme sur un yacht privé, on navigue en petit comité, entre vrais amoureux de la mer.

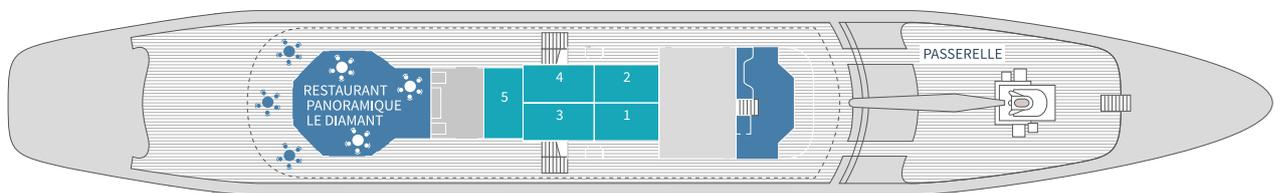


Plans des ponts

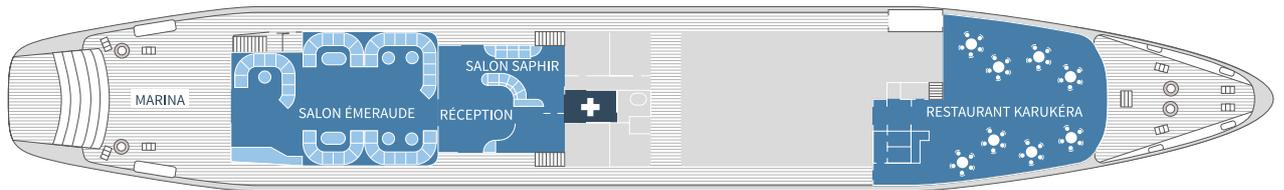
5 PONT SOLEIL



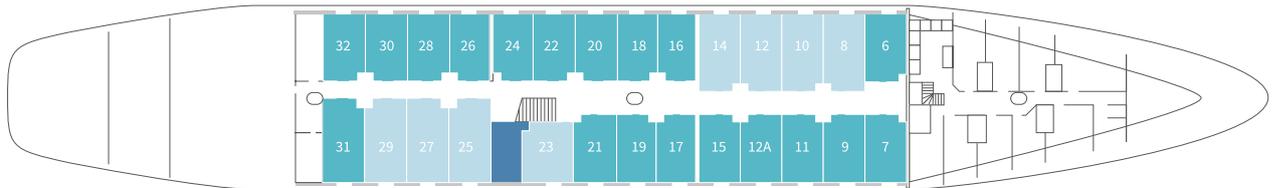
4 PONT ANTIGUA



3 PONT SAINT-BARTH



2 PONT MARIE-GALANTE



2 27 cabines dont 3 triples et 5 avec sofa

4 Restaurant panoramique Le Diamant
Passerelle et 5 cabines lit double

3 Marina - Salon Émeraude - Réception - Salon Saphir
Restaurant gastronomique Karukéra

5 Observatoire - Pont Soleil

Ce navire est doté de 32 cabines, toutes avec hublot et déclinées dans une harmonie de tons chaleureux. Pas d'ascenseur à bord.

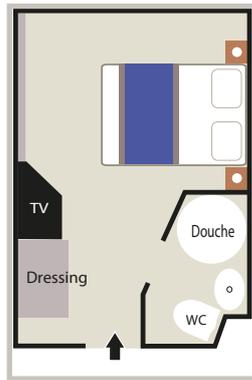
- Cabines Antigua
- Cabines Marie Galante
- Cabines Marie Galante Premium

Découvrez votre cabine

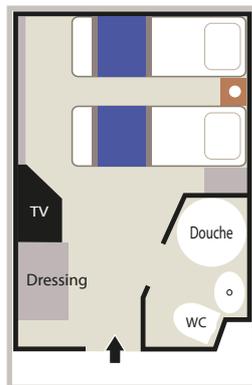
32 cabines, toutes avec hublot et déclinées dans une harmonie de tons chaleureux.

Cabines

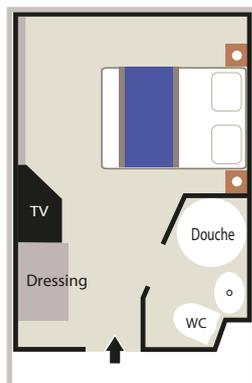
5 CABINES ANTIGUA (12,5 à 15,3 m²)



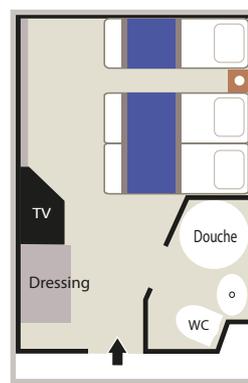
19 CABINES MARIE-GALANTE & 8 CABINES MARIE-GALANTE PREMIUM (10,5 à 13,5 m²)



2 lits simples



1 lit double



1 lit double, 1 lit simple

Prestations

- Climatisation individuelle
- Lit double ou 2 lits simples selon cabines
- Minibar
- Télévision
- Chaînes de télévision via satellite
- Bureau avec papier à lettre
- Coffre-fort électronique
- Sélection de produits de bain Hermès®
- Coiffeuse, sèche-cheveux et peignoirs
- Ligne téléphonique directe par satellite
- Installation 220 volts
- Accès Wifi
- Pas d'ascenseur à bord

Espaces communs

L'ACCUEIL

26 m²

Réception, relation clientèle, bureau des excursions

LOISIRS

• Salon Saphir

24 m²

Bibliothèque, ordinateur, accès internet, TV, DVD

• La Marina

Avec accès aux Zodiac®

LES RESTAURANTS

• Le Restaurant Karukéra

86 m²

Capacité : 64

Restaurant gastronomique

Petits déjeuners, déjeuners et dîners, cuisine française et internationale, élégance et raffinement

• Le Restaurant Le Diamant

116 m²

Capacité : 64

Restaurant panoramique extérieur

Petits déjeuners, déjeuners buffet et dîners

LES SALONS

• Salon Emeraude

74 m²

Capacité : 64

Grand salon avec piano bar

• Bar

24 m²



Grilles des prix

Osie, Océanie et océan Indien

Ces prix s'entendent par personne sur la base d'une occupation double de cabine.
Tarifs cabines individuelles : nous consulter.
Détails et conditions : se reporter aux Conditions Générales et Particulières de Vente pages 70 à 74.

Le Boréal

HONOLULU • PAPEETE du 10/10/19 ; 15 nuits Hawaï et Polynésie française			POIVANT BONUS Jusqu'à -25%	
Cabine Supérieure	6 180 €	4 820 €		
Cabine Deluxe	6 680 €	5 190 €		
Cabine Prestige - Pont 4	7 080 €	5 490 €		
Cabine Prestige - Pont 5	7 290 €	5 650 €		
Cabine Prestige - Pont 6	7 510 €	5 820 €		
Suite Deluxe	10 140 €	7 790 €		
Suite Prestige - Pont 5	10 940 €	8 390 €		
Suite Prestige - Pont 6	11 260 €	8 630 €		
Suite de l'Armateur	11 830 €	11 830 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		750 €		

PAPEETE • PAPEETE du 25/10/19 ; 9 nuits Trésors de Polynésie			POIVANT BONUS Jusqu'à -25%	
Cabine Supérieure	5 310 €	4 090 €		
Cabine Deluxe	5 740 €	4 410 €		
Cabine Prestige - Pont 4	6 430 €	4 930 €		
Cabine Prestige - Pont 5	6 750 €	5 170 €		
Cabine Prestige - Pont 6	7 080 €	5 420 €		
Suite Deluxe	9 920 €	7 550 €		
Suite Prestige - Pont 5	13 490 €	10 230 €		
Suite Prestige - Pont 6	14 170 €	10 740 €		
Suite de l'Armateur	16 290 €	16 290 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		450 €		

PAPEETE • HANGA ROA du 03/11/19 ; 13 nuits Polynésie et île de Pâques			POIVANT BONUS Jusqu'à -30%	
Cabine Supérieure	5 360 €	3 940 €		
Cabine Deluxe	5 790 €	4 240 €		
Cabine Prestige - Pont 4	6 130 €	4 480 €		
Cabine Prestige - Pont 5	6 320 €	4 610 €		
Cabine Prestige - Pont 6	6 510 €	4 750 €		
Suite Deluxe	8 790 €	6 340 €		
Suite Prestige - Pont 5	9 480 €	6 830 €		
Suite Prestige - Pont 6	9 760 €	7 020 €		
Suite de l'Armateur	10 250 €	10 250 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		650 €		

Le Soléal

HANGA ROA • PAPEETE du 08/03/20 ; 12 nuits Île de Pâques et Polynésie			POIVANT BONUS Jusqu'à -30%	
Cabine Supérieure	4 950 €	3 640 €		
Cabine Deluxe	5 340 €	3 910 €		
Cabine Prestige - Pont 4	5 660 €	4 140 €		
Cabine Prestige - Pont 5	5 830 €	4 260 €		
Cabine Prestige - Pont 6	6 010 €	4 380 €		
Suite Deluxe	8 110 €	5 850 €		
Suite Prestige - Pont 5	8 750 €	6 300 €		
Suite Prestige - Pont 6	9 010 €	6 480 €		
Suite de l'Armateur	9 460 €	9 460 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		600 €		

PAPEETE • LAUTOKA du 20/03/20 ; 12 nuits Joyaux des mers du Sud			POIVANT BONUS Jusqu'à -30%	
Cabine Supérieure	4 880 €	3 590 €		
Cabine Deluxe	5 270 €	3 860 €		
Cabine Prestige - Pont 4	5 900 €	4 300 €		
Cabine Prestige - Pont 5	6 200 €	4 510 €		
Cabine Prestige - Pont 6	6 510 €	4 730 €		
Suite Deluxe	9 110 €	6 550 €		
Suite Prestige - Pont 5	12 400 €	8 860 €		
Suite Prestige - Pont 6	13 020 €	9 290 €		
Suite de l'Armateur	14 970 €	14 970 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		600 €		

LAUTOKA • GUAM du 01/04/20 ; 15 nuits Des Fidji à la Micronésie			POIVANT BONUS Jusqu'à -30%	
Cabine Supérieure	7 110 €	5 200 €		
Cabine Deluxe	7 680 €	5 600 €		
Cabine Prestige - Pont 4	8 140 €	5 920 €		
Cabine Prestige - Pont 5	8 380 €	6 090 €		
Cabine Prestige - Pont 6	8 640 €	6 270 €		
Suite Deluxe	11 660 €	8 380 €		
Suite Prestige - Pont 5	12 580 €	9 030 €		
Suite Prestige - Pont 6	12 950 €	9 290 €		
Suite de l'Armateur	13 600 €	13 600 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		750 €		

Le Lyrial

LE CAP • DURBAN du 17/03/20 ; 8 nuits Le long des côtes sud-africaines			POIVANT BONUS Jusqu'à -30%	
Cabine Supérieure	4 220 €	3 070 €		
Cabine Deluxe	4 560 €	3 310 €		
Cabine Prestige - Pont 4	5 110 €	3 690 €		
Cabine Prestige - Pont 5	5 360 €	3 870 €		
Cabine Prestige - Pont 6	5 630 €	4 060 €		
Suite Deluxe	7 880 €	5 630 €		
Suite Prestige - Pont 5	10 720 €	7 620 €		
Suite Privilège - Pont 6	11 260 €	8 000 €		
Suite Grand Deluxe - Pont 6	12 950 €	9 180 €		
Suite Grand Privilège - Pont 6	16 490 €	11 660 €		
Suite de l'Armateur	16 650 €	16 650 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		400 €		

DURBAN • MAHÉ du 25/03/20 ; 15 nuits Îles Éparses et Seychelles			POIVANT BONUS Jusqu'à -30%	
Cabine Supérieure	8 410 €	6 110 €		
Cabine Deluxe	9 090 €	6 580 €		
Cabine Prestige - Pont 4	10 180 €	7 350 €		
Cabine Prestige - Pont 5	10 680 €	7 700 €		
Cabine Prestige - Pont 6	11 220 €	8 070 €		
Suite Deluxe	15 710 €	11 220 €		
Suite Prestige - Pont 5	21 370 €	15 180 €		
Suite Privilège - Pont 6	22 440 €	15 930 €		
Suite Grand Deluxe - Pont 6	25 800 €	18 280 €		
Suite Grand Privilège - Pont 6	32 910 €	23 260 €		
Suite de l'Armateur	33 230 €	33 230 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		750 €		

MAHÉ • PORT LOUIS des 09/04/20 et 22/04/20 ; 13 nuits Madagascar, La Réunion et Maurice			POIVANT BONUS Jusqu'à -30%	
Cabine Supérieure	7 300 €	5 300 €		
Cabine Deluxe	7 880 €	5 710 €		
Cabine Prestige - Pont 4	8 830 €	6 370 €		
Cabine Prestige - Pont 5	9 270 €	6 680 €		
Cabine Prestige - Pont 6	9 730 €	7 000 €		
Suite Deluxe	13 630 €	9 730 €		
Suite Prestige - Pont 5	18 540 €	13 170 €		
Suite Privilège - Pont 6	19 460 €	13 810 €		
Suite Grand Deluxe - Pont 6	22 380 €	15 860 €		
Suite Grand Privilège - Pont 6	28 550 €	20 180 €		
Suite de l'Armateur	28 830 €	28 830 €		
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		650 €		



Le Lapérouse

HO CHI MINH-VILLE • SINGAPOUR

du 16/11/19 ; 9 nuits

Entre Indochine et détroit de Malacca

PONANT BONUS
Jusqu'à
-30%

Cabine Deluxe	5 400 €	3 910 €
Cabine Prestige - Pont 4	6 050 €	4 360 €
Cabine Prestige - Pont 5	6 350 €	4 580 €
Cabine Prestige - Pont 6	6 670 €	4 800 €
Suite Deluxe	9 340 €	6 670 €
Suite Prestige - Pont 5	12 700 €	9 020 €
Suite Prestige - Pont 6	13 340 €	9 470 €
Suite Privilège	14 010 €	9 940 €
Suite Grand Deluxe	15 410 €	10 920 €
Suite de l'Armateur	16 180 €	16 180 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		450 €

SINGAPOUR • DARWIN

du 25/11/19 ; 11 nuits

À la découverte de l'Indonésie

PONANT BONUS
Jusqu'à
-25%

Cabine Deluxe	6 600 €	5 080 €
Cabine Prestige - Pont 4	7 390 €	5 680 €
Cabine Prestige - Pont 5	7 760 €	5 950 €
Cabine Prestige - Pont 6	8 150 €	6 250 €
Suite Deluxe	11 410 €	8 690 €
Suite Prestige - Pont 5	15 530 €	11 780 €
Suite Prestige - Pont 6	16 300 €	12 360 €
Suite Privilège	17 120 €	12 970 €
Suite Grand Deluxe	18 830 €	14 260 €
Suite de l'Armateur	19 770 €	19 770 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		550 €

DARWIN • CAIRNS

du 06/12/19 ; 10 nuits

Rencontres en Territoire du Nord australien

PONANT BONUS
Jusqu'à
-30%

Cabine Deluxe	6 180 €	4 470 €
Cabine Prestige - Pont 4	6 550 €	4 730 €
Cabine Prestige - Pont 5	6 750 €	4 870 €
Cabine Prestige - Pont 6	6 950 €	5 010 €
Suite Deluxe	9 390 €	6 720 €
Suite Prestige - Pont 5	13 500 €	9 600 €
Suite Prestige - Pont 6	13 910 €	9 880 €
Suite Privilège	14 320 €	10 170 €
Suite Grand Deluxe	14 750 €	10 470 €
Suite de l'Armateur	15 200 €	15 200 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		500 €

CAIRNS • SYDNEY

du 16/12/19 ; 10 nuits

La côte orientale de l'Australie

PONANT BONUS
Jusqu'à
-30%

Cabine Deluxe	5 200 €	3 790 €
Cabine Prestige - Pont 4	5 510 €	4 000 €
Cabine Prestige - Pont 5	5 680 €	4 120 €
Cabine Prestige - Pont 6	5 850 €	4 240 €
Suite Deluxe	7 890 €	5 670 €
Suite Prestige - Pont 5	11 350 €	8 090 €
Suite Prestige - Pont 6	11 700 €	8 330 €
Suite Privilège	12 050 €	8 580 €
Suite Grand Deluxe	12 410 €	8 830 €
Suite de l'Armateur	12 780 €	12 780 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		500 €

AUCKLAND • DUNEDIN

des 15 et 24/01/20, 15 et 21/03/20 ; 9 nuits

L'essentiel de la Nouvelle-Zélande

PONANT BONUS
Jusqu'à
-15%

Cabine Deluxe	4 990 €	4 300 €
Cabine Prestige - Pont 4	5 590 €	4 810 €
Cabine Prestige - Pont 5	5 870 €	5 050 €
Cabine Prestige - Pont 6	6 170 €	5 310 €
Suite Deluxe	8 630 €	7 400 €
Suite Prestige - Pont 5	11 750 €	10 050 €
Suite Prestige - Pont 6	12 330 €	10 540 €
Suite Privilège	12 950 €	11 070 €
Suite Grand Deluxe	14 250 €	12 180 €
Suite de l'Armateur	14 960 €	14 960 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		450 €

AUCKLAND • HONIARA

du 30/03/20 ; 12 nuits

Au cœur de l'Océanie

PONANT BONUS
Jusqu'à
-20%

Cabine Deluxe	7 660 €	6 380 €
Cabine Prestige - Pont 4	8 080 €	6 720 €
Cabine Prestige - Pont 5	8 300 €	6 890 €
Cabine Prestige - Pont 6	8 530 €	7 080 €
Suite Deluxe	11 280 €	9 280 €
Suite Prestige - Pont 5	15 920 €	12 990 €
Suite Prestige - Pont 6	16 370 €	13 350 €
Suite Privilège	16 840 €	13 730 €
Suite Grand Deluxe	17 330 €	14 120 €
Suite de l'Armateur	17 830 €	17 830 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		600 €
Vol et transfert (inclus)		650 €
Taxes aéroport		40 €

HONIARA • CAIRNS

du 11/04/20 ; 11 nuits

Rencontres et nature en Papouasie

PONANT BONUS
Jusqu'à
-10%

Cabine Deluxe	6 530 €	6 000 €
Cabine Prestige - Pont 4	6 880 €	6 310 €
Cabine Prestige - Pont 5	7 060 €	6 480 €
Cabine Prestige - Pont 6	7 250 €	6 650 €
Suite Deluxe	9 540 €	8 710 €
Suite Prestige - Pont 5	13 410 €	12 190 €
Suite Prestige - Pont 6	13 790 €	12 530 €
Suite Privilège	14 180 €	12 880 €
Suite Grand Deluxe	14 580 €	13 240 €
Suite de l'Armateur	15 000 €	15 000 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		550 €
Vol et transfert (inclus)		650 €
Taxes aéroport		70 €

Le Ponant

AQABA • AQABA

du 28/12/19 ; 7 nuits

Trésors de la mer Rouge

PONANT BONUS
Jusqu'à
-30%

Cabine Marie Galante	5 840 €	4 190 €
Cabine Marie Galante Premium	6 720 €	4 800 €
Cabine Antigua	6 720 €	4 800 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		350 €

AQABA • AQABA

des 14 et 21/12/19, 04, 11 et 18/01/20,

18 et 25/02/20, 03, 10, 17 et 24/03/20 ; 7 nuits

Trésors de la mer Rouge

PONANT BONUS
Jusqu'à
-30%

Cabine Marie Galante	5 130 €	3 690 €
Cabine Marie Galante Premium	5 890 €	4 220 €
Cabine Antigua	5 890 €	4 220 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)		350 €

Le Bougainville

MAHÉ • MAHÉ
des 14/12/19, 28/02/20, 29/03/20
et 18/04/20 ; 12 nuits
Seychelles et atoll d'Aladbra

POYANT BONUS
Jusqu'à -30%

Cabine Deluxe	7 290 €	5 280 €
Cabine Prestige - Pont 4	8 160 €	5 890 €
Cabine Prestige - Pont 5	8 570 €	6 170 €
Cabine Prestige - Pont 6	9 000 €	6 480 €
Suite Deluxe	12 600 €	9 000 €
↔ Suite Prestige - Pont 5	17 140 €	12 170 €
↔ Suite Prestige - Pont 6	17 990 €	12 770 €
Suite Privilège	18 890 €	13 400 €
Suite Grand Deluxe	20 780 €	14 720 €
Suite de l'Armateur	21 820 €	21 820 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	600 €	

MAHÉ • MAHÉ
des 06/12/19, 03, 11, 19
et 27/01/20 ; 8 nuits
L'essentiel des Seychelles

POYANT BONUS
Jusqu'à -30%

Cabine Deluxe	4 640 €	3 360 €
Cabine Prestige - Pont 4	5 200 €	3 760 €
Cabine Prestige - Pont 5	5 460 €	3 940 €
Cabine Prestige - Pont 6	5 730 €	4 130 €
Suite Deluxe	8 030 €	5 740 €
↔ Suite Prestige - Pont 5	10 920 €	7 760 €
↔ Suite Prestige - Pont 6	11 470 €	8 140 €
Suite Privilège	12 040 €	8 540 €
Suite Grand Deluxe	13 250 €	9 390 €
Suite de l'Armateur	13 910 €	13 910 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	400 €	

MAHÉ • MAHÉ
du 26/12/19 ; 8 nuits
L'essentiel des Seychelles

POYANT BONUS
Jusqu'à -25%

Cabine Deluxe	5 290 €	4 060 €
Cabine Prestige - Pont 4	5 930 €	4 540 €
Cabine Prestige - Pont 5	6 230 €	4 770 €
Cabine Prestige - Pont 6	6 540 €	5 000 €
Suite Deluxe	9 150 €	6 960 €
↔ Suite Prestige - Pont 5	12 450 €	9 430 €
↔ Suite Prestige - Pont 6	13 070 €	9 900 €
Suite Privilège	13 730 €	10 390 €
Suite Grand Deluxe	15 100 €	11 420 €
Suite de l'Armateur	15 860 €	15 860 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	400 €	

MAHÉ • ZANZIBAR
du 04/02/20 ; 12 nuits
Zanzibar et les trésors de l'océan Indien

POYANT BONUS
Jusqu'à -25%

Cabine Deluxe	7 290 €	5 610 €
Cabine Prestige - Pont 4	8 160 €	6 270 €
Cabine Prestige - Pont 5	8 570 €	6 570 €
Cabine Prestige - Pont 6	9 000 €	6 900 €
Suite Deluxe	12 600 €	9 600 €
↔ Suite Prestige - Pont 5	17 140 €	13 000 €
↔ Suite Prestige - Pont 6	17 990 €	13 640 €
Suite Privilège	18 890 €	14 310 €
Suite Grand Deluxe	20 780 €	15 730 €
Suite de l'Armateur	21 820 €	21 820 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	600 €	

MAHÉ • NOSY BE
du 11/03/20 ; 9 nuits
Les îles Vanille

POYANT BONUS
Jusqu'à -30%

Cabine Deluxe	7 010 €	5 250 €
Cabine Prestige - Pont 4	7 770 €	5 790 €
Cabine Prestige - Pont 5	8 120 €	6 030 €
Cabine Prestige - Pont 6	8 490 €	6 290 €
Suite Deluxe	11 590 €	8 460 €
↔ Suite Prestige - Pont 5	15 510 €	11 200 €
↔ Suite Prestige - Pont 6	16 250 €	11 720 €
Suite Privilège	17 030 €	12 270 €
Suite Grand Deluxe	18 660 €	13 410 €
Suite de l'Armateur	19 560 €	19 560 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	450 €	
Vol et transfert (inclus)	650 €	
Taxes aéroport	70 €	

NOSY BE • MAHÉ
du 20/03/20 ; 9 nuits
Les îles Vanille

POYANT BONUS
Jusqu'à -30%

Cabine Deluxe	6 190 €	4 680 €
Cabine Prestige - Pont 4	6 850 €	5 140 €
Cabine Prestige - Pont 5	7 150 €	5 350 €
Cabine Prestige - Pont 6	7 470 €	5 580 €
Suite Deluxe	10 180 €	7 470 €
↔ Suite Prestige - Pont 5	13 590 €	9 860 €
↔ Suite Prestige - Pont 6	14 230 €	10 310 €
Suite Privilège	14 900 €	10 780 €
Suite Grand Deluxe	16 320 €	11 770 €
Suite de l'Armateur	17 100 €	17 100 €
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	450 €	
Vol et transfert (inclus)	650 €	
Taxes aéroport	70 €	

Formalités

POUR TOUTES LES CROISIÈRES

Les informations ci-dessous sont valables uniquement pour les ressortissants français, belges ou suisses au moment de l'impression de cette brochure et sujettes à modification sans préavis. Veuillez vérifier auprès des autorités compétentes, les formalités obligatoires à l'entrée et la sortie des pays visités lors de votre voyage.

Passeport valable six (6) mois après votre date de retour. Il est fortement recommandé d'avoir au minimum deux pages vierges de tout tampon dans votre passeport. Une page avec des marques d'encre ou des tampons (même petits) ne peut être considérée comme une page blanche. Les passagers qui dévièrent du programme d'embarquement et de débarquement proposé, doivent impérativement se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître les formalités nécessaires à leur voyage.

FORMALITÉS SPÉCIFIQUES

ASIE ET OCÉANIE

LE BORÉAL : HONOLULU • PAPEETE DU 10 OCTOBRE 2019 ⁽¹⁾
LE BORÉAL : PAPEETE • PAPEETE DU 25 OCTOBRE 2019 ⁽²⁾
LE BORÉAL : PAPEETE • HANGA ROA DU 3 NOVEMBRE 2019 ⁽²⁾
LE LAPÉROUSE : HO CHI MINH-VILLE • SINGAPOUR DU 16 NOV. 2019 ^{(3) (4)}
LE LAPÉROUSE : SINGAPOUR • DARWIN DU 25 NOVEMBRE 2019 ^{(5) (6)}
LE LAPÉROUSE : DARWIN • CAIRNS DU 6 DÉCEMBRE 2019 ^{(4) (5) (6) (7)}

LE LAPÉROUSE : CAIRNS • SYDNEY DU 16 DÉCEMBRE 2019 ^{(6) (7)}
LE LAPÉROUSE : AUCKLAND • HONIARA DU 30 MARS 2020 ^{(5) (8) (9)}
LE LAPÉROUSE : HONIARA • CAIRNS DU 11 AVRIL 2020 ^{(5) (6) (7) (10) (11)}
LE SOLÉAL : HANGA ROA • PAPEETE DU 8 MARS 2020 ⁽²⁾
LE SOLÉAL : PAPEETE • LAUTOKA DU 20 MARS 2020 ⁽²⁾
LE SOLÉAL : LAUTOKA • GUAM DU 1^{ER} AVRIL 2020 ^{(1) (8) (9) (11)}

- États-Unis** : Solliciter obligatoirement, via internet, l'ESTA = une autorisation électronique de voyage avant le départ.
- États-Unis** : Si votre vol transite par les États-Unis, solliciter obligatoirement, via internet, l'ESTA = une autorisation électronique de voyage avant le départ.
- Vietnam** : Un visa est obligatoire avant votre arrivée. Vous pouvez l'obtenir sur le site <https://vietnamvisa.govt.vn>. Aujourd'hui les ressortissants français sont exemptés du visa pour un séjour de moins de 15 jours.
- Indonésie** : Visa délivré et facturé à bord (35 € sujet à modification), ce visa est valable pour 30 jours.
- Il est recommandé de contacter un professionnel de santé bien avant votre départ pour tout conseil médical relatif à votre voyage à travers ces régions, surtout concernant la prévention du paludisme, de la dengue et de la fièvre de Ross river ainsi qu'au sujet des vaccinations contre le tétanos, l'hépatite et la typhoïde.

- (6) **Australie** : Visa tourisme (Autorisation de Voyage Electronique) obligatoire. Pour plus de détails, veuillez consulter www.immi.gov.au. Les autorités australiennes ont généralisé le visa électronique (e-visa). Aucune vignette n'est apposée dans le passeport, la délivrance du visa demandé étant notifiée par messagerie électronique (courriel précisant la date de délivrance ainsi que les caractéristiques du visa).
- (7) La politique des autorités australiennes en matière d'importation d'articles et de produits, notamment alimentaires, étant très stricte, il est fortement conseillé de prendre connaissance de la réglementation en vigueur avant son départ. Certains biens courants tels que la nourriture fraîche ou emballée, les fruits, les œufs, la viande, les plantes, les légumes, les graines, les peaux et les plumes sont également interdits. Pour plus de détails veuillez consulter : www.customs.gov.au
- (8) **Îles Salomon** : Visa délivré à bord.
- (9) **Îles Vanuatu** : Pas de visa nécessaire.
- (10) **Îles Salomon** : Visa à l'arrivée - pour les ressortissants français, belges et suisses : vous devrez envoyer une copie de votre passeport (page photo) ainsi que les détails de votre vol d'arrivée à Honiara au moins 30 jours avant le départ de la croisière.
- (11) **Papouasie-Nouvelle-Guinée** : Visa délivré à bord à titre gratuit.

OCÉAN INDIEN ET MER ROUGE

LE BOUGAINVILLE : MAHÉ • ZANZIBAR DU 4 FÉVRIER 2020 ⁽¹⁾

LE BOUGAINVILLE : MAHÉ • NOSY BE DU 11 MARS 2020 ⁽²⁾

LE BOUGAINVILLE : NOSY BE • MAHÉ DU 20 MARS 2020 ⁽³⁾

LE LYRIAL : LE CAP • DURBAN DU 17 MARS 2020 ⁽⁴⁾

LE LYRIAL : DURBAN • MAHÉ DU 25 MARS 2020 ^{(2) (4)}

LE LYRIAL : MAHÉ • PORT LOUIS DU 9 AVRIL 2020 ⁽²⁾

LE LYRIAL : PORT LOUIS • MAHÉ DU 22 AVRIL 2020 ⁽²⁾

LE PONANT : AQABA • AQABA DES 14, 21 ET 28 DÉCEMBRE 2019, 4, 11 ET 18 JANVIER 2020, 18 ET 25 FÉVRIER 2020, 3, 10, 17 ET 24 MARS 2020 ^{(5) (6)}

- (1) **Tanzanie** : Visa délivré et facturé à bord (50 € sujet à modification), valable 90 jours. (100 € pour les citoyens américains). La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire, l'original du certificat de vaccination est nécessaire.
- (2) **Madagascar** : Visa délivré et facturé à bord (20 € sujet à modification), valable 14 jours. La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite est indispensable. Autres vaccinations conseillées : fièvre typhoïde, hépatites virales A et B. Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales.
- (3) **Madagascar** : Le visa ainsi que la carte touristique sont obligatoires. Ils vous seront remis à l'aéroport de Nosy Be à l'arrivée du vol sélectionné par PONANT. La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite est indispensable. Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales.
- (4) Traitement antipaludéen conseillé pour la croisière (voir avec votre médecin) et vivement conseillé si vous participez à un programme pré/post dans le Parc national Kruger.
- (5) **Jordanie** : Un visa est obligatoire pour se rendre en Jordanie (coût : 40 JOD). Le visa est pris en charge pour les passagers participant à un programme avant et après croisière PONANT. Afin de sécuriser votre visa, veuillez envoyer une copie de votre passeport à PONANT 30 jours avant votre départ. La validité de ces visas est limitée aux dates exactes des programmes avant et après croisière PONANT. Les touristes voyageant en Jordanie en groupe pour deux nuits au minimum dans le cadre d'un voyage impliquant une agence de voyages jordanienne et arrivant en Jordanie par l'aéroport d'Amman, bénéficient d'un visa gratuit, à condition qu'ils soient accueillis par cette agence jordanienne à l'aéroport. Veuillez noter que ces conditions sont sujettes à modification. Les passagers qui ne participent pas aux programmes avant et après croisière PONANT devront payer leurs visas à l'aéroport d'arrivée et/ou départ. Le visa jordanien à double entrée peut être obtenu avant la croisière, il aura alors une validité de 3 mois.
- (6) **Égypte** : Visa délivré et facturé à bord (25 € sujet à modification). Ce visa a une validité de 30 jours.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Visas : Avant le départ, il convient de vérifier que la période de validité des visas obtenus correspond bien à la durée et aux dates du séjour demandées, au risque de faire face à des déconvenues très désagréables en cas de non-conformité à la durée de séjour autorisée.

Avertissement sur l'utilisation de drones : L'utilisation de drones à bord des navires PONANT, que ce soit en navigation, en escales ou au mouillage est strictement interdite. L'utilisation de drones à terre dans les zones Arctique et Antarctique est également strictement interdite par la réglementation internationale polaire. Dans les autres régions, l'utilisation éventuelle de drones à terre est soumise à l'obtention d'un permis auprès des autorités compétentes de chaque pays et chaque zone traversée, ainsi que d'un permis de pilotage à obtenir par l'utilisateur dans son pays d'origine. L'obtention de ces permis est à la charge des passagers ; les permis doivent être présentés à tout moment. Les passagers passant outre ces autorisations s'exposent à des poursuites judiciaires.

Santé : Si vous suivez un traitement médical, n'oubliez pas votre prescription. Il est recommandé de contacter un professionnel de santé bien avant votre départ pour tout conseil médical relatif à votre voyage.

CROISIÈRES PLONGÉE



La plongée bouteille doit être autorisée par les autorités locales et réalisable avec l'équipement et les Zodiac® de PONANT. Prix : 70 € par plongée et par personne ; 80 € lorsque nous devons utiliser obligatoirement une structure locale et acquitter des frais de permis spéciaux aux autorités locales ; 80 € pour un baptême, des forfaits peuvent également être proposés sur certaines croisières. Les passagers souhaitant faire de la plongée bouteille doivent impérativement présenter au moniteur de plongée à bord un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine de moins de 1 an, leur carte de certification et leur carnet de plongée à jour.

Conditions générales de vente

Avis important

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) font partie intégrante du Contrat conclu entre CDP et le Voyageur. Il peut être dérogé aux présentes Conditions Générales de Vente par les Conditions Particulières de Vente (CPV) – qui sont spécifiques à chaque saison de Croisière, été ou hiver. En tout état de cause, les stipulations du Billet de Croisière et du Billet de Passage prévalent sur les Conditions Générales et les Conditions Particulières de Vente. L'ensemble de ces documents contractuels constitue le Contrat conclu entre CDP et le Voyageur.

Au cas où une disposition des présentes Conditions Générales de Vente et/ou du Contrat serait contraire à une disposition légale impérative, et/ou serait jugée comme nulle, cette nullité ne portera pas atteinte à la validité des autres clauses.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et liberté, le Voyageur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives qui le concernent et que la Compagnie du Ponant peut être amenée à recueillir pour les besoins de son activité.

1. Définitions

- 1.1 « **Billets** » : Désigne indifféremment les Billets de Transport, de Croisière et/ou Aérien.
- 1.2 « **Billet Aérien** » : Document qui contient les stipulations du contrat de transport aérien par lequel le Transporteur Aérien s'engage à transporter le Voyageur entre les aéroports qui y sont mentionnés.
- 1.3 « **Billet de Croisière** » : Document qui contient les stipulations du contrat de croisière par lequel l'Organisateur de la Croisière s'engage à faire transporter le Voyageur par le Transporteur Maritime et à lui fournir les prestations et services qui sont mentionnés sur le Billet de Croisière. Le Billet de Croisière, remis au Voyageur, est régi par les conditions générales du Billet de Croisière.
- 1.4 « **Billet de Passage** » : Document qui contient les stipulations du contrat de passage par lequel le Transporteur Maritime s'engage à transporter le Voyageur entre les ports qui y sont mentionnés. Le Billet de Passage, remis au Voyageur, est régi par les conditions générales du Billet de Passage.
- 1.5 « **CDP** » : Compagnie du Ponant, société par actions simplifiée ayant son siège social sis 408, avenue du Prado 13008 MARSEILLE au capital de 3 644 607 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 344 497 011, titulaire de la Licence d'Etat N°013.06.0005, membre du S.N.A.V. et immatriculée auprès d'ATOUT France sous le numéro IMO13120040. Sa garantie financière est apportée par APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris. Compagnie du Ponant a souscrit auprès de Generali Assurance IARD – 7 boulevard Haussmann – 75456 PARIS Cedex 09, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle sous le N° AAT14708.
- 1.6 « **Conclusion du Contrat** » : Désigne le moment où le Contrat est formé entre le ou les Voyageurs et CDP, c'est-à-dire lorsque cette dernière confirme aux Voyageurs sa réservation.
- 1.7 « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** » : Stipulations du présent document.
- 1.8 « **Conditions Particulières de Vente** » ou « **CPV** » : Stipulations contractuelles applicables au Contrat et spécifiques à chaque saison de Croisière – été ou hiver.
- 1.9 « **Contrat** » : Ensemble des obligations respectives de CDP et du Voyageur telles que stipulées sur la facture et sur les Billets ainsi que dans les CGV et CPV.
- 1.10 « **Croisière** » : Circuit maritime tel que décrit dans la Brochure commerciale et/ou le site internet de CDP et dans le Billet de Croisière.
- 1.11 « **Croisière Expédition** » : Croisière au cours de laquelle sont prévues des sorties d'exploration en canot pneumatique et la présence de guides-naturalistes.
- 1.12 « **Excursion/extension en Prévente** » : Services comprenant les Transferts, visites et prestations terrestres avant, pendant, et/ou après la Croisière.
- 1.13 « **Forfait** » : désigne la combinaison d'une Croisière avec un vol, et/ou un Transfert et/ou des Services Pré et Post Croisière, et/ou des Excursions/Extension en Prévente, et/ou tout autre service touristique réservé lors de la Conclusion du Contrat. Il ne comprend pas les excursions à terre qui n'ont pas été réservées en même temps que la Croisière ainsi que les services proposés à bord du navire.
- 1.14 « **Organisateur de la Croisière** » : Personne physique ou société qui s'engage à faire transporter les Voyageurs par le Transporteur Maritime et à lui fournir les prestations et services mentionnés sur le Billet de Croisière, et dont l'en-tête figure sur le Billet de Croisière.
- 1.15 « **Personne Handicapée** » ou « **Personne à Mobilité Réduite** » : Toute personne subissant une limitation d'activité ou restriction de participation aux Prestations convenues en raison d'une altération substantielle d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- 1.16 « **Prestation** » : Désigne toute Croisière, Forfait, vol, Transfert, Service Pré et Post Croisière, Excursion/Extension en Prévente, et autre service touristique réservé lors de la Conclusion du Contrat.
- 1.17 « **Prix** » : Montant total des Prestations réservées par le Voyageur
- 1.18 « **Services Pré et Post Croisière** » : Services comprenant les Transferts, visites et prestations terrestres avant et/ou après la Croisière, tels que mentionnés dans le Contrat.
- 1.19 « **Transfert** » : Opération consistant au transport des Voyageurs entre le port d'embarquement et/ou de débarquement et un point de rendez-vous fixé par CDP (aéroport, hôtel, gare ferroviaire...etc.)
- 1.20 « **Transporteur Maritime** » : Personne physique ou société qui exploite le navire procédant au déplacement des Voyageurs, et dont l'en-tête figure sur le Billet de Passage.
- 1.21 « **Transporteur Aérien** » : Société qui s'engage à procéder au déplacement des Voyageurs par voie aérienne et dont l'en-tête figure sur le Billet Aérien.
- 1.22 « **Vendeur** » : Personne physique ou morale qui a vendu directement aux Voyageurs, les Prestations incluses dans le Contrat.
- 1.23 « **Voyageurs** » : Toute personne nommée au moment de la réservation/ Conclusion du Contrat et apparaissant sur facture et/ou sur les Billets remis par CDP ou par le Vendeur.

2. Acceptation et application des conditions générales

2.1 La Conclusion du Contrat emporte l'acceptation sans réserve par le Voyageur de l'intégralité des présentes CGV et CPV ainsi que des clauses et conditions du Billet de Passage et du Billet de Croisière.

3. Texte applicable

- 3.1 Lorsque CDP agit en qualité de Transporteur Maritime, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Billet de Passage et par les dispositions du code des transports, notamment les articles L 5420-1 à L 5421-12, par le Décret d'application du 31 décembre 1966 ainsi que par les dispositions de la Convention Internationale de Londres du 19 novembre 1976, et le cas échéant celles du règlement 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009, lesquelles font partie intégrante du Billet de Passage.
- 3.2 Lorsque CDP est l'Organisateur de la Croisière, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Contrat, lequel comprend le Billet de Croisière, ainsi que par les articles 47 à 49 de la loi n°66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritime et son décret d'application du 31 décembre 1966.
- 3.3 Lorsque CDP est Vendeur d'un forfait touristique au sens de l'article L211-2 du Code du Tourisme, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Contrat, et par les articles L.211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants du Code du Tourisme.

4. Le paiement du Prix

- 4.1 La Conclusion du Contrat implique le versement à titre d'acompte de 25% du Prix de cette Prestation, le solde devant être réglé au plus tard 60 jours ouvrés avant le début de la première des Prestations figurant dans le Contrat.
- 4.2 Par dérogation à l'article 4.1, pour les Croisières Expéditions, le solde devant être réglé au plus tard 90 jours avant le début de la première des Prestations figurant dans le Contrat.
- 4.3 Après le règlement intégral de la Prestation, le Voyageur recevra le ou les Billets et le cas échéant les bons d'échange ainsi que le contrat d'assurance, s'il a été souscrit directement auprès de CDP.

5. Tarifs et réductions par personne et par croisière

- 5.1 Les **tarifs de référence** de la croisière sont applicables durant toute la période de commercialisation et s'entendent par personne sur la base d'une occupation en cabine double.
- 5.2 Le **tarif PONANT BONUS** est le tarif le plus avantageux que vous puissiez obtenir le jour de votre réservation. Il peut vous permettre d'économiser jusqu'à 30% sur le tarif de référence de la croisière (tarif en port / port uniquement, hors taxes portuaires et de sûreté, hors tarif aérien, hors éventuelles

prestations terrestres). En fonction de l'évolution des disponibilités de la croisière, le pourcentage de réduction peut diminuer et le tarif PONANT BONUS augmenter.

5.3 **Supplément Single**. Le supplément single s'applique pour toute personne occupant une cabine seule. Il s'applique sur la partie port/port (hors taxes portuaires) du tarif PONANT BONUS en cours. Ce supplément est évolutif en fonction du remplissage des croisières concernées. Il pourra donc évoluer pour certaines catégories de cabines et/ou suites seulement ou pour toute une croisière à n'importe quel moment et sans préavis. Le supplément single est offert sur une sélection de croisières pour certaines catégories de cabines. Cette sélection est mise à jour en fonction du remplissage et est consultable sur notre site www.ponant.com.

5.4 En fonction du remplissage du navire (à l'exclusion du voilier *Le Ponant*) au moment de la réservation, une **cabine « garantie »** en catégorie Deluxe Pont 3 peut être proposée. Ceci signifie que la réservation est faite dans la catégorie Deluxe Pont 3, sans attribution d'un numéro de cabine, et que l'assignation sera faite à la discrétion de la Compagnie et peut changer à tout moment jusqu'à l'embarquement. Une fois le numéro attribué, aucune demande de changement ne peut être acceptée. L'avantage de cette formule, c'est l'éventualité de bénéficier d'une cabine dans une catégorie supérieure sans surcharge tarifaire. Dans tous les cas, la catégorie minimum choisie à la réservation est garantie.

5.5 Autres réductions

Ces offres sont non cumulables avec tout autre type de réductions ou d'offres spéciales, et ne sont pas applicables sur les « Voyages en mer » (à l'exception des Grands Amiraux du Ponant Yacht Club qui bénéficient également de ces avantages sur les « Voyages en mer »)

Si vous pouvez prétendre à plusieurs réductions, le montant de la 2e remise se calcule à partir du prix obtenu après déduction de la 1re et ainsi de suite.

5.5.1 **Enchaînement de croisières** : sur l'ensemble de nos croisières, -10% sur toute croisière enchaînée ; sur une sélection particulière de croisières (liste consultable à tout moment sur www.ponant.com), - 20 % quand la croisière est en 2e position, - 30 % quand la croisière est en 3e position, - 40 % quand la croisière est en 4e position (offres non cumulables entre elles).

Ces réductions sont applicables sur le tarif croisière seul en port/port, hors taxes portuaires, non applicables sur les voyages en mer. Les voyages en mer ne sont pas pris en compte dans le calcul de la position de la croisière.

5.5.2 Grands amiraux du Ponant Yacht Club

-5% de réduction appliqué sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté), également applicable sur les « voyages en mer ».

-10% de réduction appliqué sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté) à partir de la 2e croisière effectuée la même année - Excluant les enchaînements de croisière.

5.5.3 Amiraux du Ponant Yacht Club

-5% de réduction appliqué sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté) à partir de la 2e croisière effectuée la même année – excluant les enchaînements de croisière.

5.5.4 Offre Lune de Miel :

Pour toute croisière effectuée dans les 12 mois qui suivent la célébration de votre mariage ou de votre pacs, vous bénéficiez des avantages suivants :

- Offre classique (pour une croisière en cabine) :
 - 300 € de réduction sur votre cabine,
 - Bouteille de champagne à votre arrivée,
 - Un rendez-vous photographe et photos de couple à -25%, (tous navires sauf *Le Ponant*)
 - Surprises à bord.
- Offre prestige (pour une croisière en Suite sur tous nos navires sauf *Le Ponant*) :
 - Avantages de l'offre classique,
 - Vos deux photos de couple préférées offertes,
 - Un soin au Spa offert par Suite (montant maximum : 115 €).

5.5.6 Anniversaire de Mariage

À chaque multiple de 5 années de mariage ou pacs, vous bénéficiez d'une réduction de 200 € par cabine/ Suite pour une croisière effectuée lors de l'année anniversaire. Offre valable sur présentation d'un justificatif. Réduction applicable une seule fois par année anniversaire.

5.5.7 Famille & Amis

• Dès la 5^e personne payante d'un même dossier de réservation, tout le dossier bénéficie sans conditions de 5 % de réduction sur la même croisière en port/port (hors taxes portuaires).

• Réductions spéciales pour les enfants de 8 à 17 ans partageant leur cabine avec 1 ou 2 adultes.

5.5.8 **Parrainage** : En tant que parrain, vous bénéficiez d'une réduction de 300 €* par cabine sur votre prochaine croisière (après le retour de votre filleul), et celui-ci bénéficie d'une réduction de 200 €* sur sa première croisière. Pour tout programme avant et après croisière, ou vol réservé avec PONANT, le filleul bénéficie de 50€ de réduction lors de sa première croisière. Le Bonus Parrainage avant et après croisière est limité à une utilisation par cabine et par filleul. La réduction s'applique pour tout achat d'un programme avant et/ou après croisière d'une nuit minimum ou d'un vol avec PONANT. Le nombre de filleuls n'étant pas limité, vous pouvez cumuler vos réductions.

5.5.9 **Réservation à bord** : -5 % du tarif croisière seul en port / port (hors taxes portuaires et de sûreté) pour toute nouvelle croisière réservée auprès de notre personnel de bord.

En dehors de l'Offre Single Privilège et le Ponant Bonus, les offres décrites ci-dessus sont non cumulables entre elles.

6. Passeport, Visas et Certificats de vaccinations

6.1 Avant la Conclusion du Contrat, il appartient à chacun des Voyageurs de nationalité française de se conformer, en fonction de sa situation personnelle, aux formalités administratives et/ou sanitaires requises par les pays concernés par les Prestations et notamment celles communiquées par CDP et accessibles sur le site Internet www.ponant.com ainsi que dans la brochure.

6.2 Avant la Conclusion du Contrat, les Voyageurs de nationalité étrangère doivent se renseigner auprès des ambassades et/ou consulats compétents et se conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires requises par les pays concernés par les Prestations.

6.3 CDP ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation par le Voyageur des formalités de police, de douane ou sanitaires avant ou pendant la durée des Prestations. Un Voyageur qui ne pourrait embarquer sur un vol ou à bord du navire, faute de présenter les documents exigés, ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

6.4 En tout état de cause, il est recommandé au Voyageur de vérifier toutes les informations auprès des autorités concernées avant la date du départ. CDP conseille aux Voyageurs de consulter les fiches par pays du Ministère Français des Affaires Étrangères relatives aux destinations choisies sur le site Internet <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> ou de se renseigner par téléphone (+33 1 43 17 53 53 Ministère des Affaires Étrangères). CDP attire particulièrement l'attention des Voyageurs sur le fait que les informations données peuvent évoluer jusqu'à la date du départ et il est conseillé de les consulter jusqu'au moment de leur départ.

CDP invite les Voyageurs à adapter leur comportement à la destination, à faire preuve de vigilance et à éviter de porter des objets de valeur lors de leurs déplacements à l'étranger.

7. Condition d'embarquement et de transport maritime

• Règles générales

7.1 Le Voyageur doit se présenter à l'embarquement dans les conditions fixées par le Billet de Passage et au moins deux heures avant l'heure prévue pour le départ du navire. Le Billet de Passage et/ou le Billet de Croisière délivrés par CDP sont valables uniquement pour la Croisière et le navire mentionnés sur le billet.

7.2 Le Billet de Passage a pour objet le transport des Voyageurs et de leurs bagages depuis le moment de l'embarquement au port de départ, jusqu'au moment du débarquement, à destination.

7.3 Tout Voyageur doit être muni d'un passeport en cours de validité, ou le cas échéant d'une carte d'identité, valable 6 mois après sa date de retour, ainsi que des visas et certificats de vaccinations susceptibles d'être exigés dans les ports d'escale et d'arrivée du navire. Chaque Voyageur est personnellement responsable de l'observation des prescriptions légales et réglementaires exigées avant le départ. Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP et/ou le Commandant peut refuser l'embarquement ou le débarquement du Voyageur qui ne présente pas de document l'autorisant à débarquer au point d'arrivée et aux escales prévues.

7.4 Si le Voyageur ayant réservé une Croisière seule en port/port organise lui-même son transport aérien ou terrestre jusqu'au port d'embarquement et/ou jusqu'à son domicile depuis le port de débarquement, il lui est fortement recommandé d'acheter des titres de transports modifiables et remboursables et de prévoir des temps de transfert gare/aéroport/port raisonnables. En cas de retard, annulation, modification, CDP ne prendra pas en charge les frais de transport, Transferts et/ou tout autre type de prestations et services extérieurs au Billet de Croisière et non achetés directement auprès de CDP. CDP n'est pas responsable des éventuels incidents ou accidents matériels et/ou corporels pouvant survenir aux cours des acheminements vers/du navire.

7.5 Chaque Voyageur garantit qu'il est apte à voyager en mer et que son état de santé ou sa conduite ne nuira ni aux autres Voyageurs ni au bon déroulement des Prestations convenues et/ou proposées. Si l'état de santé d'un Voyageur est de nature à limiter son aptitude à réaliser les Prestations convenues ou à en perturber le bon déroulement, il devra en avertir CDP, et devra fournir sur demande un certificat médical justifiant de son aptitude. Tout problème de santé, si celui-ci est connu, doit être signalé par écrit lors de la Conclusion du Contrat ou au plus tard avant le départ du navire (ou avant le commencement des Prestations) auprès du service médical des CDP.

7.6 Les consultations médicales, les soins et médicaments à terre ou à bord des navires sont à la charge du Voyageur. Tout Voyageur doit s'assurer qu'il fait l'objet d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

7.7 En cas de risque épidémique, Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, CDP, le Commandant du navire, ou toute autorité sanitaire locale, peuvent imposer un questionnaire de santé au Voyageur ainsi le cas échéant qu'un test de dépistage avant ou à l'occasion de l'embarquement ou du débarquement, y compris lors des escales.

7.8 Spécifiquement pour les programmes de Croisières Expéditions où il est appelé que toute structure médicale est à plusieurs jours de navigation, un questionnaire médical complet obligatoire (document fourni lors de la Conclusion du Contrat) est à faire remplir par le médecin traitant référent du Voyageur entre 90 et 45 jours avant le début des Prestations et à retourner impérativement par courrier ou email au département médical de CDP (medical@ponant.com) au plus tard 40 jours avant la date du commencement des Prestations. Tout certificat médical complété antérieurement à la période définie ne sera pas valable. Tout Voyageur n'ayant pas retourné son certificat médical obligatoire, dûment rempli, se verra refuser l'embarquement, sans bénéficier d'aucun remboursement.

7.9 Durant tout le voyage, Le Voyageur doit se conformer à la discipline du bord. Le Voyageur est tenu d'assister à toute démonstration et explication de sécurité qui serait organisée à bord et de suivre à tout moment les consignes de l'équipage.

7.10 Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, CDP et/ou le Commandant du navire peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, résilier le contrat et refuser de transporter tout Voyageur qui ne serait pas en règle avec les conditions d'entrée dans le pays des ports de destination ou dont la présence à bord pourrait être préjudiciable au confort, à la santé, à la sécurité des autres Voyageurs, à l'équipage, aux lois et règlements des ports touchés par le navire ou pourrait rendre le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP responsable de sa défense ou de son rapatriement. Pour ces motifs, l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP et/ou le Commandant du navire pourront décider de prendre les mesures adéquates suivantes : 1) Refuser d'embarquer ou de débarquer le ou les Voyageurs dans tout port touché par le navire ; 2) Débarquer le ou les Voyageurs dans tout port touché par le navire ; 3) Transférer le ou les Voyageurs sur un autre navire ; 4) Confiner le ou les Voyageurs à bord, dans sa cabine ou dans une cabine du service médical de bord ; 5) Faire administrer par le docteur ou son équipe toute drogue, tous médicaments ou autres substances admises et/ou confiner le Voyageur à l'hôpital ou toute autre institution similaire dans les ports de destination si le médecin de bord l'estime nécessaire.

• Personnes Handicapées et Personnes à Mobilité Réduite

7.11 Pour des contraintes de sécurité, chaque Voyageur doit pouvoir être autonome ou voyager accompagné d'une personne capable de lui fournir toute l'assistance nécessaire pendant la réalisation des Prestations.

7.12 Les Voyageurs entravés dans leur mobilité en raison d'un handicap physique ou d'un état nécessitant un traitement spécial et/ou une assistance spécifique y compris les personnes utilisant un fauteuil roulant, doivent en aviser CDP par écrit dès la demande de réservation ou dès que le Voyageur a connaissance de son handicap si celui-ci intervient après la réservation, mais en tout état de cause au moins trente jours avant le commencement des Prestations, afin notamment que CDP soit en mesure de confirmer au Voyageur qu'il pourra matériellement effectuer la Croisière à bord du navire et/ou les Prestations convenues.

7.13 L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP et/ou le Commandant se réserve le droit de refuser l'accès aux Voyageurs qui auraient manqué d'informer CDP ou le Vendeur d'un handicap ou du besoin d'assistance dès lors que ceux-ci ne seraient pas compatibles avec les règles de sécurité applicables et réglementations propres à la zone de navigation ou nécessiteraient des soins que CDP et/ou le Transporteur ne serait pas en mesure de fournir ou si la conception du navire à passagers, les infrastructures et les équipements du port, y compris les terminaux portuaires rendent l'embarquement, le débarquement ou le transport de la personne concernée impossible dans des conditions des sécurités satisfaisantes.

7.14 La descente à terre peut être difficile voire impossible pour les Voyageurs à Mobilité Réduite ou Handicapé, particulièrement lors d'un débarquement en chaloupe ou/et des sorties en zodiacs.

7.15 Les Voyageurs utilisant un fauteuil roulant, après accord écrit de CDP doivent embarquer avec leur propre fauteuil et être impérativement accompagnés d'une personne capable de les assister à tout moment. Malgré tout, chaque débarquement est soumis à l'approbation du Commandant.

7.16 LE BORÉAL, L'AUSTRAL, LE SOLEAL et LE LYRIAL possèdent chacun 3 cabines spécialement équipées pour accueillir les Personnes Handicapées ou à Mobilité Réduite (2 cabines pour LE LAPÉROUSE, LE CHAMPLAIN, LE BOUGAINVILLE et LE DUMONT-D'URVILLE). Il est à noter que spécifiquement, en raison d'une conception différente, le voilier LE PONANT ne permet pas l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite ou Handicapées.

• Enfants et Maternités

7.17 Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à l'embarquement à bord des navires. Les enfants de plus de 3 ans et moins de 8 ans, ne peuvent embarquer à bord des navires que sur présentation d'une autorisation d'embarquement, demandée de préférence dès l'inscription de l'enfant comme Voyageur, remise contre décharge, et qui dans tous les cas devra être présentée au moment de l'embarquement, faute de quoi l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP ne pourra pas admettre l'enfant à bord.

7.18 Pour toutes les Croisières Expéditions, les enfants doivent pouvoir être totalement autonomes lors des activités extérieures organisées et des débarquements en canot pneumatique, avoir une taille suffisante pour tenir assis sur les pneumatiques des embarcations, comprendre et répondre immédiatement aux ordres donnés par les personnes responsables. Par conséquent la participation des enfants à toute activité en canot pneumatique est soumise à l'accord du Commandant et du Chef d'Expédition en fonction des conditions de mer et de la difficulté du débarquement sur chaque site visité.

7.19 Lorsqu'ils se trouvent à bord et/ou en excursion, les enfants mineurs restent sous l'entière et totale responsabilité de leurs parents ou accompagnants.

7.20 Les navires ne disposant pas d'installation pour permettre un accouchement à bord, les femmes enceintes de plus de six mois ne sont pas admises à l'embarquement sur les navires. En tout état de cause, il est recommandé aux femmes enceintes voyageant à bord d'un navire de consulter un médecin avant l'embarquement afin de s'assurer que leur état de santé est compatible avec la croisière envisagée.

• Bagages autorisés

7.21 Chaque Voyageur doit correctement étiqueter chaque bagage, indiquer très lisiblement son nom complet, le nom du navire, sa destination et le numéro de cabine. Ceci en caractères apparents et ineffaçables.

7.22 Les marchandises, bien et objets dont le contenu peut menacer la santé et l'intégrité des autres Voyageurs et de leurs bagages, des personnes et des biens, peut endommager ou polluer le navire, les matières inflammables, explosives, corrosives, dangereuses, odorantes ou sujettes au coulage, les objets dont l'importation est prohibée ou qui ne sont pas conformes aux règlements de douane ou de police, et de façon générale, les biens et objets autres que ceux destinés à l'usage personnel du Voyageur sont interdits à bord et dans les bagages (ci-après les « Effets Prohibés »). Le Voyageur sera en tout état de cause responsable de toute blessure, perte ou dommage subi en conséquence de la présence d'Effets Prohibés dans ses bagages ou dans sa cabine, et devra garantir l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP de toutes actions qui pourraient être intentées à leur encontre en raison de la

présence à bord ou à l'embarquement ou au débarquement de ces Effets Prohibés. Ces Effets Prohibés pourront à tout moment et en tous lieux être débarqués, détruits, jetés à la mer ou rendus inoffensifs par l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur, l'équipage et/ou CDP, sans indemnité et nonobstant le règlement par le Voyageur d'éventuels frais de destruction.

7.23 Le Voyageur doit surveiller ses bagages et effets personnels pendant toute la durée des Prestations, dont le séjour à bord ainsi que pendant les opérations d'embarquement, de transbordement, de débarquement. L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP déclinent toute responsabilité pour les bagages laissés sans surveillance par le Voyageur et pour lesquels celui-ci n'a pas pris toutes les précautions nécessaires pour éviter le vol, la perte ou le dommage. L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP ne sera pas responsable pour les articles fragiles, bijoux, montres, argent, espèces, ordinateurs et autres matériels électroniques, téléphones portables ou tout autre objet précieux que le Voyageur n'a pas déclarés comme valeurs, confiés au bord avec inventaire descriptif et estimatif et pour lesquels il n'a pas payé le droit proportionnel de garde correspondant.

7.24 Le Voyageur est responsable civilement et pécuniairement de tous dommages qu'il cause directement ou indirectement à l'Organisateur de la Croisière, au Transporteur et/ou à CDP, aux autres Voyageurs ou aux tiers. Il répond seul de toute amende ou pénalité infligée de son fait par les autorités compétentes.

7.25 Le Voyageur accepte, sur simple demande et sans délai, de laisser libre accès à sa cabine, à ses bagages et effets personnels à l'Organisateur de la Croisière, au Transporteur, aux officiers de l'équipage et/ou à CDP, ainsi qu'aux autorités douanières, sanitaires, et/ou administratives des pays d'escale ou de l'État du pavillon.

7.26 L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP ne sont pas responsables des dommages causés aux appareils photographiques, téléphoniques, électroniques et caméras perdus ou endommagés pendant le déroulement des Prestations, que ce soit à bord du navire ou de ses annexes ou pendant les opérations d'embarquement ou débarquement, ni des dommages causés aux objets tombés à l'eau.

• Animaux

7.27 Les animaux, y compris les animaux de service ou d'assistance médicale sont interdits à bord des navires et ne sont pas admis à l'embarquement.

• Politiques concernant le tabac

7.28 Les navires sont non-fumeurs à l'exception des espaces spécifiquement désignés sur les ponts extérieurs (s'applique également pour les cigarettes électroniques).

8. Transport aérien

8.1 La totalité des Billets Aériens est présentée sous forme de billet électronique. Les noms et prénoms doivent scrupuleusement être ceux indiqués sur le passeport valide du Voyageur. Toute erreur ou demande de modification entraîne l'achat d'un nouveau Billet Aérien.

8.2 Conformément au décret français n° 2007-669 du 2 mai 2007, relatif à l'obligation d'informer les Voyageurs de l'identité du Transporteur Aérien, CDP communiquera au Voyageur lors de leur inscription l'identité du ou des Transporteurs Aériens connus à cette date, susceptibles d'assurer les transports aériens. En cas de modification postérieure à la Conclusion du Contrat, CDP s'engage à communiquer dès qu'elle en aura connaissance avant le départ, tous changements dans l'identité du ou des Transporteurs Aériens.

8.3 Les Compagnies aériennes peuvent passer entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il peut être opéré par un appareil d'une autre compagnie.

8.4 La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs stops. La mention « vol direct non-stop » signifie sans changement d'avion et sans escale.

8.5 Les horaires et les types de transport mentionnés par CDP sont ceux communiqués par les Transporteurs Aériens. Ils sont donc indicatifs jusqu'au moment du départ et sous réserve de modifications pour toutes sortes de raisons (escales supplémentaires, conditions atmosphériques, autorisation du trafic aérien, grèves, etc.). Conformément aux Conventions de Varsovie et de Montréal, les horaires et itinéraires ainsi que les aéroports de départ et de destination ne sont jamais un élément contractuel du Billet de Transport, et dans ces conditions, CDP ne saurait être tenue pour responsable de ces modifications indépendantes de sa volonté.

8.6 Tout incident technique, climatique ou politique, retard, annulation ou grève, escale supplémentaire, changement d'appareils, de parcours... qui surviendrait lors du transport aérien ne pourra en aucun cas être imputé à CDP et entraîner une indemnisation à quelque titre que ce soit. Si le Voyageur souhaite renoncer au bénéfice d'une Prestation, il sera redevable des frais d'annulation indiqués ci-dessous. La responsabilité du Transporteur Aérien est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, conformément aux conditions portées sur les Billets Aérien. CDP ne rembourse aucun frais (taxis, repas, hôtels...) dès lors que le Voyageur est placé sous la responsabilité du Transporteur Aérien. Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie et de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

8.8 Sur les vols réguliers internationaux, selon les Transporteurs Aériens, la franchise bagage générale (hors avantages des membres des programmes de fidélité) est strictement limitée à 23kg maximum en soute et 8kg maximum par Voyageur en cabine. Sur les vols réguliers intérieurs, la franchise est en général entre 15 et 20 kg maximum en soute. Sur les vols privatisés par CDP, la franchise en soute est de 23 kg (sous réserve de confirmation de la part du Transporteur Aérien sélectionné) et 5 kg maximum par bagage en cabine. Il est recommandé aux Voyageurs d'être très attentifs à cette restriction. Les Transporteurs Aériens n'hésitent pas à facturer les suppléments pour les excédents bagages et refusent parfois, pour des raisons strictes de sécurité, d'enregistrer les bagages trop lourds ou trop volumineux. La responsabilité de CDP et du Transporteur Aérien ne saurait être engagée en cas de dépassement du poids des bagages entraînant le refus d'enregistrement d'un Voyageur.

9. Cession du Contrat

9.1 Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, et uniquement lorsque ce code est applicable à CDP, le Voyageur peut céder son Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer toutes les Prestations tant que celles-ci n'ont pas débuté.

9.2 Le cédant et/ou le cessionnaire sont tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Ils doivent informer CDP de cette décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (LRAR, email, fax...), au plus tard 60 jours ouvrés avant le début des Prestations.

9.3 Dans l'hypothèse où le Voyageur céderait son Contrat sans en informer CDP selon les modalités prévues ci-dessus, cette cession ne sera pas valable et les Prestations prévues dans le Contrat seront annulées sans remboursement possible.

10. Annulation, modification du Contrat par le Voyageur

10.1 En vertu de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, les Voyageurs sont informés du fait qu'ils ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu à l'article L.121-17 du Code de la Consommation.

10.2 Sauf accord préalable de CDP, le Voyageur ne peut modifier les Prestations prévues dans le Contrat.

10.3 Si le Voyageur modifie ou annule une partie ou la totalité des Prestations prévues dans le Contrat, il devra en informer CDP par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) dès la survenance du fait générateur de cette modification ou annulation. La date d'envoi du document sera retenue comme date de facturation des frais de modification et/ou d'annulation.

Les demandes de modification de croisière ne sont recevables que sous réserve d'être notifiées à la Compagnie du Ponant, selon les moyens exposés ci-dessus, dans un délai de 90 jours et plus avant la date du départ de la croisière. Ce délai est porté à 150 jours pour les programmes Croisières Expédition. Passé ce délai les demandes de modification seront assimilées à une demande d'annulation, et seront par conséquent encadrées par le paragraphe 10.5 régissant les frais d'annulation.

Les conditions de modification s'entendent exclusivement comme la possibilité offerte au voyageur de remplacer une croisière port/port, par une autre croisière port/port, auprès de la Compagnie du Ponant.

10.4 Frais de modifications : Dans le cas d'une modification pour un forfait touristique de valeur supérieure, et sous réserve du respect des conditions énoncées dans les points 10.4.a à 10.4.d, aucuns frais de modification ne sera appliqué sur la prestation croisière, sur les autres prestations (Ex. : prestations aériennes) les frais de modification correspondront aux frais déjà engagés par la Compagnie du Ponant :

• 10.4.a : Le passager peut modifier sa croisière sous réserve de la remplacer par une croisière dont le tarif est supérieur à celui de la croisière remplacée

Conditions générales de vente (suite)

- 10.4.b : La date de départ de la croisière ainsi prise en remplacement doit intervenir dans un délai de 12 mois maximum à compter de la date de demande de modification
- 10.4.c : La réservation et le paiement de l'acompte de la croisière prise en remplacement doivent être effectués simultanément à la demande de modification
- 10.4.d : La croisière prise en remplacement devient dès lors non échangeable et non remboursable, seule une annulation pourra être effectuée par le passager

Dans le cas d'une modification du Contrat pour une Prestation de valeur inférieure à la valeur initiale, des frais de modification s'appliquent et sont égaux à ceux des conditions d'annulation définies à l'article 10.5 ci-dessous. Le pourcentage de frais s'applique alors sur la différence de prix entre la Prestation initiale et la nouvelle Prestation.

Particularités d'une demande de modification pour les Grands Amiraux du Ponant Yacht Club :

Dans le cas d'une 1ère modification du forfait touristique : aucuns frais ne seront appliqués sur la prestation croisière, sous réserve que la demande soit effectuée dans un délai supérieur ou égal à 90 jours avant la date de départ de la croisière, ce délai est porté à 150 jours pour les programmes Croisières Expédition. Nouvelle date de départ dans les 12 mois suivant le départ initialement prévu. Une seule modification sans frais est possible par année civile et par personne bénéficiant du Statut Grand Amiral quelle que soit la croisière concernée.

Au-delà de la 1ère modification de croisière, toute demande de modification sera soumise aux conditions générales de vente applicables par défaut.

Pour les autres prestations (Ex : prestations aériennes) les frais de modification correspondront aux frais déjà engagés par la Compagnie du Ponant

10.5 Frais d'annulation :

Pour les Croisières Expéditions :

- De la date de la confirmation d'inscription jusqu'à 91 jours avant le départ de la Croisière : 25% du montant total des Prestations,
- De 90 jours à 76 jours avant le départ de la Croisière : 50% du montant total des Prestations,
- De 75 à 61 jours avant le départ de la Croisière : 75% du montant total des Prestations,
- Moins de 61 jours avant le départ de la Croisière : 100% du montant total des Prestations.

Pour les autres programmes de croisière :

- De la date de la confirmation d'inscription jusqu'à 91 jours avant le départ : 10% du montant total des Prestations,
- De 90 jours à 61 jours avant le départ de la Croisière : 25% du montant total des Prestations,
- De 60 à 46 jours avant le départ de la Croisière : 50% du montant total des Prestations,
- De 45 à 31 jours avant le départ de la Croisière : 75% du montant total des Prestations,
- Moins de 30 jours avant le départ de la Croisière : 100% du montant total des Prestations.

Pour les autres Prestations :

Aucun remboursement ne sera accordé pour toute annulation ou renoncement à une Prestation aérienne, terrestre incluse dans le contrat ou à tout service faisant partie de la Croisière et ce pour quelque raison que ce soit.

10.6 En cas d'empêchement du Voyageur causé par un événement de force majeure, ou de décès du Voyageur le Contrat est résilié par l'avis qu'en donne, le Voyageur ou ses ayants droit avant le commencement de l'exécution du Contrat. Le quart du prix du Contrat est alors dû à CDP. Les mêmes conditions s'appliquent, sur leur demande, aux membres de la famille du Voyageur empêché par un événement de force majeure ou décédé qui devait voyager avec lui.

10.7 Le Voyageur qui ne se présente pas au départ d'une Prestation ou qui se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ ou y renonce pour quelque motif que ce soit, en ce compris en raison d'un retard d'acheminement, ne peut prétendre à aucun remboursement.

10.8 Une fois les Prestations commencées, le Voyageur est obligé au paiement de l'intégralité du prix du Contrat, quelle que soit la raison qui pourrait le conduire à y renoncer.

11. Annulation, Interruption ou modification du Contrat par CDP

11.1 Les heures d'arrivée et de départ sont données à titre indicatif et ne sont pas définitives. CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait ne peut garantir la coïncidence avec les horaires de correspondance (avion, train...).

11.2 CDP peut attribuer aux Voyageurs des cabines différentes de celles prévues au départ.

11.3 CDP se réserve le droit d'interrompre une Croisière, ou de modifier son itinéraire, pour toute raison qu'elle jugera valable et dans ce cas, elle ne pourra être tenue pour responsable de toute perte ou préjudice.

11.4 En cas notamment de conditions météorologiques défavorables ou en raison de la situation politique ou sociale d'un port d'escale ou pour tout autre fait pouvant mettre en danger la sécurité des Voyageurs, des biens, ou du navire ou en cas d'ordres imposés par les autorités publiques, l'Organisateur de la Croisière, et/ou le Transporteur et/ou CDP a la faculté de changer l'itinéraire ou les ports d'escale ou de destination, de retarder le voyage ou d'y mettre fin, de dérouter le navire, de prendre ou d'être pris en remorque, de transborder les Voyageurs et leurs bagages sur tout autre moyen de transport et ce même s'il en résulte une augmentation ou un raccourcissement de la durée du programme.

11.5 En toutes circonstances, le navire peut porter assistance à toute personne ou bien en mer, et ne saurait être responsable des conséquences d'une modification du programme de la Croisière pour cette cause.

11.6 Lorsque CDP est contrainte pour des motifs qui lui sont extérieurs de modifier la Croisière postérieurement à l'embarquement des Voyageurs, ceux-ci ne peuvent réclamer ni à CDP, ni au Transporteur, ni à l'Organisateur de la Croisière, aucune autre indemnité que le remboursement des Prestations non exécutées et non remplacées ou de la partie non utilisée des Billets diminuée de tous frais encourus. En revanche, CDP pourra réclamer aux Voyageurs le paiement d'un prix complémentaire correspondant aux services supplémentaires fournis aux Voyageurs en raison d'un allongement du voyage.

11.7 En cas d'événements extérieurs indépendants de la volonté de l'Organisateur de la Croisière, et/ou du Transporteur et/ou de CDP ou pour toute raison tenant à la sécurité des Voyageurs ou du navire ou pour l'insuffisance de participants, CDP peut annuler la Croisière et doit en informer les Voyageurs et/ou le cas échéant l'Organisateur de la Croisière par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par courriel, ou par un communiqué dans la presse.

11.8 Les Croisières et autres Prestations de CDP sont soumises à un minimum de participants.

11.8.1 CDP se réserve le droit d'annuler une croisière jusqu'à 21 jours du départ si le nombre minimum de Voyageurs inscrits est inférieur ou égal à 50% de la « capacité passagers » du navire (200 Passagers pour les programmes de Croisières Expéditions et 244 pour les autres Croisières à bord de l'Austral, du BOREAL, du LYRIAL et du SOLEAL ; 55 pour le voilier LE PONANT ; 172 passagers pour LE LAPÉROUSE, LE CHAMPLAIN, LE BOUGAINVILLE et LE DUMONT-D'URVILLE)

11.8.2 CDP se réserve le droit d'annuler toute autre prestation autre que la croisière si le nombre de Passagers est inférieur à 20 participants (sauf stipulation contraire)

11.9 Lorsque CDP est l'Organisateur de la Croisière, et quelle que soit la cause de l'annulation, aucune indemnité n'est due au Voyageur qui aura le choix entre les solutions suivantes : (i) Un remboursement complet du prix du Contrat ; (ii) Une autre Prestation d'un prix identique ; (iii) une Prestation d'un prix inférieur et un remboursement de la différence de prix entre les deux Prestations sur la base des prix annoncés. Les Voyageurs doivent informer CDP de leur choix dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la date limite mentionnée dans les documents d'annulation.

11.10 Les moyens de transport objet des Prestations sont réservés par CDP conformément aux termes et conditions de chaque prestataire assurant ces services. CDP se réserve le droit de substituer un moyen de transport par un autre ou, un hôtel par un autre de même catégorie. Dans ce dernier cas, si l'hôtel est d'une catégorie inférieure, le trop-perçu est remboursé aux Voyageurs.

11.11 Toutes les prestations sont proposées dans la limite des places disponibles. S'il n'y a plus de place dans la classe proposée, CDP pourra proposer selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément.

12. Responsabilité

12.1 Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP est responsable des dommages

causés aux Voyageurs conformément aux dispositions et limitations d'indemnités des textes suivants, selon leurs domaines respectifs d'application, à savoir les articles L5421-1 à L5421-8 du Code des Transports, et le règlement (CE) n° 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009. Lorsque ce règlement est applicable, les limitations d'indemnités dont bénéficie le Transporteur pour mort ou lésion corporelles sont de 400.000 droits de tirage spéciaux par Voyageur et par événement.

12.2 Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP est responsable des dommages causés aux bagages conformément aux dispositions et limitations d'indemnités des textes suivants, selon leurs domaines respectifs d'application, à savoir les articles L 5421-9 à L5421-12 du Code des Transports, le décret n° 67-268 du 23 mars 1967 modifié par le décret n°86-1065 du 24 septembre 1986, et le règlement (CE) n° 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009. Lorsque ce règlement est applicable, l'indemnité maximale due par le Transporteur pour perte ou dommage aux bagages est de 2.250 droits de tirage spéciaux par passager et par transport, une franchise de 149 droits de tirage spéciaux par Voyageur étant appliquée en tout état de cause. Lorsque le règlement (CE) n° 392/2009 n'est pas applicable, l'indemnité maximale due par le Transporteur pour perte ou dommage aux bagages est de 1.520 euros par Voyageur et par transport.

12.3 Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP bénéficie en tout état de cause des limitations d'indemnité contenues dans la convention internationale de Londres en date du 19 novembre 1976 et modifiées par le protocole de 1996, lesquelles limitations prévalent sur toute autre limitation fixée par un texte qui n'est pas d'application impérative.

12.4 Pour tout dommage corporel ou matériel survenu à bord du navire ou de ses annexes ou embarcations, lors de l'embarquement, ou du débarquement, ou survenu à l'occasion du transport par mer, CDP, lorsqu'elle intervient en qualité d'Organisateur de la Croisière, est responsable dans les mêmes limites et conditions que le Transporteur. Lorsque ces dommages surviennent en dehors de ces circonstances, mais entre le début et la fin de la croisière, l'indemnité éventuellement due au Voyageur par l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP est plafonnée à la moitié du prix de la Croisière.

12.5 Lorsqu'elle intervient en qualité de vendeur d'un voyage à forfait au sens du code du tourisme, CDP est responsable des dommages causés aux Voyageurs ou à leurs bagages dans les limites et conditions posées par l'article L.211-16 de ce code.

La responsabilité de CDP ne pourra notamment pas être engagée au titre des conséquences des événements suivants :

a) Perte ou vol des Billets, défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux indications figurant dans les documents remis au Voyageur.

b) Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat de voyage (force majeure). Lorsqu'une annulation est imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des Voyageurs et/ou sur injonction d'une autorité administrative, française ou étrangère.

12.6 La responsabilité de CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait est expressément exclue pour les préjudices immatériels, les pertes de jouissance, et les dommages dits punitifs ou assimilés.

12.7 Lorsqu'un Voyageur se voit refuser un embarquement à bord du navire – y compris après ou lors d'une escale – dans les conditions mentionnées dans l'article 6, ni CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait ni le Commandant du navire ou l'équipage ne seront tenus responsables à quelque titre que ce soit.

12.8 CDP n'est en aucun cas responsable des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par les guerres, blocus, émeutes, grèves, conflits sociaux, actes de piraterie ou de terrorisme, épidémies ou quarantaines, désastres et catastrophes naturels, fusion, fission ou pollution ou explosion nucléaire ou ses conséquences, fermeture du port de départ, d'escale ou de destination; détention, réquisition ou saisie du navire quelle qu'en soit la raison, utilisation du navire pour des besoins spéciaux de l'État, ou par la simple menace des événements ci-dessus. Elle n'est pas non plus responsable des dommages causés par la participation volontaire du Voyageur à une rixe ou activité/action dangereuse non rendue nécessaire par la sauvegarde de la vie humaine.

12.9 CDP n'est en aucun cas responsable des dommages causés par l'interruption et/ou la modification du voyage en raison d'un événement de force majeure, guerres, blocus, émeutes, grèves, conflits sociaux, actes de piraterie ou de terrorisme, épidémies ou quarantaines, désastres et catastrophes naturels, fusion, fission ou explosion ou pollution nucléaire ou ses conséquences, fermeture du port de départ, d'escale ou de destination; détention, réquisition ou saisie du navire quelle qu'en soit la raison, utilisation du navire pour des besoins spéciaux de l'État, ou par la simple menace des événements ci-dessus.

12.10 Dans le cas où CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait est chargée du transport des bagages pour une période antérieure ou postérieure au débarquement du navire, elle agit comme mandataire pour le compte du Voyageur et sa responsabilité n'est pas substituée à celle des transporteurs effectivement chargés du transport de ces bagages.

12.11 Les bagages non réclamés à l'arrivée du navire ou de tout autre moyen de transport séjournent au port aux frais et risques des Voyageurs.

12.12 Tout retard dans la livraison des bagages préjudiciable au Voyageur, ne peut donner lieu qu'au paiement d'une indemnité ne pouvant excéder 20% du montant qui serait dû en cas de perte de bagages déposés en cale selon les termes de l'article 12.2. CDP se réserve un délai de 3 (trois) mois pour la recherche des bagages égarés.

12.13 Sauf accord contractuel écrit spécifique, les transports terrestres ou aériens, les Transfers, les activités sportives nautiques et les plongées sous-marines depuis le bord, les services inclus dans les Services Pré et Post Croisière, les Excursions/Extensions, les excursions à terre y compris le cas échéant, les réservations d'hôtels, de restaurants, de visites guidées, même lorsqu'elles sont réservées depuis le navire ou auprès de CDP et facturées par elle, sont fournis par des prestataires indépendants qui ne sont ni des représentants ni des employés de l'Organisateur de la Croisière, du Transporteur, du Vendeur du Forfait et/ou de CDP. Les Voyageurs utilisent ces services à leurs risques et CDP en sa qualité de d'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire, et n'assume ni n'engage aucune responsabilité pour ces services, que ce soit notamment en cas de dommages corporels ou matériels, d'annulation, de retard ou de changement de programme.

12.14 Dans le cadre des Croisières Expéditions, tout Voyageur prenant part à l'une des activités extérieures, accepte de participer en toute bonne conscience et uniquement à ses propres risques. Cette participation engage alors la responsabilité de chacun, au regard de son aptitude physique, de sa sécurité, de son comportement et de son confort. La présence du Voyageur aux briefings d'informations présentés à bord est obligatoire. La responsabilité de CDP, ses dirigeants, administrateurs, officiers, membres d'équipage et membres de l'équipe d'expédition ainsi que les encadrants des activités, ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte ou dommage subi lors de la participation à des activités extérieures proposées lors des Croisières Expéditions.

13. Révision des prix

13.1 Les prix proposés par CDP sont établis en fonction des conditions économiques au jour de leur publication. Ces données économiques sont entre autres le coût des transports et du carburant, les redevances et taxes afférentes aux prestations proposées (droits d'entrées et/ou de sortie des pays visités, taxes d'aéroports ou de ports, taxes d'embarquement ou de débarquement, frais de visas, droits d'entrées sur les sites touristiques), cours des devises entrant dans la composition des prix des programmes. CDP se réserve expressément le droit de réviser les prix. Toute variation du coût des transports, du carburant, des taxes, des redevances, des taux de change de l'euro, du dollar ou des droits de tirage spéciaux et frais de visa sera intégralement répercutée sur les prix des voyages en intégrant le cas échéant la commission des agents. Lorsque le Code du Tourisme est applicable CDP a également la possibilité de modifier le Prix à la baisse en application de l'article L.211-12, étant précisé qu'en ce cas aucune révision de tarif ne pourra intervenir à moins de 30 jours ouvrés de la date de départ prévue.

13.2 Lorsque le Code du Tourisme est applicable, l'augmentation du Prix sera notifiée au Voyageur par lettre recommandée avec accusé de réception – ou par tout autre moyen dès lors qu'il permet de justifier de la réception effective de la correspondance – moyennant un préavis de 30 (trente) jours avant la date du départ. A réception de cette notification, le Passager et/ou l'acheteur du/des Billets pourra résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat de la somme versée en prévenant

le Vendeur par écrit dans un délai de 7 (sept) jours après réception de la notification de l'augmentation du Prix.

Pour les prestations de croisière uniquement, la surcharge journalière éventuelle (S) sera calculée ainsi :

$$S = \frac{\text{variation carburant} * X \text{ consommation jour}^{**}}{\text{Capacité du navire}^{***}}$$

(*) : MGO FOB Rotterdam 0,1% en US\$

(**) : L'AUSTRAL, LE BORÉAL, LE SOLÉAL et le LYRIAL : 20t ; LE PONANT : 5.5t ; LE LAPÉROUSE, LE CHAMPLAIN, LE BOUGAINVILLE et LE DUMONT-D'URVILLE : 10t.

(***) : L'AUSTRAL, LE BORÉAL, LE SOLÉAL et le LYRIAL : 200 pour les Croisières expéditions et 244 pour les autres programmes ; LE PONANT : 55 ; LE LAPÉROUSE, LE CHAMPLAIN, LE BOUGAINVILLE et LE DUMONT-D'URVILLE : 172

14. Assurances Voyages

14.1 La vente des Prestations par CDP n'inclut aucune assurance de quelque nature que ce soit.

14.2 CDP propose une assurance facultative garantissant le Voyageur, pour les risques d'annulation, d'assistance, de rapatriement, de dommages et pertes de bagages et de frais médicaux. Ces contrats facultatifs d'assurances doivent être souscrits lors de la Conclusion du Contrat.

15. Après-vente

15.1 Toute observation ou réclamation relative à un voyage ou un séjour doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception (LRAR) détaillant de façon précise le sinistre et le préjudice allégué, soit à la Compagnie du Ponant – 408 avenue du Prado 13008 MARSEILLE si le Voyageur a conclu son Contrat directement auprès de CDP, soit à l'agence de voyages qui a vendu les Prestations dans un délai d'un mois après la date de retour sous peine de forclusion. CDP invite les passagers à remplir les questionnaires de satisfaction remis à bord du navire à la fin de la Croisière.

15.2 Après avoir saisi les services après-vente mentionnés à l'article 15.1, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Voyageur peut saisir le médiateur du Tourisme et de Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site internet suivant : www.mtv.travel.

15.3 Toute action du Voyageur contre CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur doit être intentée sous peine de prescription dans le délai de 1 (un) an pour les dommages matériels et de 2 (deux) ans pour les dommages corporels, à compter du jour où le Voyageur a débarqué ou aurait dû débarquer.

15.4 Toute action à l'encontre CDP en sa qualité de vendeur d'un Forfait se prescrit dans les délais inscrits aux articles 2224 et 2226 du Code civil.

16. Loi applicable et Juridiction

16.1 Le présent Contrat est soumis au droit français.

16.2 Seules les juridictions du ressort du Tribunal de Grande Instance de Marseille, France, sont compétentes pour connaître de toute action engagée à l'encontre de CDP, de ses employés, filiales, ou sous-traitants, même en cas d'appel en garantie.

17. Extrait du Code du Tourisme

Les informations contenues dans les brochures papier et sur le site internet de CDP constituent l'information préalable faite au Voyageur et prévue par l'article L.211-9 du Code du Tourisme. Cependant, conformément à l'article R.211-5 du Code du Tourisme, la Compagnie du Ponant se réserve expressément le droit d'en modifier certains éléments avant la conclusion du Contrat.

Extrait du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours :

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a) de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3) Les prestations de restauration proposées ;
- 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'UE ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8 ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10, et R.211-11 ;
- 12) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13) Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

- 5) les prestations de restauration proposées ;
- 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;
- 9) l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement, ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10) le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur (fax, email, LRAR...), et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7) de l'article R.211-4 ;
- 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;
- 16) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) l'engagement de fournir à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

- a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20) la clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13) de l'article R.211-4 ;
- 21) l'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13) de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) :
– soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
– soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;
– soit proposer des modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

– soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.

– soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13) de l'article R.211-4.

Article R.211-12 : Les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L.211-1.

Article R.211-13 : L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

Conditions particulières de vente

1 - Les prix de nos croisières s'entendent par personne et comprennent :

- La croisière en pension complète du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour.
- Les cocktails de Bienvenue et du Commandant, le dîner de Gala
- Le forfait « Open Bar » (vins de croisière, un champagne sélectionné par nos soins, sélection d'alcools hors alcools premium), l'eau minérale, le thé et le café filtre.
- Les soirées, divertissements et/ou spectacles organisés
- Room service 24h/24h (menu proposé)
- La présence d'une équipe d'expédition hautement qualifiée et bilingue français/anglais pour les croisières identifiées par un logo « expédition »
- La présence d'un conférencier, intervenant spécialisé, si celle-ci est signalée par le logo « conférencier »
- La présence d'un coach sportif sur les programmes de croisière comportant le logo « golf »
- La présence d'un moniteur de plongée sur les programmes de croisière comportant le logo « plongée »
- Les activités nautiques non motorisées classiques (sauf plongée bouteille) lorsqu'elles sont autorisées par les autorités locales et confirmées par le Commandant du navire, réalisables avec les embarcations et le matériel disponibles à bord et que les conditions de mer et de sécurité sont réunies.
- Frais d'entrée dans les zones protégées.

1-1 Les prix de nos Forfaits Antarctique « Croisières, Vols* et Transferts » comprennent également :

- Forfaits « Croisières, Vols et Transferts Ushuaia-Ushuaia » : Les vols Buenos-Aires/Ushuaia/Buenos-Aires
 - Forfaits « Croisières, Vols et Transferts Ushuaia-Montevideo ou Montevideo-Ushuaia » : Le vol Buenos Aires/Ushuaia ou Ushuaia/Buenos Aires
 - Forfait « Croisière, Vol et Transfert Ushuaia-Le Cap » : Le vol Buenos Aires/Ushuaia
 - L'accueil et le transfert direct des bagages de l'aéroport au port d'Ushuaia (ou entre l'hôtel Arakur et le port d'Ushuaia en cas de réservation du programme avant croisière « Bienvenue à Ushuaia »)
 - Les jours d'embarquement à Ushuaia : une journée dans le Resort d'Arakur avec déjeuner et temps libre dans la Réserve Naturelle Cerro Alarken (en cas de réservation du programme avant croisière « Bienvenue à Ushuaia ») ledit programme vient se substituer à cette journée)
 - Le transfert en autocar, le jour du débarquement, du port à l'aéroport d'Ushuaia (sauf pour le Forfait Croisière, vol et transfert Ushuaia-Montevideo ainsi que pour le Forfait Croisière, Vol et transfert Ushuaia-Le Cap).
 - Offert : La location d'une paire de bottes (hors caution) spécialement adaptées aux conditions polaires pour la durée de votre séjour à bord.
 - Offert : Une parka polaire (pas de tailles enfants disponible)
- *Les vols inclus sont en classe économique.*
- En cas de renoncement par le Voyageur, préalable à la Conclusion du Contrat, à la Prestation Vols + Transferts incluse dans le Forfait, des frais de pénalité de 30 % du montant hors taxes de cette Prestation seront dus par le Voyageur.

1-2 Les prix de nos Forfaits « Croisières, Vols* et Transferts » comprennent :

- **Forfait « Croisière, Vol et Transfert » :**
 - **Valparaiso-Ushuaia** : Le jour du débarquement, le transfert en autocar, du port à l'aéroport d'Ushuaia, vol Ushuaia/Buenos Aires
 - Offert : La location d'une paire de bottes (hors caution) spécialement adaptées aux conditions polaires pour la durée de votre séjour à bord.
 - Offert : Une parka polaire (pas de tailles enfants disponible)
 - **Ushuaia-Valparaiso** : Le jour de l'embarquement, le vol Buenos Aires/Ushuaia, l'accueil et le transfert direct des bagages de l'aéroport au port d'Ushuaia, une journée dans le Resort d'Arakur avec déjeuner et temps libre dans la Réserve Naturelle Cerro Alarken
 - Offert : La location d'une paire de bottes (hors caution) spécialement adaptées aux conditions polaires pour la durée de votre séjour à bord.
 - Offert : Une parka polaire (pas de tailles enfants disponible)
 - **Victoria-Nosy Be** : Le jour du débarquement, le transfert en autocar du port à l'aéroport de Nosy Be, vol Nosy Be - île Maurice
 - **Nosy Be-Victoria** : Le jour de l'embarquement, le vol île Maurice - Nosy Be, l'accueil à l'aéroport et transfert vers le port de Nosy Be
 - **Dakar-Praia** : Le jour du débarquement, le transfert en autocar du port à l'aéroport de Praia, vol Praia - Paris
 - **Praia-Dakar** : Le jour de l'embarquement, le vol Paris - Praia, l'accueil à l'aéroport et transfert vers le port de Praia
 - **Auckland-Honiara** : Le jour du débarquement, le transfert en autocar du port à l'aéroport de Honiara, vol Honiara-Brisbane
 - **Honiara-Cairns** : Le jour de l'embarquement, le vol Brisbane-Honiara, l'accueil à l'aéroport et transfert vers le port de Honiara
- En cas de renoncement par le Voyageur, préalable à la Conclusion du Contrat, à la Prestation Vols + Transferts incluse dans le Forfait, des frais de pénalité de 30 % du montant hors taxes de cette Prestation seront dus par le Voyageur.

Les vols* inclus sont en classe économique. Ces vols sont en cours d'étude et sont sous réserve de modification jusqu'à la confirmation du plan de vol 3 mois avant le départ de chaque croisière. Il est fortement recommandé de prévoir une nuit sur place avant/après ces vols inclus.

2 - Les prix de nos croisières ne comprennent pas :

- L'excursion optionnelle « Parc National de la Terre de Feu » proposée les jours d'embarquement à Ushuaia. Pré-réservation obligatoire au moins 3 mois avant le départ.
- Le programme optionnel 1 nuit « Bienvenue à Ushuaia » à capacité limitée, nécessitant la réservation au moment de la croisière. Il comprend les transferts à Ushuaia, 1 nuit en chambre double, 1 dîner, 1 petit-déjeuner et l'excursion Parc National de la Terre de Feu avec déjeuner. Les vols Buenos-Aires/Ushuaia/Buenos-Aires et les transferts sont inclus dans votre croisière.
- Les transferts, chambre de jour, nuitées d'hôtels, port des bagages aux aéroports et toutes autres prestations terrestres avant ou après la croisière, autres que celles mentionnées dans les descriptifs des forfaits « Croisières, Vols et Transferts »
- Les programmes optionnels pré & post forfaits croisières, les extensions et excursions présentés dans les pages de cette brochure et sur www.ponant.com
- Les frais de visa (pouvant inclure des frais administratifs supplémentaires imposés par les autorités d'un pays) et frais d'accès particuliers et de formalités sanitaires éventuels.
- Le port des bagages
- Les forfaits « Spa et Bien-être » à réserver avant votre départ
- Les boissons autres que celles mentionnées
- Le service de blanchisserie, les prestations du salon de coiffure et les soins à la carte proposés au Spa.
- Les dépenses d'ordre personnel, les pourboires aux guides locaux et à l'équipage
- Les consultations médicales, le coût des médicaments délivrés à bord (pas de prise en charge par la Sécurité Sociale Française).
- Les assurances annulation, assistance, rapatriement, bagages et frais médicaux

3 - Prestations de services à terre

Pour l'organisation et l'exécution des transports, transferts, restauration, excursions et toutes autres prestations de services à terre, CDP fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas des employés de CDP, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui conservent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, CDP ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaire ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si CDP effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires. Les transferts et services sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires

d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi du carnet de voyage. Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrions vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément. Sur les vols réguliers internationaux, la franchise bagage générale (hors avantages des membres des programmes de fidélité) est strictement limitée à 23 kg maximum en soute et 8 kg maximum par personne en cabine. Sur les vols intérieurs la franchise est, selon les compagnies, entre 15 et 20 kg maximum en soute ; sur nos vols privatisés, la franchise en soute est de 23 kg (sous réserve de confirmation de la part de la compagnie aérienne sélectionnée) et 5 kg maximum par personne en cabine. Nous vous remercions d'être très attentifs à cette restriction. Les compagnies aériennes n'hésitent pas à facturer les suppléments pour les excédents bagages et refusent parfois, pour des raisons strictes de sécurité, d'enregistrer les bagages trop lourds ou trop volumineux. La responsabilité de CDP et du transporteur aérien ne saurait être engagée en cas de dépassement du poids des bagages entraînant le refus d'enregistrement.

3-1 Prestations de services incluses dans les forfaits « Croisière + Vol et Transfert »

Les forfaits « Croisière + vol et Transfert », quand ceux-ci sont proposés dans les pages de cette brochure, comprennent des prestations terrestres avant et/ou après la croisière, tels que mentionnés dans les descriptifs concernés, disponibles sur simple demande 12 mois avant le départ de chaque croisière et sur www.ponant.com.

Cependant, le programme détaillé définitif, selon la confirmation des horaires de vols, sera disponible 3 mois avant le départ.

Concernant les franchises de bagages autorisées, merci de vous reporter au paragraphe 8-8 des Conditions générales de cette brochure. Les transferts et prestations de services à terre sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés ou privatisés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi des documents de voyage.

Pour l'organisation et l'exécution des transferts et prestations de services à terre, CDP fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas des employés de CDP, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui conservent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, CDP ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaire ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si CDP effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires.

Les repas éventuellement servis durant les vols et lors des prestations de services à terre, sont des repas simples qui ne sauraient être comparés aux standards du navire.

Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrions vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément.

3-2 Activités durant les programmes expéditions :

En choisissant une croisière expédition, le passager s'engage à respecter les règles de bonnes conduites présentées par l'équipe d'expédition pendant la croisière.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de vous équiper de manière adéquate (vêtements, lunettes de soleil etc.) et nous vous conseillons d'apporter une paire de jumelles pour une observation confortable et respectueuse de la faune lors des sorties nature.

3-3 Pré et Post Programmes et excursions/extensions en pré-vente

Les programmes pré ou post croisières ainsi que les extensions quand ceux-ci sont proposés dans les pages de cette brochure, comprennent les transferts, visites et prestations terrestres avant et/ou après la croisière, tels que mentionnés dans les descriptifs concernés, disponibles sur simple demande 12 mois avant le départ de chaque croisière et sur www.ponant.com. Le cas échéant, l'hébergement est prévu en hôtel 4* (normes locales), sur la base d'une chambre double de catégorie standard. L'usage de l'hôtellerie internationale veut que les chambres soient mises à disposition à partir de 16 heures et libérées dès 11 heures le dernier jour.

Les transferts et services sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés ou privatisés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi des documents de voyage. Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrions vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément. Concernant les franchises de bagages autorisées, merci de vous reporter au paragraphe 8-8 des Conditions générales de cette brochure.

Nous vous invitons à faire preuve de vigilance et à éviter de porter des objets de valeur lors de vos déplacements à l'étranger. Nous vous recommandons de consulter les conseils aux voyageurs sur le site de la Diplomatie Française et d'adapter votre comportement à la destination.

3-4 Excursions :

Pour l'organisation et l'exécution des transports, transferts, restauration, excursions et toutes autres prestations de services à terre, CDP fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas des employés de CDP, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui conservent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, CDP ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaire ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si CDP effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires.

Sauf exception indiquée dans le programme des croisières, les excursions sont vendues et facturées à bord. Les excursions sont effectuées avec des moyens qui ne sont pas spécifiquement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les prix des excursions indiqués dans cette brochure sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des variations. Avant votre départ, vous recevrez votre programme d'excursions complet avec les prix à jour. En cas d'annulation d'une excursion pour des raisons techniques, d'un cas de force majeure ou parce que le nombre minimum de participants n'a pas été atteint, le client ne sera pas facturé mais ne pourra prétendre à aucune indemnité. Les excursions ne sont pas remboursables en cas d'annulation du client après son inscription. Selon les conditions de son assurance voyage, le passager pourra éventuellement demander le remboursement de son excursion acquittée avec certificat médical auprès de son assureur. Les repas servis lors des excursions sont des repas simples qui ne sauraient être comparés aux standards du navire.

3-4-1 Cas des croisières avec excursions incluses :

Excursions incluses : Sélection d'excursions prédéfinies, non remboursables et non substituables, détail consultable sur notre site Internet. Le choix d'une excursion payante en lieu et place de l'excursion incluse n'ouvre pas de droit au remboursement de l'excursion incluse.

Les excursions incluses ne sont ni modifiables, ni échangeables avec les excursions et/ou extensions qui pourraient être proposées à la vente et sont également non remboursables. Le crédit excursions inclus dans le programme de fidélisation ne s'applique pas aux croisières avec excursions incluses. En cas de non-participation à ces excursions incluses et pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir informer le Bureau des Excursions à bord de votre navire. Les excursions sont soumises à un nombre minimum et/ou maximum de participants ; toute réservation sera confirmée à bord selon disponibilité. PONANT vous remercie par avance de votre compréhension en cas d'annulation d'une excursion, faute d'un nombre minimum de participants, ainsi qu'en cas de refus d'inscription, si le nombre maximum de participants est déjà atteint.

Concevez intégralement votre voyage avec PONANT



PONANT vous propose de compléter votre croisière et vous accompagne dès la réservation dans la conception intégrale de votre voyage, pour qu'il vous ressemble et comble toutes vos envies.

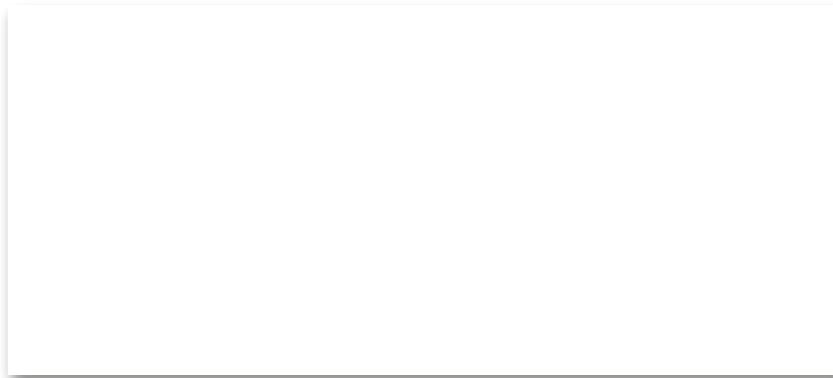
PONANT est votre seul contact pour l'intégralité de votre voyage :

- votre **croisière** et les différentes **excursions** proposées aux escales ;
- vos **vols**, avec le choix entre différentes compagnies aériennes et classes (avec pour certaines, des tarifs préférentiels pour vous, chers passagers PONANT) ;
- vos **transferts** entre l'aéroport et le port à l'embarquement et au débarquement (une prise en charge dès votre domicile et des transferts privés sont également possibles) ;
- vos **programmes avant et après croisière** pour prolonger le voyage en toute sérénité.

Votre budget est maîtrisé grâce à notre offre tarifaire attractive, vous ne recevez qu'une seule facture et votre carnet de voyage récapitule toutes les informations nécessaires. Nous vous proposons également une assurance aux garanties étudiées.

Facile et pratique, pour votre plus grand confort !

Pour plus d'informations sur nos services et prestations en complément de votre croisière, contactez nos conseillers croisières PONANT ou votre agence de voyage habituelle.



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



PARUTION JUIN 2018



408 Avenue du Prado - 13008 Marseille - France

www.ponant.com

Licence 013060005 - Membre des EDV et de l'APST